



CONSEIL SUPERIEUR DES FINANCES

SECTION « BESOINS DE FINANCEMENT DES POUVOIRS PUBLICS »

EVALUATION DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE STABILITÉ EN 2006 ET PERSPECTIVES 2007 - 2011

JUILLET 2007

Les Membres de la Section

Monsieur	L. COENE, Président
Monsieur	N. DE BATSELIER
Monsieur	J. HILGERS
Monsieur	P. PRAET
	Représentants de la Banque Nationale de Belgique
Madame	I. STANDAERT
	Représentante du Ministre des Finances
Monsieur	A. BOON
	Représentant de la Ministre du Budget
Madame	W. DEMEESTER-DE MEYER
Monsieur	G. PEERSMAN
Madame	F. THYS
Monsieur	G. PAGANO
Madame	Ch. SERVATY
Monsieur	E. DEGREEF
	Représentants du Gouvernement flamand, du Gouvernement de la Communauté française, du Gouvernement wallon et du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Observateur

Monsieur	N. HEUKEMES
	Représentant de la Communauté germanophone

Secrétariat

Madame	C. SPINNOY
Messieurs	L. BUFFEL
	R. SAVAGE
	F. STALLAERT

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS.....	7
AVANT-PROPOS ET NOTICE METHODOLOGIQUE.....	9
SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	17
1. Principales conclusions au niveau de l'ensemble des Pouvoirs publics.....	17
1.1 Objectifs du Programme de stabilité 2006-2009 et principales réalisations en 2006	17
1.2 Les prévisions budgétaires 2007	18
1.3 Incidences conjoncturelles, non-récurrentes et évolution des soldes primaires structurels : une perspective de moyen terme.....	19
1.4 Evolutions en matière de recettes et de dépenses primaires	19
1.5 Evolutions du taux d'endettement.....	21
1.6 Réalisations belges et comparaisons européennes	21
2. Principales évolutions au niveau des deux grandes entités et de leurs sous-secteurs.....	22
2.1 Répartition des objectifs entre Entités	22
2.2 Réalisations au niveau de l'Entité I.....	22
2.3 Principales conclusions globales au niveau de l'Entité II.....	24
2.4 Synthèse de l'évaluation budgétaire des diverses entités fédérées considérées séparément.....	25
3. Conclusions générales et recommandations pour la période 2007-2011.....	26
3.1 Conclusions quant à l'exécution du Programme de stabilité en 2006	26
3.2 Implications de la réestimation du coût budgétaire du vieillissement du CEV pour les contraintes d'ajustement 2007-2011.....	29
CHAPITRE I.....	33
1. Evolutions globales en 2005-2006.....	33
1.1 Introduction	33
1.2 Les principales lignes de force du Programme de stabilité 2006-2009	33
1.3 Respect des objectifs en 2006.....	35
1.4 Les incidences cycliques et non-récurrentes sur les soldes budgétaires 2006	36
1.5 Les réalisations dans une perspective internationale	42
1.5.1 En matière de soldes budgétaires.....	42
1.5.2 Comparaisons européennes en matière de taux d'endettement	44
2. Principales évolutions au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics.....	46
2.1 Evolutions du solde primaire et de ses principaux déterminants.....	46
2.2 Réalisations détaillées de l'ensemble des pouvoirs publics	48
2.2.1 Evolution des recettes.....	48
2.2.2 Evolution des dépenses primaires : réalisations 2006 et perspectives 2007.....	51
2.2.3 Evolution des charges d'intérêt.....	56
2.2.4 Evolution du taux d'endettement et principaux déterminants.....	57

3.	Evolutions 2006 au niveau des deux grandes entités	60
3.1	Evolutions au niveau de l'Entité I	60
3.1.1	Principaux résultats 2006 comparativement aux objectifs du Programme de stabilité (2006-2009) de décembre 2005	60
3.1.2	Evolutions en matière de recettes et de dépenses primaires	61
3.1.3	Les comptes des composantes de l'Entité I	65
3.2	Evolutions au niveau de l'Entité II	69
3.2.1	Evaluation globale	69
3.2.2	Le compte consolidé des Entités fédérées	72
3.2.3	Les pouvoirs locaux	73
CHAPITRE II. La trajectoire budgétaire de l'Avis de mars 2007 de la Section à la lumière du Rapport annuel 2007 du Comité d'Etude sur le Vieillissement.....		77
ANNEXE AU CHAPITRE II		83
CHAPITRE III. L'Evaluation budgétaire des Communautés et des Régions pour la Période 2003-2006.....		85
1.	Introduction	85
2.	Note méthodologique.....	86
2.1	Méthode de travail de la Section	86
2.2	Les corrections SEC prises en compte.....	88
2.3	Révision des soldes de financement de l'année budgétaire 2003.....	92
3.	Résultats budgétaires des Communautés et des Régions pour la période 2003-2006.....	95
4.	Evaluation des réalisations budgétaires par rapport aux objectifs convenus	100
ANNEXE AU CHAPITRE III		107

LISTE DES ABREVIATIONS

AMECO	Annual Macro-Economic Data
APU	Administrations publiques
BCE	Banque Centrale Européenne
BFP	Bureau fédéral du Plan
BRF	Belgisches Rundfunk und Fernsehzentrum der Deutschsprachigen Gemeinschaft
BNB	Banque nationale de Belgique
BNF	Besoins nets de financement
CBV	Coût budgétaire du vieillissement
CCC	Commission Communautaire Commune
CCF	Commission Communautaire flamande
CE	Commission européenne
CEV	Comité d'Etude sur le Vieillissement
Cfl	Communauté flamande
Cfr	Communauté française
C&R	Communautés et Régions
CG	Communauté germanophone
CN	Comptes nationaux
COCOF	Commission Communautaire française
CREDIBE	Ex-OCCH
CSF	Conseil Supérieur des Finances
DLU	Déclaration libératoire unique
DPR	Dépenses primaires
DS	nv De Scheepvaart
EDP	Excessive deficit procedure
EPRT	Entreprises publiques de radio-télévision
EUROSTAT	Office Européen de Statistiques
FADELS	Fonds d'Amortissement des Emprunts du Logement Social
FIF	Fonds d'infrastructures ferroviaires
FV	Fonds de vieillissement
GOPE	Grandes orientations de politique économique
ICN	Institut des Comptes Nationaux
IPP	Impôt des Personnes Physiques
ISOC	Impôt des sociétés
LSF	Loi spéciale de Financement
MUHKA	Museum voor Hedendaagse Kunst Antwerpen
n.a.	Non ajusté
OCCH	Office central de crédit hypothécaire
OCP	Octrois de crédits et prises de participations
OFI	Office for Foreign Investment
ONSS	Office National de Sécurité sociale

OWD	Office wallon des déchets
PF	Pouvoir fédéral
PIB	Produit intérieur brut
PL	Pouvoirs locaux
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
RE	Regroupement économique
RNB	Revenu national brut
RRTV	Radio redevance télévision
RTBf	Radio télévision belge de la Communauté française
RW	Région wallonne
SAF	SA Société d'acquisition foncière
SEBC	Système européen de Banques centrales
SEC	Système européen des comptes nationaux et régionaux
SECU	Sécurité sociale
SNCB	Société Nationale de Chemins de fer Belges
SPE	Surplus primaire effectif
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPR	Surplus primaire requis
SQS	Sociétés et quasi-sociétés
SLRB	Société du logement de la Région bruxelloise
SNF	Solde net
SRWT	Société régionale wallonne du transport
STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
TC	Taxe de circulation
TEC	Société de transport en commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
UMTS	Universal Mobile Telecommunications systems
VERF	VZW Egalisatiefonds voor de responsabiliseringsbijdrage van de Vlaamse Gemeenschap (Vlaams Pensioenfonds / Fonds de pension flamand)
VRT	Vlaamse Radio en Televisie
WZ	nv Waterwegen en Zeekanaal
Y – GAP	Ecart par rapport au PIB potentiel

AVANT-PROPOS ET NOTICE MÉTHODOLOGIQUE

Cet avis s'inscrit dans la continuité des travaux relatifs à l'évaluation annuelle de l'exécution du Programme de stabilité, tels que traditionnellement publiés en mars de l'année suivante, mais dont la dernière officiellement publiée date de maintenant de plus de trois ans (mars 2004). Les versions antérieures de cette analyse annuelle étaient traditionnellement basées sur des données encore provisoires de la BNB telles que disponibles en janvier et utilisées par cette dernière dans son Rapport annuel de février. L'analyse proposée ici se distingue par l'intégration de données révisées plus récentes que celles habituellement disponibles en janvier, tant quant aux comptes publics eux-mêmes (tableaux synoptiques publics provisoires publiés par l'ICN fin avril 2007) que quant au PIB et aux grands agrégats (données de l'ICN de fin avril 2007 également). Elle intègre également des estimations revues en correspondance quant aux incidences des mesures « one-shot » ou non-récurrentes, quant à la dette publique agrégée des APU en définition Maastricht (1), et quant aux réalisations budgétaires des autres membres de l'Union Européenne et de la zone Euro (telles que publiées dans la base de données AMECO de la Commission européenne, mise à jour en mai 2007).

La Section présentera dorénavant son rapport annuel au mois de juin ou de juillet, ce qui permet une évaluation plus fondée que celle qui peut se faire sur les données plus provisoires disponibles en début d'année. Un second rapport sera présenté au mois de décembre sur des éléments plus structurels des finances publiques et sur les chiffres définitifs de l'année précédente.

Il faut également relever que par rapport à la dernière évaluation opérée par la Section en 2004, un certain nombre de révisions méthodologiques et statistiques importantes ont été apportées à l'automne 2005 aux comptes nationaux, notamment aux comptes publics, et ce principalement du fait de l'intégration structurelle des SIFIM (2).

Les nouvelles données en matière de comptes publics et de PIB ont ainsi entraîné un certain nombre de modifications dans l'analyse et l'interprétation des réalisations 2004 et 2005, comparativement aux objectifs fixés dans les Programmes de Stabilité 2004-2007 et 2005-2008, rédigés avant l'actualisation des comptes publics.

L'analyse présentée ici dans un premier Chapitre compare les réalisations budgétaires encore provisoires (3) estimées pour 2006 aux objectifs fixés dans ce Programme de stabilité 2006-2009 de décembre 2005. Elle ne se contente cependant pas de la seule comparaison des objectifs et réalisations pour l'année 2006. Elle tente aussi de resituer les évolutions budgétaires sous-jacentes au cours des dernières années écoulées par rapport aux objectifs plus structurels et de moyen terme de la politique budgétaire, à savoir la

1 Telle que communiquée dans le cadre de la procédure officielle de « Reporting of Government Deficits and Debt Levels », en date du 30 mars 2007.

2 Services d'Intermédiation Financière indirectement mesurés.

3 Les estimations définitives seront disponibles en septembre 2007, en même temps que les comptes institutionnels des autres grands agents macro-économiques.

poursuite du désendettement public et la constitution progressive de surplus budgétaire en vue de faire face dans de meilleures conditions au coût budgétaire lié au vieillissement.

Dans cette optique, cette analyse cherche à identifier les facteurs divers – conjoncturels, non-récurrents et discrétionnaires – permettant d'analyser les déterminants des résultats obtenus ainsi que les évolutions observées en matière de finances publiques (soldes budgétaires, taux d'endettement).

Une première pré-configuration des réalisations budgétaires 2007 probables, sur base des informations disponibles en juin et des décisions déjà opérationnalisées, est également présentée.

Un second Chapitre analyse brièvement les implications des révisions récemment apportées par le Comité d'Etudes du Vieillissement (CEV) quant au coût budgétaire du vieillissement, sur les contraintes d'ajustement budgétaire additionnelles qui en résultent d'ici 2011 voire au-delà pour assurer le respect de la trajectoire budgétaire définie en mars 2007 par la Section.

Un troisième Chapitre procède à une évaluation détaillée des réalisations budgétaires des diverses Entités fédérées, et ce au cours des 4 dernières années et de 2006 en particulier.

La « synthèse et recommandations » enfin, regroupe en début de texte les principales analyses et conclusions de cet Avis.

Notice méthodologique

Sauf mentionnés autrement, les soldes de financement analysés ici correspondent à la définition retenue au niveau européen par la Procédure de Déficit Excessif (EDP en anglais), également utilisée dans les Programmes de stabilité ainsi qu'au plan budgétaire. Il convient de relever que ce concept de solde budgétaire (solde de financement) diffère marginalement de celui en termes de comptabilité nationale en système SEC95. La différence entre les deux définitions se situe au niveau du traitement des swaps d'intérêts, et ne concerne par conséquent pas l'analyse effectuée au niveau des soldes primaires et de leurs composantes.

Cette différence n'avait pas fait l'objet d'une attention particulière auparavant dans la mesure où elle était restée marginale (moins de 0,05% de PIB). Elle a cependant gagné en importance en 2004 pour la première fois en approchant 0,1% de PIB, puis en 2005 en approchant 0,2% de PIB. En 2006, cette différence serait retombée à 0,1% de PIB environ.

Les recettes publiques effectives et dépenses primaires en « définition CSF »

La présentation de ces données a par ailleurs, comme dans les Rapports antérieurs pour 3 des 4 points qui suivent, été adaptée ici sur quatre points par rapport aux tableaux synoptiques de l'ICN afin de mieux correspondre aux concepts de dépenses et recettes publiques effectives de l'ensemble des Administrations publiques (APU) et de ses différents niveaux de pouvoir budgétaire. Au niveau des Entités et de leurs sous-secteurs, une adaptation complémentaire significative (n°4 ci-après) a également été adoptée à cet effet.

1. Les chiffres présentés ici, comme c'était le cas auparavant aussi pour les Avis de la Section « Besoins de financement » du Conseil supérieur des Finances (CSF), ne tiennent pas compte des « cotisations sociales imputées », et ce pour éviter tout double comptage correspondant en dépenses primaires (4). Les recettes publiques sont donc limitées aux seules recettes effectives (hors cotisations imputées) et symétriquement les Rémunérations publiques sont reprises nettes de cotisations imputées (la contrepartie de ces dernières étant incluse une seconde fois dans les prestations sociales en espèces)
2. Les recettes non-fiscales par contre sont majorées pour inclure les recettes de cessions d'actifs corporels et incorporels comptabilisées en système SEC95 comme des *dépenses négatives* en capital (désinvestissement). Symétriquement, les dépenses primaires en capital sont « brutées » d'un montant correspondant. Les montants pris en compte ici sont directement repris des comptes publics détaillés et sont à nouveau sans incidence sur les soldes de financement. Recettes et dépenses (primaires) publiques s'en trouvent donc majorées d'autant.
3. Les recettes fiscales (TVA et autres) transférées à l'Union européenne, non prises en compte en système SEC95 dans les comptes des Administrations publiques (APU), sont intégrées ici au niveau agrégé en recettes tout comme en dépenses primaires (transferts courants au Reste du Monde). Cette « correction » est opérée d'une part pour permettre d'évaluer l'évolution de l'ensemble de la pression fiscale et parafiscale effective, d'autre part pour éviter les biais liés aux modifications éventuelles dans le mode et la structure de financement des Institutions européennes (entre recettes fiscales transférées d'une part, et transferts budgétaires sous forme de « contribution RNB » principalement d'autre part). Par contre, l'évaluation de l'évolution des dépenses primaires finales du seul Pouvoir fédéral (et de l'Entité I plus largement) s'opère déduction faite de l'ensemble des transferts budgétaires ET fiscaux aux Institutions européennes (de même d'ailleurs que déduction faite de l'ensemble des transferts budgétaires et fiscaux *effectifs* à l'Entité II).
4. De plus, une autre modification méthodologique a été apportée ici pour la première fois afin de mieux se rapprocher de la réalité budgétaire. Les pensions publiques des C&R et (dans une moindre mesure des PL) à charge budgétaire du Pouvoir fédéral (PF), qui en système SEC95 sont « fictivement » traitées comme des dépenses primaires *finales* de l'Entité II financées par un transfert budgétaire - également fictif - en provenance du PF, seront comptabilisées ici directement comme une dépense primaire *finale* du PF et donc de l'Entité I, et non plus comme un transfert budgétaire intra-public. Les recettes *et* les dépenses primaires effectives finales (5) des C&R (et de l'ensemble de l'Entité II) s'en trouvent donc symétriquement diminuées d'autant, sans incidence évidemment sur leurs soldes primaires et de financement. Complémentairement, les transferts budgétaires intra-publics « versés » par l'Entité I (ici le Pouvoir fédéral) en sont réduits d'autant, mais symétriquement ses dépenses primaires finales s'en trouvent majorées d'autant, sans incidence sur les dépenses primaires

4 Les dépenses primaires liées aux cotisations sociales imputées sont en effet sinon comptabilisées deux fois : une fois au titre de rémunérations publiques (cotisations imputées incluses), une seconde fois au titre de prestations sociales (pensions et allocations familiales des agents statutaires du secteur public essentiellement) liées à ces cotisations imputées.

5 On appelle « finales » les dépenses primaires d'une Entité ou d'un niveau déterminé de pouvoir budgétaire, les dépenses primaires totales déduction faite des transferts budgétaires (courants et en capital) aux autres niveaux de pouvoir publics.

totales (ni sur les soldes primaires ou de financement) de l'Entité I.

5. Il convient enfin de relever que les concepts statistiques repris dans le corps de l'analyse chiffrée, sur base des données et définitions de l'ICN, diffèrent, en 2005, sur un point important de ceux retenus par EUROSTAT. Selon l'optique de l'ICN, le fonds de l'infrastructure ferroviaire (FIF), créé dans le contexte de la restructuration de la SNCB le 1^{er} janvier 2005, relève du secteur des sociétés non financières. Il en résulte que la reprise de la dette historique de la SNCB par le FIF en 2005 à concurrence de 7400 millions d'euros n'est pas considérée dans cette optique comme une dépense publique primaire (un transfert en capital) ; cette reprise n'affecte en conséquence ni le solde de financement public, ni l'endettement public. Selon l'optique d'EUROSTAT à l'inverse, ce Fonds est classé dans le secteur des administrations publiques et la reprise de la dette de la SNCB auquel il a été procédé doit être enregistrée comme un transfert en capital de ce secteur vers le secteur des sociétés non financières. Le solde de financement public s'en trouve alors ponctuellement détérioré en 2005 de 2,4% de PIB (incidence « one-shot » défavorable), et le niveau d'endettement majoré à concurrence de 1,8% de PIB.

Abstraction faite du dernier point, significatif pour la seule année 2005, il résulte de ces divers ajustements techniques que globalement, en pourcentage du PIB, tant le niveau des recettes que celui des dépenses sont inférieurs d'un certain pourcentage aux niveaux correspondants qui sont publiés dans les tableaux de synthèse synoptiques présentés par l'ICN en matière de Comptes des pouvoirs publics (Comptes synoptiques). Ces corrections sont évidemment parfaitement neutres au niveau des soldes primaires et de financement. On obtient ainsi une définition « CSF » du niveau des Recettes publiques effectives et des Dépenses primaires (DPR) totales et/ou finales correspondantes.

Autres corrections pour évaluer la croissance des dépenses primaires « sous-jacentes » à prix constants (en « volume »)

Le calcul de la croissance sous-jacente du volume des dépenses primaires nécessite par ailleurs l'intégration d'un certain nombre de corrections complémentaires qui permettent d'éliminer l'incidence de facteurs soit conjoncturels et cycliques, soit statistiques et/ou exceptionnels (non-récurrents ou « one-shots »), soit encore de nature non-discrétionnaire.

Les corrections opérées ici ont été les suivantes :

1. La première correction consiste à déduire l'incidence d'un certain nombre de dépenses exceptionnelles et non-récurrentes (ou de glissements de dépenses d'une année sur l'autre), ainsi que d'éventuelles adaptations statistiques affectant le niveau des recettes et dépenses publiques (comme la reclassification des entreprises publiques de radio-télévision (EPRT) en 2002 dans le champ des administrations publiques), ou encore d'éventuels transferts de compétences entre Entités ou niveaux de pouvoir budgétaire (également en 2002).
2. La seconde correction consiste, au niveau de l'Entité I et du Pouvoir fédéral en particulier, à déduire l'ensemble des transferts (fiscaux et budgétaires) à l'UE, dans la mesure où ces transferts sont en très large part « contraints » (découlant de règles ou décisions européennes) et donc non-discrétionnaires.
3. La troisième correction consiste à isoler la composante à proprement parler cyclique ou conjoncturelle de l'évolution du niveau des dépenses primaires, en identifiant la composante cyclique des dépenses de chômage par rapport à leur évolution structurelle de plus long terme (identifiée ici au départ d'une moyenne mobile pluriannuelle du ratio – lissé - de ces dépenses au PIB).

4. La quatrième correction consiste à tenir compte du « cycle politique » bien identifié depuis vingt ans en matière d'évolution des dépenses d'investissements des Pouvoirs locaux. Ces dépenses sont donc corrigées pour leur écart au trend réel de plus long terme. Ce trend a été réestimé sur base des nouvelles données révisées publiées par l'ICN.
5. La cinquième et dernière correction consiste à tenir compte de l'écart parfois significatif d'évolution entre le coefficient d'indexation pertinent depuis 1993 pour la majeure partie des dépenses primaires – à savoir une moyenne mobile retardée et lissée sur 4 mois de l'indice-santé – et l'indice national des prix à la consommation traditionnellement utilisé comme déflateur de référence pour mesurer les dépenses publiques en termes réels. Le déflateur « corrigé » utilisé ici est lui-même une moyenne géométrique pondérée du coefficient d'indexation des dépenses publiques salariales et sociales en espèces (une moyenne mobile quadrimestrielle retardée de l'indice santé) et de l'indice des prix à la consommation (6) pour ce qui est des autres dépenses primaires. Cette correction permet de mieux cerner l'évolution du « volume » réel des dépenses primaires.

Certaines de ces corrections sont sujettes à discussion et en particulier la composante cyclique, et leur interprétation doit des lors se faire avec beaucoup de prudence ; cette correction est néanmoins effectuée pour avoir une idée approximative de la tendance sous-jacente, « structurelle », des données analysées.

Le tableau 1 ci-après fournit, au niveau consolidé de l'ensemble des administrations publiques, une analyse illustrative de l'impact individuel de chacune des corrections sur le rythme annuel ou moyen d'évolution des dépenses primaires réelles ou en « volume » (prix constants), par rapport à leur évolution apparente et non-correctée.

Tableau 1
Incidence des différentes corrections sur la croissance réelle « sous-jacente » des dépenses primaires – Ensemble des administrations publiques (APU)

	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006
Pm. Définit. SEC95 (avant correct.), / Pc	5,2%	5,0%	0,3%	2,7%	1,9%	2,5%	2,6%	2,3%
Incid. correct. pour cessions d'actifs & cot. imput.	-0,8%	0,1%	0,3%	-0,3%	0,5%	0,1%	0,2%	0,1%
Incid. correct. div., dép. non-récurr. etc.	-0,5%	-1,5%	2,1%	-0,7%	0,0%	0,0%	0,3%	-0,4%
Incid. financem. UE (budgét. & fisc.)	0,2%	-0,2%	0,0%	-0,1%	0,0%	-0,1%	-0,1%	0,0%
Incid. chômage cyclique	-0,5%	-0,3%	0,0%	0,1%	0,2%	0,0%	-0,2%	0,1%
Incid. cycle invest. Pouv. locaux	0,3%	-0,2%	-0,1%	-0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,1%	-0,3%
Incid. écart d'Indexation / inflation	-0,6%	0,2%	0,5%	0,3%	0,1%	0,3%	0,3%	0,2%
Incid. corrections Totales	-2,0%	-2,0%	2,8%	-1,1%	0,6%	0,1%	0,4%	-0,2%
Croiss. réelle corrig. (Non-corr. + Correct. Tot.)	3,2%	3,0%	3,1%	1,6%	2,5%	2,5%	3,0%	2,1%
Pm. Idem, hors correct. cycle invest. PL.	2,9%	3,2%	3,1%	1,9%	2,7%	2,7%	3,2%	2,3%

6 En 2004 par exemple, l'indice d'indexation n'a augmenté que de 1,3% alors que l'indice national des prix à la consommation augmentait pour sa part de 2,1%, et la moyenne pondérée des deux indices de 1,6%. L'incidence de l'écart d'indexation par rapport à l'inflation a donc été en 2004 de 0,5% (soit 2,1% - 1,6%).

Ratios des dépenses primaires : du ratio non-corrigé en valeur au ratio corrigé en volume.

Enfin, des corrections analogues doivent être effectuées pour mieux identifier les déterminants (cycliques, non-récurrents, structurels, discrétionnaires) de l'évolution des ratios apparents de dépenses primaires totales et/ou finales (en % du PIB en valeur). Le ratio (au PIB) en valeur des dépenses primaires corrigées (voir ci-dessus, jusqu'au point 4 inclus) peut en effet lui-même être décomposé en 3 éléments additifs, dont deux éléments non-discrétionnaires et une composante « résiduelle », en volume. Cette dernière peut être considérée comme structurelle et fournissant un bon indicateur « proxy » de l'orientation discrétionnaire ou délibérée en matière d'impulsions budgétaires (expansives, neutres ou au contraire restrictives).

Les deux composantes non-discrétionnaires mentionnées ci-dessus sont les suivantes :

1. Un effet cyclique purement statistique encore appelé « effet dénominateur » ou « écart de PIB » – par rapport à son trend). En effet, lorsque le PIB en volume « Yv » – au dénominateur du ratio - augmente plus vite que le PIB tendanciel Yv, alors – toutes autres choses restant égales par ailleurs – ceci pousse le ratio apparent des dépenses primaires corrigées à la baisse, et inversement en cas de croissance réelle du PIB plus lente que le trend estimé.
2. Un effet dit « prix relatifs ». Lorsque le déflateur (pondéré) « Pu » de la dépense publique primaire – au numérateur du ratio - augmente plus vite que le déflateur du PIB « Py » - au dénominateur du ratio -, autrement dit lorsque le prix relatif de la dépense primaire augmente, alors, toutes autres choses restant égales par ailleurs, le ratio apparent en valeur augmente indépendamment des évolutions-volumes structurelles ou discrétionnaires sous-jacentes. On a évidemment une configuration inverse en cas de baisse du prix relatif « Pr = Pu / Py » de la dépense primaire.

Le ratio structurel en volume des dépenses primaires, tel que repris dans le tableau 2 ci-après, est le ratio corrigé en valeur de ces dépenses, ajusté de plus pour les deux autres incidences non-discrétionnaires mentionnées ci-dessus.

Tableau 2
Ratios des dépenses primaires en valeur et volume

Passage des dépenses primaires (DPR) SEC95 au ratio struct. corr. en volume		Niveaux, en % PIB					Estimat. 2007
		2002	2003	2004	2005	2006	
DPR Tableaux synoptiques (SEC95)	(1)	44,0%	45,8%	44,5%	45,5%	44,9%	44,7%
Pm. Ecart tot. "CSF - Synopt.SEC95", dont	(2)	-1,4%	-1,4%	-1,3%	-1,4%	-1,2%	-1,4%
- Cotisations imputées	(2a)	-2,2%	-2,2%	-2,2%	-2,2%	-2,2%	-2,2%
+ Transf. fiscaux à l'UE	(2b)	0,6%	0,7%	0,6%	0,7%	0,7%	0,7%
+ Brutage de l'Invest. public (cessions d'actifs)	(2c)	0,2%	0,1%	0,3%	0,1%	0,3%	0,1%
= Dép. prim. définit. CSF	(3)=(1+2)	42,6%	44,3%	43,2%	44,1%	43,7%	43,2%
- Correct. "one-shots" (hors cessions d'actifs)	(4a)	0,0%	-0,6%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
- Transf. Tot. à UE	(4b)	-1,3%	-1,4%	-1,4%	-1,5%	-1,5%	-1,4%
= DPR finales (hors fin. UE) corr.	(5)=(3+4)	41,4%	42,3%	42,1%	42,6%	42,2%	41,8%
- Correct. cycliques en niveaux	(6)	0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,3%	-0,2%	0,1%
+ Chômage cyclique	(6a)	-0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,1%	0,0%
+ Cycle invest. PL	(6b)	0,1%	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,2%	0,0%
= DPR finales cycl. corr. en valeur	(7)=(5+6)	41,4%	42,2%	41,9%	42,3%	42,0%	41,9%
- Correct. "PIB-GAP" et "prix-relat." en niveaux	(8)	-0,2%	-0,6%	0,1%	-0,6%	-0,1%	0,2%
+ Correction Prix-relatifs	(8a)	-0,4%	-0,3%	0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%
+ Correction "PIB-GAP" (effet-dénominateur)	(8b)	0,1%	-0,3%	0,0%	-0,4%	0,0%	0,1%
= Ratio structurel en volume	(9)=(7+8)	41,2%	41,6%	42,0%	41,8%	41,9%	42,0%
Ecart Annuel tot. "Struct.Vol. - SEC95", dont:	(10)=d9	-2,8%	-4,2%	-2,5%	-3,8%	-3,0%	-2,6%
* Correct. conjonct. tot. (Chôm. + PIB-GAP)	d(6a+8b)	0,1%	-0,5%	-0,2%	-0,6%	-0,1%	0,1%
* Financ. UE (net)	d(2b+4b)	-0,6%	-0,7%	-0,8%	-0,8%	-0,8%	-0,8%
* Cycle Invest. PL	d(6b)	0,1%	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,2%	0,0%
* Prix-Relatifs	d(8a)	-0,4%	-0,3%	0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%
* Autres (One-shots, cessions, cot.imput.)	d(2a+2c+4a)	-2,1%	-2,7%	-1,6%	-2,1%	-1,9%	-2,1%

Structure du chapitre

La synthèse regroupe les principales conclusions et recommandations de l'Avis. Le texte intégral du premier Chapitre en lui-même comporte trois sections.

La première section analyse les évolutions estimées au niveau de l'ensemble consolidé des pouvoirs publics, principalement en matière de soldes budgétaires et de taux d'endettement. Elle les replace dans leur contexte macro-économique et financier et les resitue comparativement aux évolutions enregistrées dans d'autres pays européens ainsi qu'en moyenne dans l'Euro-zone.

La seconde section traite plus en détails des déterminants des évolutions enregistrées, au niveau de l'ensemble consolidé des pouvoirs publics, en matière de recettes publiques, de dépenses primaires, de charges d'intérêts et de taux d'endettement.

La troisième et dernière section analyse respectivement les réalisations des Entités I et II, ainsi que de leurs principales grandes composantes respectives (Pouvoir fédéral et Sécurité sociale d'une part, Communautés et Régions – C&R – et Pouvoirs locaux – PL – d'autre part). On y vérifie notamment dans quelle mesure chaque niveau de pouvoir a contribué à la réalisation des objectifs fixés globalement et par grande entité.

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

1. Principales conclusions au niveau de l'ensemble des Pouvoirs publics

1.1 Objectifs du Programme de stabilité 2006-2009 et principales réalisations en 2006

Dans le Programme de stabilité 2006-2008 adopté en décembre 2005, le Gouvernement belge s'était engagé, au départ d'une situation d'équilibre en 2004 et de léger surplus budgétaire en 2005 (en définition nationale ICN), à rester en équilibre budgétaire en 2006.

D'après les données encore provisoires publiées début avril 2007 par l'ICN, un léger surplus budgétaire (+0,2% de PIB) a été atteint en 2006 en matière de solde de financement de l'ensemble des administrations publiques (APU) tel que mesuré en définition EDP européenne (Excessive Deficit Procedure), ceci correspondant par ailleurs à un surplus global plus limité de 0,1% de PIB en termes SEC95 traditionnels.

Ceci correspond ainsi plus que largement à l'objectif officiel visé d'équilibre budgétaire. L'écart favorable observé de 0,2% de PIB par rapport à l'objectif fixé doit cependant être resitué dans un contexte conjoncturel où la croissance économique observée en 2006, soit +3,2% en données brutes, s'est avérée in fine largement supérieure à ce qui était anticipé dans le Programme de Stabilité (soit 2,2% à l'époque) ou lors de l'élaboration du budget.

Cet écart de résultat budgétaire se situe par ailleurs dans un contexte où la contribution favorable des incidences « one-shots » aux réalisations budgétaires a encore augmenté (de 0,2% de PIB) en 2006 par rapport à 2005, atteignant ainsi plus de 0,7% de PIB. Ces deux éléments a priori favorables ont cependant pu être au moins pour partie atténués par l'impact moins favorable d'une réduction plus limitée que précédemment du poids des charges d'intérêts (-0,2% de PIB en 2006 comparativement à -0,5% de PIB en 2005). Cette réduction en 2006 a été obtenue grâce à la poursuite de la réduction du taux d'endettement, dans un contexte où le taux d'intérêt implicite sur la dette à l'inverse, pour la première fois en cinq ans, a cessé de baisser.

En matière de surplus primaire global, le résultat obtenu en 2006, avec 4,2% de PIB, dépasse de peu (0,1% de PIB) les réalisations escomptées (4,1% de PIB selon le Programme de stabilité 2006). L'érosion du surplus primaire s'est ainsi un peu ralentie en 2006 (-0,2% de PIB comparativement à -0,3% l'an précédent).

Tableau 3
Synthèse des principaux résultats budgétaires 2002-2007

	Niveaux réalisés					Estimat. 2007e	Evolutions cumulées		
	2002	2003	2004	2005	2006		2002-06	2002-04	2004-06
Recettes effectives (°)	48,4%	49,7%	47,9%	48,5%	47,9%	46,9%	-0,5%	-0,5%	0,0%
Dépenses primaires (°)	42,6%	44,3%	43,2%	44,1%	43,7%	43,2%	1,1%	0,6%	0,5%
Solde primaire	5,7%	5,4%	4,7%	4,4%	4,2%	3,7%	-1,6%	-1,1%	-0,5%
Charges d'intérêts (EDP)	5,7%	5,3%	4,7%	4,2%	4,0%	3,9%	-1,7%	-1,0%	-0,7%
Solde de financement (EDP)	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	-0,2%	0,1%	0,0%	0,2%
Idem, Solde SEC95	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,1%	-0,2%	0,1%	-0,1%	0,2%
BNF EDP - EUROSTAT	0,0%	0,1%	0,0%	-2,3%	0,2%		0,2%	0,0%	0,2%
Taux d'endett. EUROSTAT	103,3%	98,6%	94,3%	93,2%	88,8%		-14,4%	-9,0%	-5,4%

(°) Hors cotisations imputées, mais y compris les recettes liées aux cessions d'actifs immobiliers et incorporels (UMTS), ainsi que les recettes fiscales transférées à l'UE.

Note. Les estimations pour 2007 sont basées sur les Perspectives de la BNB de juin 2007, et n'intègrent qu'une partie des recettes non-fiscales non-récurrentes inscrites au budget 2007.

1.2 Les prévisions budgétaires 2007

Pour 2007, le gouvernement s'était fixé pour objectif de dégager un surplus budgétaire de 0,3% de PIB globalement, et ce conformément aux Programmes de Stabilité respectifs (2006-2009) et (2007-2010) de décembre 2005 et 2006. Les dernières prévisions nationales disponibles laissent prévoir que cet objectif pourrait ne pas être atteint sans mesures additionnelles.

- Le Bureau Fédéral du Plan, dans ses dernières Perspectives de moyen terme (2007-2012) publiées en mai 2007, table sur un surplus 2007 qui se limiterait à 0,1% de PIB en définition EDP, soit un écart de 0,2% de PIB par rapport à l'objectif visé. Ce léger surplus serait atteint en supposant intégralement réalisé le rendement escompté des mesures one-shots budgétées, soit 0,5% de PIB.
- La Banque nationale de Belgique pour sa part, dans ses prévisions récentes de mi-juin 2007, anticipe pour 2007, sur base des décisions budgétaires actuelles effectivement opérationnalisées, un déficit budgétaire de 0,2% de PIB, soit un écart de pas moins de 0,5% de PIB par rapport à l'objectif visé. Cette prévision n'intègre cependant pas à ce stade, et ce conformément aux méthodologies des organismes internationaux ou européens, l'impact de mesures – notamment non-récurrentes – budgétées mais non implémentées, pour un total de 0,3% de PIB (7). La prise en compte de ces autres mesures one-shots ramènerait alors le solde budgétaire à l'équilibre voire en très léger surplus, sans atteindre pour autant non plus en 2007 l'objectif visé d'un surplus de 0,3% de PIB.

7 Comme par exemple la nouvelle reprise de fonds de pensions d'entreprises publiques à concurrence de 500 millions d'euros ou un peu moins de 0,2% de PIB, ainsi qu'une partie (400 millions d'euros ou un peu plus de 0,1% de PIB) des cessions d'actifs immobiliers prévues d'ici la fin de l'année.

1.3 Incidences conjoncturelles, non-récurrentes et évolution des soldes primaires structurels : une perspective de moyen terme.

Sur une base corrigée pour le seul cycle économique (méthodologie de la Commission européenne), on peut ainsi estimer que le surplus primaire belge s'est réduit de 0,7% de PIB en 2006 (ligne 7 du Tableau 8), ce qui est nettement plus marqué que ce qui était anticipé à l'époque dans le Programme de Stabilité de décembre 2005 (-0,3% de PIB). Le solde primaire structurel se dégraderait en 2007 de 0,2% de PIB additionnels. Le solde primaire structurel retomberait à 3,5% de PIB, soit 0,8% de PIB en dessous du niveau défini comme objectif structurel à atteindre en 2010-2011 dans l'Avis précédent de la Section (8).

Sur une base corrigée non seulement pour les incidences strictement cycliques (écart de PIB) et pour les mesures one-shots, mais aussi pour les effets de composition de la croissance, le solde primaire structurel belge (9) se serait détérioré de pas moins de 0,9% de PIB en 2006, ceci faisant cependant suite à une amélioration de 0,7% de PIB en 2005. Sur les 4 dernières années, la détérioration du solde primaire structurel s'est ainsi établie à 1,5% de PIB, tant en recettes qu'en dépenses primaires, dont l'essentiel en 2003. L'impact de cette détérioration sur le solde structurel belge global (charges d'intérêts incluses) a pu cependant être plus qu'intégralement neutralisé par la réduction très sensible enregistrée en matière de poids des charges d'intérêts (-1,7% de PIB en 4 ans).

1.4 Evolutions en matière de recettes et de dépenses primaires

En matière de **recettes publiques**, l'année 2006 aura été marquée par la poursuite de l'application des décisions antérieures prises au niveau fédéral en matière d'allègement de la pression fiscale et parafiscale sur les revenus du travail. Si le ratio apparent total des recettes fiscales et parafiscales publiques effectives a régressé en 2006 par rapport à 2005, à concurrence de 0,5% de PIB, ceci n'a fait que neutraliser la progression inverse observée en 2005 (+0,5% de PIB). Le recul enregistré en 2006 est particulièrement prononcé au niveau des impôts directs courants (-0,4% de PIB) et plus particulièrement au niveau des impôts directs courants des Ménages (-0,7% de PIB). Avec 12,8% de PIB, ces derniers atteignent ainsi le niveau le plus bas depuis 1992, en retrait de 1,2% de PIB par rapport au plafond de 14,0% de PIB enregistré en 2001-2002. En matière d'impôts directs des Sociétés enfin (ISOC principalement), la progression enregistrée en 2006 (+0,3% de PIB) peut être imputée quasi intégralement à l'incidence « one-shot » de l'accélération des enrôlements (900 millions d'euros).

8 CSF, « Vers des finances publiques soutenables et neutres sur le plan inter-temporel dans le contexte du vieillissement », Section « Besoins de financement des Pouvoirs publics », tableau 11 p. 54, mars 2007.

9 Soit le solde primaire corrigé pour les incidences conjoncturelles et les mesures non récurrentes, telles que mesurées selon la méthodologie « BNB – SEBC »

Complémentaire, on assiste à une nouvelle érosion du ratio des cotisations sociales effectives (-0,2% de PIB (10)), compensée il est vrai par une nouvelle progression limitée du rendement des impôts indirects (+0,1% de PIB en 2006 (11), après +0,3% en 2005) ainsi que des impôts en capital (+0,1% de PIB également).

Parallèlement, la pression fiscale et parafiscale globale sur le facteur travail (au sens large) régresse très sensiblement en 2006 (-0,8% de PIB), après un recul beaucoup plus limité (-0,1% de PIB) en 2005 et encore substantiel en 2004 (-0,5% de PIB). Si l'on tient compte des réductions de cotisations sociales comptabilisées comme subventions aux entreprises, ceci porte à 2,0% de PIB en 4 ans (période 2002-2006) le recul cumulé du ratio au PIB en matière de recettes fiscales et parafiscales sur le facteur travail. Cette baisse a par ailleurs été en partie neutralisée par une hausse du rendement des recettes fiscales totales sur les autres facteurs de production, à concurrence de 1,4% de PIB sur la même période.

Hors incidences « one-shot » enfin, les recettes publiques totales ont vu leur ratio se réduire de 0,8% de PIB en 2006, dont 0,7% de PIB en recettes fiscales et parafiscales et 0,1% de PIB en recettes non-fiscales.

En matière de **dépenses primaires** par ailleurs, on a assisté en 2006 à une baisse apparente substantielle du ratio en définition « CSF », à concurrence de 0,4% de PIB, ceci contrastant avec la hausse substantielle du ratio correspondant enregistrée en 2005 (à concurrence de 0,9% de PIB). Cette baisse en 2006 s'explique cependant plus qu'intégralement par un ensemble de facteurs cycliques, non-récurrents et/ou non-discrétionnaires, à concurrence de 0,6% de PIB au total (12), de sorte que le ratio structurel en volume des dépenses primaires aura en finale progressé de près de 0,2% de PIB en 2006, et d'un montant équivalent « hors vieillissement » (hors prestations sociales). Cette hausse n'a cependant fait que compenser la baisse symétrique équivalente enregistrée en 2005, de sorte que le ratio structurel en volume a ainsi quasiment retrouvé en 2006 son niveau de 2004. Comparativement, cette progression du ratio structurel s'était établie à 0,7% de PIB cumulativement les deux années précédentes (en 2003-2004). Sur les 4 dernières années (période 2002-2006), l'orientation budgétaire « expansive » (13) cumulée en matière de dépenses primaires s'établit ainsi à un peu plus de +0,7% de PIB, soit une progression à peine inférieure à celle de la période quadriennale antérieure (+0,8 % de PIB en 1998-2002).

10 Et même -0,3% de PIB si l'on intègre certaines réductions de cotisations sociales ciblées qui, en système SEC95, sont comptabilisées en tant que subventions (dépenses) de la Sécurité sociale aux entreprises plutôt qu'en tant que réductions de recettes.

11 Cette progression est cependant plus qu'intégralement imputable aux incidences « one-shots » de la titrisation des créances fiscales en matière d'impôts indirects (TVA principalement) comptabilisée en 2006, à concurrence de près de 0,2% de PIB.

12 Voir le corps du texte (section 2.2.2.) pour plus de détails quant aux corrections à opérer pour assurer le passage d'un concept à l'autre.

13 Est ici considérée comme « expansive » toute augmentation du volume corrigé des dépenses primaires qui se situe au-delà du rythme de croissance tendanciel de l'économie (soit un peu plus de 2,1% l'an). Ainsi par exemple, cette augmentation en matière de dépenses primaires s'est élevée sur la période 2002-2006 à 2,5% en moyenne annuelle (soit 0,4% de plus que la croissance économique tendancielle). Ceci s'est traduit par une augmentation d'un peu plus de 0,7% de PIB du ratio structurel des dépenses primaires.

Sur une base pareillement corrigée, le *rythme de croissance* sous-jacent des dépenses primaires à prix constants par rapport à 2005 s'est établi en 2006 à 2,5%, soit en hausse par rapport au chiffre relativement bas enregistré en 2005. Cette croissance sous-jacente estimée s'inscrit ainsi de nouveau en ligne avec la croissance tendancielle relativement élevée des 4 à 6 dernières années (2,5% en moyenne) et s'est ainsi établie à nouveau au-dessus du rythme de croissance tendancielle estimé de l'économie (14), soit un peu plus de 2%.

1.5 Evolutions du taux d'endettement

Quant au taux d'endettement public brut consolidé, il a poursuivi et même accentué sa décline en 2006, à concurrence de 4,2% de PIB, et ce après un tassement plus limité en 2005 (-2,9% de PIB en définition nationale ICN (15), et -1,1% de PIB en définition EUROSTAT). Cette réduction engrangée en 2006 s'est inscrite un peu au-delà de la baisse indiquée comme objectif dérivé dans le Programme de stabilité 2006-2009 (-3,6% de PIB). Il en a été ainsi principalement grâce à une croissance réelle et nominale du PIB plus marquée qu'anticipé, et donc grâce à une contribution plus forte qu'escompté de « l'effet dénominateur » à la réduction du taux d'endettement.

La poursuite du processus de désendettement a en effet été amplifiée en 2006 par une amélioration certaine des facteurs dits « endogènes », notamment la réduction du différentiel entre taux d'intérêt implicite et croissance du PIB, variable clé pour la dynamique de l'effet « Boule de neige (inversé) ».

Par ailleurs, comme cela était prévu dans le programme de stabilité de 2005, des opérations et corrections hors BNF ont freiné en 2006 le processus de désendettement à concurrence de 0,5% de PIB, comparativement à 0,1% de PIB en 2005 et 0,7% de PIB en 2004.

1.6 Réalisations belges et comparaisons européennes

Par rapport aux évolutions enregistrées dans l'Euro-zone ainsi que dans la majorité des pays membres de l'UE, les réalisations belges continuent de se positionner favorablement, même si l'écart par rapport à cette moyenne a eu récemment tendance à se resserrer. Certes, pour l'année 2005, la question du traitement statistique de la reprise de la dette SNCB par le FIF (Fonds d'Infrastructures Ferroviaires) n'est pas encore tranchée, et ceci affecte l'appréciation sur les résultats budgétaires 2005 (16). Si l'on fait abstraction de cette opération ponctuelle, la Belgique se situe ainsi en 2006, et pour la cinquième année consécutive, dans le groupe des quatre seuls pays de l'Euro-zone ayant réussi à atteindre voire dépasser les objectifs de leurs Programmes de stabilité respectifs en matière de

14 Selon les services de la Commission européenne (voir aussi le Rapport 2004 de la BNB, encadré 7), la croissance potentielle belge se serait établie à 2,1% l'an en moyenne depuis 1985.

15 Hors comptabilisation en 2005 de la reprise de la dette de la SNCB à concurrence de 2,4% de PIB via le FIF (Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire), considéré par l'ICN, à l'inverse d'EUROSTAT, comme ne faisant pas partie du périmètre du secteur des administrations publiques (APU).

16 Voir la notice méthodologique en introduction pour plus de détails.

solde de financement définis en termes de « procédure EDP ». Dans la zone EURO, la Belgique est le second pays, après la Finlande en surplus (17), à avoir réussi à dégager, pour la septième année consécutive, un surplus ou équilibre global de ses finances publiques en définition EDP.

Par contre, les évolutions en matière de soldes primaires cycliquement corrigés au cours des 4 dernières années (période 2002-2006) – en net recul - s'avèrent dans le cas belge en retrait marqué par rapport aux améliorations enregistrées dans la majorité des pays de l'Europe des 15 ainsi qu'en moyenne dans l'Euro-zone.

En matière de désendettement enfin, la convergence belge vers la moyenne de la zone Euro s'est poursuivie en 2006 après la pause de 2001 et ce même si à un rythme un peu moins élevé que les trois années précédentes (période 2002-2005).

2. Principales évolutions au niveau des deux grandes entités et de leurs sous-secteurs

2.1 Répartition des objectifs entre Entités

Comme pour les programmes de stabilité antérieurs, le programme 2006-2009 de fin 2005 prévoyait une répartition des objectifs globaux (soldes de financement, soldes primaires) entre les deux grandes entités (18) voire leurs sous-secteurs. L'objectif assigné par le Programme de Stabilité 2006-2009 pour l'ensemble de l'Entité II était celui d'un déficit de financement de 0,1% de PIB (comparativement à un surplus de +0,1% de PIB en 2005), compensé par le surplus symétrique (0,1% de PIB) attendu au niveau de l'Entité I. Au sein de l'Entité II, l'objectif assigné à l'ensemble des Entités fédérées (C&R) était celui d'un léger excédent de 0,1% de PIB, insuffisant cependant que pour neutraliser complètement un déficit attendu de 0,2% de PIB au niveau des PL en 2006, en année d'élections communales.

Au sein de l'Entité I, le déficit limité du PF devait être plus que compensé dans l'hypothèse d'un surplus de 0,1% de PIB de la Sécurité sociale.

2.2 Réalisations au niveau de l'Entité I

Au niveau de l'Entité I, les données provisoires récemment publiées par l'ICN indiquent que l'objectif en matière de solde de financement pour 2006 a pu être légèrement surpassé en définition EDP (un surplus de 0,2% de PIB au lieu du surplus escompté de 0,1% de PIB).

17 L'Irlande présente également un bilan budgétaire très favorable, avec une seule année (en 2002) de léger déficit depuis l'an 2000, et hors zone Euro, le Danemark a également enregistré depuis 1998 une période ininterrompue d'équilibre et de surplus budgétaires (dépassant les 4% de PIB en 2005-2006).

18 Pour rappel, l'Entité I regroupe de manière consolidée le Pouvoir fédéral (PF) et la Sécurité sociale (SECU) alors que l'Entité II pour sa part regroupe l'ensemble des entités fédérées ou Communautés et Régions (C&R) ainsi que les Pouvoirs locaux ou subordonnés (PL).

Par rapport à l'année précédente (2005), le solde de financement de l'Entité I (en définition EDP) s'est finalement amélioré en 2006 de 0,2% de PIB, la stabilisation du surplus primaire de l'Entité à 3,9% de PIB se combinant avec une réduction du poids de ses charges d'intérêt consolidées de l'Entité (de près de -0,2% de PIB).

Toujours sur base des nouvelles données de l'ICN, le ratio des recettes effectives totales (19) de l'Entité I, hors recettes fiscales affectées aux autres niveaux de pouvoir (UE et Entité II), a diminué en 2006 de 0,3% de PIB à 32,5% de PIB, après avoir progressé d'un pourcentage équivalent en 2005. Avant transferts fiscaux, le ratio des recettes totales de l'Entité a régressé plus sensiblement (-0,5% de PIB, dont -0,6% de PIB de recettes fiscales et parafiscales, et +0,1% de PIB de recettes non-fiscales, cessions d'actifs incluses). Mais ceci a été partiellement neutralisé, pour plus de 0,1% de PIB, par la diminution des transferts fiscaux totaux aux autres niveaux de pouvoir (UE, Entité II).

Le ratio des dépenses primaires *totales* de l'Entité I en définition CSF (20) a pour sa part diminué en 2006 de 0,4% de PIB, après avoir augmenté de 0,6% de PIB en 2005. Mais comme pour l'évolution enregistrée au niveau de l'ensemble des administrations publiques (APU), cette baisse s'explique plus qu'intégralement par des facteurs conjoncturels et/ ou non-récurrents (21).

En termes réels, et ajustée pour ces divers facteurs non structurels (notamment cycliques en chômage), la croissance du volume des dépenses primaires *totales* (y compris donc les transferts budgétaires aux autres Entités) de l'Entité I en 2006 s'est établie à 2,6%, en accélération par rapport à 2005 (+2,1%).

La croissance des dépenses primaires *finales* corrigées de l'Entité I (y compris les pensions publiques de l'Entité II à charge du PF) s'est établie à +2,7%, après +2,0% en 2005 mais 3,5% d'augmentation en moyenne en 2003-2004. Le ralentissement de cette croissance, observé lors des deux années suivantes (+2,3% en moyenne en 2005-2006), est manifeste, mais la moyenne générale sur les 4 ans reste élevée (+2,9%) et supérieure à la croissance tendancielle de l'économie, comparativement à un rythme de +2,3% enregistré sur la moyenne des 4 années antérieures (période 1998-2002) (22).

19 Hors cotisations imputées ou fictives, y compris les recettes liées aux cessions d'actifs corporels et incorporels.

20 Corrigé pour le « brutage » des dépenses d'investissements et les cotisations imputées ou fictives, avant déduction des transferts (fiscaux) à l'Union européenne.

21 Voir le corps du texte (Section 3.1.2) pour plus de détails.

22 Sur une base corrigée pour l'incidence de la réforme des polices de 2002.

En matière de prestations sociales (cycliquement corrigées) de l'Entité I, on assiste à un fort ralentissement en 2005-2006 par rapport aux deux années précédentes (2003 et 2004), principalement imputable aux soins de santé, alors que *hors prestations sociales* (hors « vieillissement »), on assiste à l'inverse à une forte accélération, passant de +1,8%% en moyenne en 2003 et 2004 à 6,0% en 2005-2006 – mais ce pour une part significative du fait de la forte progression des subventions salariales à l'emploi (23).

2.3 Principales conclusions globales au niveau de l'Entité II

Le Programme de stabilité 2006-2009 fixait pour 2006 à l'Entité II l'objectif d'un déficit de financement limité à -0,1% de PIB. Les données récemment publiées par l'ICN indiquent que l'année 2006 s'est soldée par un équilibre budgétaire global de cette Entité. Par rapport à l'objectif 2006 visé, l'écart favorable de 0,1% de PIB résulte intégralement d'une dégradation en 2006, par rapport à 2005, moins importante que ce qui avait été anticipé. Ceci résulte pour l'essentiel d'une réduction un peu plus marquée qu'anticipé des charges d'intérêts de l'Entité II, alors que la détérioration du solde primaire en 2006 (-0,2% de PIB) était conforme aux attentes.

Cette détérioration du solde primaire a pour sa part résulté d'une réduction de 0,2% de PIB, à 15,7% de PIB, du ratio des recettes totales effectives, combinée à une stabilisation à 15,5% de PIB du ratio des dépenses primaires correspondantes.

Cette dernière masque cependant l'interaction en sens contraire d'une certaine augmentation du ratio du volume des dépenses primaires, liée notamment au cycle électoral des investissements des pouvoirs locaux en année d'élections communales, avec des facteurs non-discrétionnaires cycliques favorables (effet dénominateur) poussant ce ratio à la baisse.

La baisse à 15,7% de PIB du ratio des recettes totales effectives de l'Entité II (24) a principalement résulté de l'effet conjoint d'une baisse (de près de 0,2% de PIB) du ratio des recettes totales (budgétaires et fiscales, y compris les recettes LSF) transférées par l'Entité I, et d'une érosion beaucoup plus marginale du ratio des recettes propres de l'Entité. Cette dernière pour sa part résulte plus qu'intégralement d'une baisse (-0,1% de PIB) des recettes non-fiscales.

23 Ce terme recouvre un ensemble de dispositifs sous forme de subventions directes à l'emploi (titres-services par ex.) et surtout de réductions ciblées de cotisations sociales (Maribel social en faveur du non-marchand par ex.) et plus récemment au niveau du PF de réductions de précompte professionnel en faveur de certains travailleurs (chercheurs, travail en équipe, etc.), toutes interventions qui en système SEC95 sont comptabilisées comme dépenses primaires (subventions) et non comme réductions de recettes parafiscales ou fiscales.

24 Pour rappel, ne sont pas inclus ici les transferts budgétaires « fictifs » en provenance de l'Entité I (le PF) – ni d'ailleurs les dépenses de prestations sociales fictives correspondantes - qui en comptabilité nationale SEC95 sont imputés en contrepartie des dépenses de pensions des C&R (et plus marginalement des PL) qui sont budgétairement à charge du PF.

En termes réels, et sur une base corrigée (25), la croissance des dépenses primaires finales de l'Entité II se serait établie à +2,2% en 2006, soit un rythme inférieur à celui de l'Entité I, nettement supérieur au résultat 2005 (+0,9%) de l'Entité II et à la moyenne des 4 dernières années (+1,9% sur la période 2002-2006). Cette dernière cependant s'inscrit significativement en dessous de celle enregistrée par l'Entité I (2,9% en moyenne sur la même période) ou par l'ensemble des APU (2,5%). Elle est également nettement en dessous de la moyenne enregistrée par l'Entité II elle-même au cours des 4 années précédentes (+3,1% sur la période 1998-2002, sur une base corrigée y compris pour la réforme des polices de 2002).

Il convient de remarquer enfin que malgré les contacts noués entre l'ICN et les autorités compétentes, et nonobstant la réalisation de progrès dans certains domaines (au niveau de la Communauté flamande notamment), la transmission rapide de données exhaustives et cohérentes nécessaires à l'élaboration du compte des administrations locales reste problématique, ce qui peut occasionner des révisions des comptes de ce sous-secteur. La Section ne peut dès lors que réitérer sa demande d'une centralisation et d'une consolidation cohérente des données par les autorités de tutelle de manière à améliorer la qualité des comptes et à permettre une décomposition régionale de ceux-ci.

2.4 Synthèse de l'évaluation budgétaire des diverses entités fédérées considérées séparément

En dépit des dépassements de certaines entités fédérées au cours de certaines années, l'objectif global pour l'ensemble des Communautés et des Régions a été respecté pour chacune des années 2003 à 2006, aussi bien en chiffres absolus qu'en pourcentage du PIB (abstraction faite de la révision méthodologique et statistique des comptes des administrations publiques de 2003).

Le solde de financement total de l'ensemble des Communautés et des Régions a atteint 0,2% du PIB en 2003 et en 2004, conformément à l'objectif. L'augmentation de l'objectif convenu pour l'année budgétaire 2005 de 0,1% du PIB à 0,3% du PIB a également été entièrement respectée. En 2006 le solde de financement s'est stabilisé au niveau de l'année précédente (à un peu moins de 0,3% du PIB) alors que l'objectif était fixé à un peu plus de 0,1% du PIB.

Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure les soldes de financement réalisés ont été supérieurs ou inférieurs aux objectifs propres pour la période 2003-2006.

25 Pour les spécificités du cycle électoral des investissements des Pouvoirs locaux, et enfin pour le différentiel d'indexation (par rapport aux prix à la consommation).

Tableau 4
Réalisations budgétaires des Communautés et des Régions 2003-2006
Ecart entre les soldes de financement réalisés et les objectifs

(x 1.000.000 d'euros)

marge / dépassement (-) de l'objectif (a)	Communauté flamande	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles - Capitale	Communauté germano- phone	Commission communautaire française	Commission communautaire commune	Commission communautaire flamande	Total communautés et régions	
	(b) (c)								en chiffres absolus	en % PIB
2003 <i>avant révision CN</i>	149,7	-0,2	-69,9	22,7	-4,7	-5,1	8,8	23,0	124,3	0,05%
2003 <i>après révision CN 2003</i>	-295,9	-3,3	-58,0	64,3	-4,7	-5,1	8,8	23,0	-270,9	-0,10%
2004	11,3	29,0	-10,5	70,8	2,2	-7,3	-7,5	14,7	102,6	0,04%
2005	90,9	-0,1	-26,5	-16,3	0,9	-13,2	9,6	20,9	66,3	0,02%
2006	337,7	6,3	81,5	2,1	-0,2	-9,7	-2,9	22,3	437,2	0,14%
cumulé 2003 - 2006 <i>avant révision CN</i>	589,6	35,0	-25,4	79,3	-1,8	-35,2	7,9	80,9	730,3	0,24%
cumulé 2003 - 2006 <i>après révision CN 2003</i>	144,0	31,9	-13,4	120,9	-1,8	-35,2	7,9	80,9	335,1	0,10%

- (a) Objectif : y compris les corrections SEC pour les opérations OCPP (code 8).
- (b) - pour l'année budgétaire 2004 : compte tenu de l'écart autorisé sur les investissements (à concurrence de 156,6 millions d'euros) ;
- pour l'année budgétaire 2005 : compte tenu de l'écart autorisé entre les investissements (à concurrence de 157,06 millions d'euros).
- (c) Y compris le solde de financement du Zorffonds flamand.

Lorsqu'on considère non pas les différences cumulées entre les soldes de financement réalisés et les objectifs (comme dans le tableau ci-dessus), mais les soldes de financement absolus réalisés, on remarque que les entités fédérées ont réalisé ensemble un solde de financement de 1,0% du PIB. Cela implique que, compte tenu de l'objectif cumulé de 0,8% du PIB, les Communautés et les Régions ont apporté une contribution supplémentaire de 0,2% du PIB par rapport aux accords budgétaires conclus avec le pouvoir fédéral (sans tenir compte des révisions méthodologiques et statistiques du compte des administrations publiques en 2003).

3. Conclusions générales et recommandations pour la période 2007-2011

3.1 Conclusions quant à l'exécution du Programme de stabilité en 2006

L'objectif visé d'équilibre budgétaire en 2006, tel que fixé dans le Programme de stabilité 2006-2009, a pu de nouveau être largement respecté par la Belgique, avec un surplus de financement de 0,2% de PIB en définition européenne EDP. Il s'agit de la septième année consécutive au cours de laquelle la Belgique réussit à afficher un solde budgétaire en

équilibre voire légèrement excédentaire, ce qui ne peut que contribuer à la confiance des agents économiques, tant à l'étranger qu'en Belgique. Ce résultat positif continue de contraster avec les déficits budgétaires persistants – même si en voie de réduction - observés dans une majorité de pays de l'Euro-zone. Il a pu être obtenu nonobstant la poursuite de la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives en vue de renforcer le potentiel de croissance de l'économie, via la réduction de certains prélèvements sur le facteur travail et/ou le financement de certaines dépenses jugées prioritaires ou incontournables (par ex. en matière sociale).

Ce résultat favorable a cependant été réalisé dans un contexte macro-financier qui en fin de période doit être considéré, pour les finances publiques belges, comme nettement plus porteur qu'initialement prévu, avec une croissance économique réelle très soutenue et des taux d'intérêts nominaux et réels implicites sur la dette publique stabilisés à un niveau relativement bas. Parallèlement, les résultats budgétaires 2006 ont été soutenus par l'impact budgétaire favorable d'une nouvelle augmentation à 0,7% de PIB du rendement des opérations « one-shots » (+0,2% de PIB par rapport à 2005).

D'un point de vue comparatif, les finances publiques belges ont pu bénéficier au cours des dernières années, bien davantage que la plupart des autres pays, de l'impact budgétaire favorable d'une réduction substantielle du taux d'intérêt implicite sur la dette et du taux d'endettement lui-même, et donc des charges d'intérêts associées. Dès lors, le solde primaire belge, sur une base cycliquement corrigée (26), a pu sensiblement se détériorer au cours des 4 dernières années (-1,1% de PIB) alors qu'il s'inscrivait à l'inverse en nette amélioration en moyenne dans l'EURO-Zone (+1,0% de PIB) ainsi que dans la grande majorité des pays européens, et ce sans mettre en danger l'équilibre budgétaire.

Cette évolution peut s'expliquer par la combinaison d'une série d'éléments.

1. Les objectifs de soldes budgétaires de court et moyen terme, dans la déclaration gouvernementale et les Programmes de stabilité successifs, ont été fixés en termes nominaux (en % du PIB) et d'équilibre, indépendamment a priori des cycles conjoncturels (difficilement prévisibles) et des marges d'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêts.
2. Les retournements conjoncturels de court terme ont le plus souvent été, soit mal anticipés, soit plus marqués que prévus. Ceci rend particulièrement difficilement praticable un réglage conjoncturel fin de la politique budgétaire (« fine-tuning »).
3. Les grandes orientations et principales décisions de la politique budgétaire et fiscale – réforme fiscale, allègements de cotisations sociales, norme de dépenses en soins de santé, Pacte des générations, etc. - ont été clairement définies dans une perspective structurelle et de moyen terme.
4. Le biais globalement expansionniste de l'orientation budgétaire et fiscale discrétionnaire des dernières années a pu être rendu compatible avec l'objectif d'équilibre budgétaire nominal apparent, quelles que soient les variations cycliques, grâce d'une part à une réduction plus marquée qu'anticipé des taux d'intérêts implicites et des charges d'intérêts associées, d'autre part à une modulation compensatoire ad hoc du recours aux mesures one-shots.

In fine, la politique budgétaire et fiscale belge s'est avérée au cours de ces années globalement expansive et pro-cyclique, non pas par une politique délibérée mais par le choix et la formulation des objectifs budgétaires.

26 Selon la méthodologie des services de la Commission européenne.

Il résulte de ceci qu'on peut affirmer qu'après l'orientation budgétaire primaire expansive (1,4% de PIB) sous-jacente des années 2003 et 2004, cette orientation discrétionnaire expansive s'est poursuivie mais sur un mode « mineur » en 2005-2006, à concurrence de 0,2% de PIB cumulativement en 2 ans selon la méthodologie « BNB-SEBC ». Sur l'ensemble des 4 dernières années (période 2002-2006), l'impulsion primaire expansive nette peut ainsi être estimée à 1,5% de PIB en 4 ans, dont 0,7% de PIB en dépenses primaires (hors correction pour le cycle des investissements des Pouvoirs locaux et pour les prix relatifs) et 0,8% de PIB environ en recettes publiques.

Au niveau des dépenses primaires en particulier, on observe certes un certain ralentissement du rythme de croissance réel sous-jacent au cours des deux dernières années (2,1% en moyenne) par rapport aux deux années précédentes, mais ce ralentissement est imputable à la correction en 2005-2006 des dérapages enregistrés les deux années antérieures en matière de soins de santé. Pour 2007, on peut s'attendre à une certaine ré-accélération à 2,5% environ de la croissance réelle des dépenses primaires, soit un rythme sous-jacent en phase avec la moyenne des 4 dernières années (2,5% en 2002-2006).

A l'avenir, pour assurer sur le moyen terme le respect des trajectoires budgétaires structurelles, et ce au-delà des inévitables aléas conjoncturels, il importera d'attacher une importance accrue et systématique au suivi des soldes budgétaires, tant de financement que primaires, sur une base corrigée des effets de la conjoncture ainsi que des mesures non récurrentes. Ceci devrait permettre d'apprécier ainsi la mesure dans laquelle les réalisations budgétaires apparentes s'inscrivent en pleine concordance et cohésion avec les objectifs budgétaires de moyen terme et structurels définis.

Plus précisément, pour éviter les biais pro-cycliques de la politique budgétaire, les objectifs budgétaires de court et moyen terme devraient être modulés et redéfinis régulièrement, tant en termes de soldes de financement que de soldes primaires, en tenant explicitement compte de la croissance escomptée. Ainsi, en cas de croissance plus rapide qu'initialement anticipé, ces objectifs devraient logiquement être révisés en hausse proportionnellement (27), de manière à dégager les marges susceptibles d'absorber symétriquement des chocs conjoncturels défavorables, et ce sans dévier de la trajectoire tendancielle initiale. Le risque est sinon grand, comme parfois dans le passé, de voir les objectifs et trajectoires budgétaires révisés en baisse et assouplies en cas de choc conjoncturel défavorable, mais non symétriquement révisés en hausse lors des périodes de croissance soutenue et/ou de regain conjoncturel, le tout débouchant sur un affaiblissement du caractère normatif des trajectoires et sur un risque de perte de crédibilité et d'efficacité du dispositif de surveillance et d'encadrement budgétaire.

27 Il est traditionnellement reconnu, pour ce qui est du cas belge, qu'un surplus de croissance de 0,4% par exemple par rapport à ce qui était anticipé, se solde en principe par un « bonus budgétaire » induit, lié au jeu des stabilisateurs automatiques, de l'ordre de 0,2% de PIB. Dans ce cas, l'objectif de surplus primaire (et de solde de financement) devrait être majoré d'autant, la règle jouant cependant de manière symétrique en cas de dégradation conjoncturelle.

3.2 Implications de la réestimation du coût budgétaire du vieillissement du CEV pour les contraintes d'ajustement 2007-2011

Dans son Avis de mars 2007, la Section a défini une trajectoire de solde de financement et de solde primaire dérivé (28) à respecter, pour les deux prochaines législatures, pour assurer à plus long terme la soutenabilité des finances publiques belges. A coût budgétaire donné du vieillissement, tel qu'estimé dans le Rapport 2006 du CEV, et à ratio supposé inchangé des recettes publiques totales, la Section avait alors estimé à 1,8%, sur la période 2007-2011, la marge de croissance réelle maximale disponible pour les dépenses primaires hors vieillissement, tous niveaux de pouvoirs confondus. Depuis lors, dans les dernières Perspectives à moyen terme du BFP, confirmées par les nouvelles estimations du coût budgétaire du vieillissement du CEV (Rapport de juin 2007), le coût budgétaire du vieillissement à court-moyen terme, sur la période 2007-2011, a été revu à la hausse, passant de 0,3% de PIB (Rapport 2006 du CEV) à 0,6% de PIB. A objectif inchangé en matière de trajectoire des soldes primaires structurels requis, cela accentue bien entendu négativement les contraintes d'ajustement à la hausse pesant sur le solde primaire hors vieillissement, et, à ratio supposé inchangé des recettes publiques totales en définition CSF, celles pesant à la baisse sur les dépenses primaires hors vieillissement. Par ailleurs, la révision du contexte macro-économique à l'horizon 2011 en termes de croissance réelle et de prix relatifs (29) implique également un coût budgétaire additionnel de 0,2% de PIB au niveau des dépenses primaires hors vieillissement. La contrainte d'ajustement additionnelle, par rapport aux hypothèses de fin 2006 intégrées dans l'Avis de mars 2007, peut donc être évaluée à 0,5% de PIB environ à l'horizon 2011.

Afin d'atteindre l'objectif officiel réitéré de constitution progressive d'excédents structurels conséquents en vue de faire face au coût budgétaire futur du vieillissement, il conviendra à l'avenir de ramener sur une base structurelle la croissance des dépenses publiques primaires totales au maximum au niveau du rythme de croissance tendanciel de l'économie, **soit 0,2% de moins par an** que ce qui était encore prévu dans l'Avis de mars de la Section. Ceci est un impératif d'autant plus central que tout porte aujourd'hui à anticiper un net ralentissement du rythme de baisse du poids des charges d'intérêts – voire une inversion possible de cette tendance – et que les autorités ne pourront indéfiniment compter sur le rendement d'opérations one-shots pour amortir les chocs budgétaires conjoncturels et/ou plus structurels à venir, notamment celui lié au vieillissement.

28 Voir Tableau 11 (p. 54) de l'Avis de la Section de mars 2007 (« Vers des finances publiques soutenables et neutres sur le plan intertemporel dans le contexte du vieillissement »).

29 Soit en 4 ans, par rapport au scénario macro-économique précédemment retenu, une croissance réelle cumulée inférieure de 0,3%, et surtout une détérioration relative cumulée des prix relatifs de 0,6%.

La Section a par ailleurs procédé à une simulation exploratoire visant à évaluer quelles seraient, pour les deux prochaines législatures fédérales, les marges de croissance maximales admissibles des dépenses primaires hors vieillissement – toutes entités confondues -, dans le contexte macro-économique réactualisé, et en supposant :

1. intégralement respectés les objectifs budgétaires pour 2007,
2. accepté à titre d'hypothèse comme donné le coût budgétaire du vieillissement tel que réestimé en juin 2007 par le CEV,
3. stabilisé le ratio des recettes publiques totales (définition CSF) à son niveau de 2007,
4. maintenue telles quelles les trajectoires de soldes de financement et de soldes primaires, telles que définies dans l'Avis de mars de la Section en vue d'assurer à la fois le financement du coût budgétaire du vieillissement et la soutenabilité à terme des finances publiques belges.

L'évaluation opérée montre que, suite notamment à des révisions du contexte macro-financier à moyen terme et l'augmentation induite du coût budgétaire du vieillissement, ces marges se trouveraient amputées de près d'un tiers et ramenées à **1,1% sur la période 2007-2011** (au lieu de 1,8% encore estimées précédemment) et à **1,5% sur la période 2011-2015** (au lieu de 2,1% précédemment) (30).

Sur base des informations actuellement disponibles, il existe un écart primaire structurel net de l'ordre **de 1,1% de PIB** (plus de 3,5 milliards d'euros) à combler d'ici la fin de la prochaine législature fédérale.

Cet écart correspond notamment à la différence entre le solde primaire qui résulte de la trajectoire « à politique et législation inchangée » des dernières Perspectives à moyen terme (2007-2012) de mai 2007 du Bureau fédéral du Plan (31), soit 3,3% de PIB en 2010-2011, et l'objectif normatif de surplus primaire structurel d'un peu plus de 4,3% de PIB requis en 2011 pour respecter la trajectoire de soutenabilité budgétaire de l'Avis de mars 2007 de la Section.

Il n'appartient pas à la Section de se prononcer sur les différents arbitrages politiques possibles entre les trois déterminants principaux des soldes primaires, à savoir les recettes publiques, les dépenses de vieillissement et les dépenses primaires hors vieillissement.

30 Cette révision des marges pourrait même s'avérer encore plus prononcée, comme indiqué dans l'annexe située fin du chapitre II, s'il se confirmait que les taux d'intérêts se maintiennent à l'avenir à un niveau durablement plus élevé qu'anticipé dans l'avis de mars 2007.

31 Et ce sur base d'un scénario macro-économique à moyen terme commun à celui retenu par le CEV pour réactualiser ses estimations du coût budgétaire du vieillissement à l'horizon 2012.

Cependant, pour éviter, à l'intérieur du cadre budgétaire fixé, que ne s'exerce un « effet-coucou » sévère au détriment des marges d'évolution des dépenses primaires hors vieillissement, dépenses majoritairement localisées au niveau de l'Entité II, des mesures structurelles s'imposeront au niveau des autres variables ou déterminants des soldes primaires.

Par rapport au scénario de base, il importera par conséquent de voir comment répartir la contrainte additionnelle de près de 0,5% de PIB, en termes d'effort additionnel à opérer pour respecter la trajectoire budgétaire inchangée. Cette contrainte, il faut le rappeler, découle de la révision en baisse – pourtant peu spectaculaire à première vue – du contexte macro-économique et macro-financier retenu, ainsi notamment que de la révision en hausse associée du coût budgétaire du vieillissement. Toutes les options sont techniquement possibles, mais il semble a priori peu réaliste d'envisager que l'intégralité de l'ajustement restrictif additionnel requis – vu son ampleur non-négligeable - puisse s'opérer via une seule des trois variables clés mentionnées ci-dessus.

De toute manière, cet ajustement budgétaire requerra une responsabilité et une coordination budgétaires renforcées entre les divers niveaux de pouvoirs en présence.

CHAPITRE I.

1. Evolutions globales en 2005-2006

1.1 Introduction

Ce chapitre a pour objectif d'analyser les résultats budgétaires 2006 et de les mettre plus largement en perspectives dans les évolutions macro-économiques et budgétaires récentes. Cette analyse est basée sur les comptes publics provisoires publiés par l'ICN fin avril 2007, sur base d'une méthodologie SEC95 révisée en profondeur à l'automne 2005, y compris pour les années antérieures.

1.2 Les principales lignes de force du Programme de stabilité 2006-2009

En **décembre 2005**, le Gouvernement belge adoptait une version réactualisée (2006-2009) du Programme de stabilité 2005-2008 de novembre 2004. Cette révision intégrait les réalisations budgétaires effectives pour 2004, les résultats budgétaires 2005 escomptés, ainsi qu'une trajectoire prospective réestimée des objectifs 2006-2009, en ligne avec celle contenue dans la Déclaration gouvernementale de juillet 2003. Ce programme actualisé ne modifiait pas la trajectoire des soldes budgétaires visés pour la période 2005-2007.

Le Gouvernement maintenait ainsi un objectif minimal d'équilibre budgétaire en 2005-2006, de constitution d'un surplus budgétaire de 0,3% de PIB en 2007, de poursuite de la réduction du taux d'endettement public, et de maintien du cap global de la politique budgétaire, en ce y compris le soutien de la confiance en maintenant l'intégralité des mesures annoncées antérieurement en matière de réduction de la pression fiscale et parafiscale sur le facteur travail et de revalorisation de certaines prestations sociales.

Ce maintien s'inscrivait ainsi dans le cadre de la poursuite de l'objectif de soutenabilité des finances publiques, par la constitution progressive d'excédents budgétaires afin de garantir une réduction suffisamment rapide de la dette publique. Ceci constituait en effet une condition nécessaire pour permettre d'absorber l'incidence de la pression démographique croissante attendue sur les dépenses sociales, sans devoir soit majorer les prélèvements, soit réduire les dépenses primaires « hors vieillissement ».

Par contre, le Programme 2005 modifiait bien, en l'assouplissant transitoirement, la trajectoire post-2007 de constitution progressive de surplus budgétaires structurels en vue du financement du Fonds de Vieillesse (FV), s'inscrivant ainsi dans le cadre légal de la loi du 20 décembre 2005 modifiant la loi du 5 septembre 2001 portant garantie d'une réduction continue de la dette publique et création d'un Fonds de vieillissement.

Tableau 5
Objectifs en matière de soldes de financement fixés
dans les programmes de stabilité successifs

en % du PIB

Introduit en :	Période	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
novembre 2002	2003-2005	0,0	0,0	0,3	0,5			
novembre 2003	2004-2007		0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	
novembre 2004	2005-2008			0,0	0,0	0,0	0,3	0,6
décembre 2005	2006-2009				0,0	0,0	0,3	0,5
décembre 2006	2007-2010					0,0	0,3	0,5
Réalisations EDP		0,1	0,0	0,0	0,1	0,2		

Le budget initial 2006, ainsi que le Programme de Stabilité 2006-2008, reposaient sur une hypothèse commune de croissance de 2,2% en 2006 (après 1,4% escompté à l'époque pour l'année en cours 2005). En 2006 cependant, et à l'inverse de 2005, la conjoncture réelle a été sensiblement plus soutenue qu'initialement anticipé (avec un écart de croissance de près de 1,0% par rapport à l'estimation initiale de 2,2%).

Tableau 6
Programme de Stabilité 2006-2009 pour la Belgique
Répartition des normes budgétaires entre les différentes entités

en % du PIB

En % du PIB	2005e	2006	2007	2008	2009
Solde primaire	4,3%	4,1%	4,2%	4,1%	4,1%
+ Entité I	3,8%	3,8%	3,8%	3,7%	3,6%
+ Entité II	0,5%	0,3%	0,4%	0,4%	0,5%
Charges d'intérêts	4,3%	4,1%	3,9%	3,6%	3,4%
+ Entité I	3,9%	3,7%	3,5%	3,3%	3,1%
+ Entité II	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%
Solde de financement	0,0%	0,0%	0,3%	0,5%	0,7%
+ Entité I	-0,1%	0,1%	0,3%	0,4%	0,5%
+ Entité II	0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%

(e) estimation de fin 2005

Source : Programme de stabilité de la Belgique (2006-2009) Actualisation 2005, Tableau 5 p. 24.

Dans le Programme de stabilité de 2005 comme précédemment, les objectifs fixés pour les années 2006-2009 pour l'ensemble des Pouvoirs publics ont également été répartis entre les diverses entités, comme il ressort du tableau ci-dessus.

1.3 Respect des objectifs en 2006

Globalement, les résultats budgétaires obtenus au niveau de l'ensemble consolidé des administrations publiques ou APU s'avèrent en 2006 un peu plus favorables que les objectifs visés, et ce tant en matière de soldes primaires que de soldes de financement.

Tableau 7
Réalisations 2006 comparées aux principaux objectifs

en % du PIB

Réalisations 2006 versus objectifs En % PIB	2005	2006		
	Réalisat.	Objectif	Réalisat.	Ecart
Entité I.				
Solde primaire	3,9%	3,8%	3,9%	0,1%
Charges d'intérêts	3,9%	3,7%	3,7%	0,0%
Solde de financement (EDP)	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%
Entité II.				
Solde primaire	0,5%	0,3%	0,3%	0,0%
Charges d'intérêts	0,4%	0,4%	0,3%	-0,1%
Solde de financement (EDP)	0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%
Ensemble des Pouvoirs publics				
Solde primaire	4,4%	4,1%	4,2%	0,1%
Charges d'intérêts	4,2%	4,1%	4,0%	-0,1%
Solde de financement (EDP)	0,1%	0,0%	0,2%	0,2%

Remarque méthodologique : Pour chaque grande Entité comme pour l'ensemble des Pouvoirs publics, les chiffres 2006 en matière de soldes primaires et de charges d'intérêts sont consolidés, ce qui permet d'en assurer l'additivité. Tous les flux d'intérêts versés ou perçus entre sous-secteurs publics, que ce soit en tant que recettes non-fiscales (revenus intra-publics de la propriétés perçus) ou qu'en tant que charges d'intérêts versées à d'autres niveaux de pouvoirs publics, sont consolidés et donc neutralisés. L'écart total entre les chiffres consolidés et non-consolidés, tant en Soldes primaires qu'en Charges d'intérêts, est de l'ordre de -0,1% de PIB (très largement localisé au niveau de l'Entité I), sans incidence sur le solde de financement.

Pour la septième année consécutive la Belgique a ainsi réussi à respecter l'objectif minimal d'équilibre budgétaire global visé. Au niveau du solde primaire aussi, l'objectif dérivé d'un surplus global de 4,1% de PIB aura été atteint voire même légèrement dépassé (un écart de 0,1% de PIB), ceci étant de plus conforté par un poids des charges d'intérêts conforme aux attentes.

Par rapport à 2005, l'amélioration globale effective du solde de financement en 2006 est marginalement positive mais inférieure à 0,1% de PIB, une détérioration du surplus primaire (à concurrence de 0,2% de PIB) se trouvant plus qu'intégralement neutralisée par une réduction concomitante de 0,2 % de PIB du poids des charges d'intérêts.

L'écart favorable de réalisations en 2006, à concurrence de près de 0,2% de PIB, se situe pour moitié environ au niveau d'un surplus primaire meilleur qu'anticipé au niveau de l'Entité I, ainsi que de charges d'intérêts un peu plus basses que prévu au niveau de l'Entité II.

1.4 Les incidences cycliques et non-récurrentes sur les soldes budgétaires 2006

Les résultats budgétaires, c'est un fait bien établi, ne dépendent pas uniquement de la politique budgétaire et fiscale menée par les Autorités. D'autres facteurs, parmi lesquels figure l'environnement conjoncturel et macro-financier, sont également déterminants.

Le solde corrigé du cycle tente d'éliminer l'impact de la conjoncture sur le résultat budgétaire en calculant ce solde sur la base d'une évolution tendancielle ou potentielle de l'économie.

Vu les difficultés méthodologiques que soulève l'estimation des soldes corrigés des cycles conjoncturels, surtout en termes de *niveaux*, les résultats doivent être interprétés avec circonspection. Ce calcul apporte cependant une contribution complémentaire importante pour l'analyse des orientations structurelles ou sous-jacentes des finances publiques.

Dans la partie supérieure du tableau ci-après, les résultats budgétaires belges sont corrigés de **l'influence du cycle conjoncturel**, selon la méthodologie utilisée par la BNB ainsi que par le Système européen de Banques centrales (SEBC). Un premier élément de correction, qui rejoint la méthodologie utilisée pour sa part par la Commission européenne et ses services, consiste à corriger les soldes budgétaires (primaires) effectifs pour la composante strictement cyclique liée à l'« output gap » ou « Ecart de PIB » par rapport au PIB tendanciel.

La détérioration du surplus primaire entre 2005 et 2006 (-0,2% de PIB) intervient alors malgré des incidences budgétaires conjoncturelles favorables (+0,5% de PIB d'écart entre 2005 et 2006, ligne 5 de la partie droite du tableau ci-après) du fait d'une croissance réelle très nettement supérieure à la croissance potentielle ou tendancielle estimée (amélioration de « l'output-Gap »). Sur cette base « corrigée pour l'output-gap », la détérioration en 2006 du solde primaire belge s'établit alors à 0,7% de PIB (ligne 7) après une amélioration de 0,3% de PIB en 2005.

Cette détérioration en 2006 du surplus primaire corrigé des variations du cycle (pour l'output-gap) a ainsi été plus marquée – à concurrence de 0,4% de PIB - que ce qui était anticipé dans le Programme de stabilité de décembre 2005 (soit un recul limité à 0,3% de PIB (32)).

Sur quatre ans cependant (période 2002-2006), l'érosion cumulée du surplus primaire (-1,6% de PIB) ne peut être imputée qu'à concurrence d'un peu plus de 0,1% de PIB aux incidences purement cycliques (Output-Gap), l'impact favorable de deux années de net regain conjoncturel (2004 et 2006) compensant très largement l'impact cyclique défavorable de deux années de faible croissance (2003 et 2005).

32 Voir le Tableau 7 du Programme de Stabilité 2006-2009, p. 27, à partir de l'écart 2005-2006 de la dernière ligne.

Tableau 8
Soldes primaires effectifs et corrigés pour les incidences conjoncturelles
et les autres facteurs non structurels ou non-récurrents

en % du PIB

		Niveaux annuels (% PIB)						Evolut. ann. (% PIB) (a)				Evolutions cumulées		
		2002	2003	2004	2005	2006	2007e	2003	2004	2005	2006	2002-06	2002-04	2004-06
Solde de financement observé (déf. EDP)	(1)	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	-0,2	0,0	-0,1	0,2	0,0	0,1	0,0	0,2
Charges d'intérêts (EDP)	(2)	5,7	5,3	4,7	4,2	4,0	3,9	-0,4	-0,6	-0,5	-0,2	-1,7	-1,0	-0,7
Soldes primaires observés (CN - avril 2007)	(3)=(1+2)	5,7	5,4	4,7	4,4	4,2	3,7	-0,4	-0,7	-0,3	-0,2	-1,6	-1,1	-0,5
Influences conjoncturelles en niveaux	(4)=(5+6)	0,2	-0,1	-0,2	-0,9	-0,4	0,0	-0,3	0,0	-0,7	0,5	-0,6	-0,3	-0,2
- Effet "Output-Gap" (+ = favor.) (°)	(5)	0,0	-0,6	-0,1	-0,7	-0,2	0,0	-0,6	0,5	-0,6	0,5	-0,1	-0,1	0,0
- Effet "Composition" (+ = favor.) (°)	(6)	0,2	0,5	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,3	-0,5	-0,1	-0,1	-0,4	-0,2	-0,2
Pm. Solde prim. Corrigé pour l'"Output-Gap"	(7)=(3-5)	5,8	6,0	4,8	5,1	4,4	3,7	0,2	-1,2	0,3	-0,7	-1,4	-1,0	-0,5
Solde corrigé des influences conjoncturelles tot.	(8)=(3-4)	5,6	5,5	4,8	5,2	4,6	3,7	-0,1	-0,6	0,4	-0,7	-1,0	-0,8	-0,3
Incidences "one-shots" en niveaux	(9)	0,2	1,2	0,8	0,5	0,7	0,2	1,0	-0,4	-0,3	0,3	0,5	0,6	-0,1
Pm. Total incidences non-structurelles prim.	(10)=(4+9)	0,4	1,1	0,6	-0,4	0,3	0,2	0,7	-0,5	-1,1	0,7	-0,1	0,3	-0,3
Soldes primaires structurels	(11)=(3-10)	5,4	4,2	4,0	4,8	3,9	3,5	-1,1	-0,2	0,7	-0,9	-1,5	-1,3	-0,2
Solde de financement (BNF) structurel	(12)=(11-2)	-0,4	-1,1	-0,7	0,5	-0,2	-0,4	-0,7	0,4	1,2	-0,7	0,2	-0,3	0,5

(a) En matière de solde structurel et de ses différents déterminants, ce sont surtout les évolutions (parties droites du tableau) qu'il importe d'évaluer plutôt que les niveaux (parties gauches du tableau). En matière d'influences conjoncturelles en niveaux il existe en effet plusieurs méthodologies dont les résultats peuvent diverger. On remarquera notamment que selon la méthodologie utilisée ici, il subsiste un « output-gap » négatif de 0,2% en 2006, même si il s'améliore de 0,5% par rapport à 2005.

(e) Estimations BNB (juin 2007).

(°) Estimations propres d'après BNB (juin 2007), ICN (avril 2007).

NB Dans la partie droite du tableau toutes les variations positives signifient une contribution favorable à l'évolution du solde de financement. Chaque colonne y donne soit les évolutions (ou incidences) annuelles par rapport à l'année précédente soit les chiffres correspondant aux évolutions cumulées sur chaque sous-période. Par exemple, la dernière colonne (période 2002-2006) correspond à l'addition des variations annuelles enregistrées en 2005 (par rapport à 2004) et 2006 (par rapport à 2005).

D'autres corrections sont cependant apportées pour obtenir les variations du solde primaire *structurel* (définition BNB), variations qui peuvent alors davantage être assimilées à des impulsions discrétionnaires de politique budgétaire et fiscale. Ces corrections consistent en corrections d'une part pour les « **effets de composition** » (ligne 6 du tableau ci-avant, partie droite) et d'autre part pour « **incidence des facteurs non récurrents** » (ligne 9 du même tableau, partie droite). Or, ces deux corrections combinées – en glissement annuel – ont ensemble joué favorablement pour environ 0,2% de PIB environ en 2006, alors que leurs incidences combinées avaient pesé - négativement - sur les évolutions observées en 2005 à concurrence de près de 0,5% de PIB.

En 2006, c'est notamment l'incidence des facteurs non-récurrents (ligne 9), à concurrence de +0,3% de PIB environ en évolution (par rapport à 2005) qui a contribué favorablement à l'évolution des soldes primaires. Par contre, les effets de composition défavorables (ligne 6), estimés par la BNB à 0,1% de PIB environ, auraient neutralisé un cinquième environ de l'incidence cyclique « pure » favorable (0,5% de PIB).

Déduction faite de ces diverses incidences non-discrétionnaires, on enregistre ainsi sur cette base en 2006 une érosion du solde primaire structurel (ligne 11) (33) à 3,9% de PIB environ (une détérioration de 0,9% de PIB par rapport à 2005), comparativement à l'inverse à un redressement de près de 0,7% de PIB en 2005, puis à nouveau à une faible recul en 2004 (-0,2% de PIB) et à des détériorations nettement plus marquées en 2003 (-1,1% de PIB) et 2002 (-0,7% de PIB).

En **2003**, l'impact négatif de la conjoncture sur l'évolution du solde primaire, qui peut être estimé à 0,6% de PIB environ, avait pu être presque intégralement neutralisé par la poursuite soutenue de la baisse du poids de ces charges financières, suite notamment à la baisse persistante du taux d'intérêt implicite ou moyen sur l'endettement public, et dans une moindre mesure suite à la baisse du taux d'endettement lui-même.

En **2004**, en l'absence d'incidences budgétaires conjoncturelles globales clairement favorables (34), la baisse du poids des charges d'intérêts (-0,6% de PIB) avait permis de compenser plus qu'intégralement la détérioration des incidences non-récurrentes primaires exceptionnellement favorables telles qu'enregistrées en 2003 (soit un impact négatif en glissement annuel estimé à 0,4% de PIB en 2004).

En **2005**, la baisse du poids des charges d'intérêts a vu son impact favorable (+0,5% de PIB) pour partie neutralisé par une nouvelle réduction de l'incidence des mesures « one-shots » (-0,3% de PIB), tandis qu'à l'inverse les incidences cycliques « pures » défavorables (à concurrence de -0,6% de PIB) étaient légèrement amplifiées (de l'ordre de 0,1% de PIB) par des effets de composition également défavorables.

33 Corrigé pour l'ensemble des incidences cycliques (y compris les effets dits « de composition ») et de l'impact des mesures « one-shots » et autres incidences non-récurrentes.

34 Des incidences strictement cycliques favorables à concurrence de 0,5% de PIB environ auraient été neutralisées par des effets de composition inversement défavorables pour un montant équivalent.

En **2006**, la poursuite même atténuée de la détérioration du solde primaire, pourtant en contexte conjoncturel porteur et malgré l'augmentation du rendement des incidences one-shots favorables (+0,3% de PIB), laisse présager d'une orientation discrétionnaire primaire nette expansive, certainement en recettes et probablement aussi, mais dans une moindre mesure, en dépenses primaires.

Sur les 4 dernières années, 2007 inclus, on peut caractériser comme globalement pro-cyclique et expansive l'orientation budgétaire et/ou fiscale discrétionnaire (35).

Ce profil apparemment pro-cyclique n'est pas le résultat d'une politique délibérée mais peut s'expliquer par la combinaison d'une série d'éléments.

1. Les objectifs de soldes budgétaires de court et moyen terme, dans la déclaration gouvernementale et les Programmes de stabilité successifs, ont été fixés en termes nominaux (en % du PIB) et d'équilibre, indépendamment a priori des cycles conjoncturels (difficilement prévisibles) et des marges d'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêts.
2. Au cours des deux dernières législatures voire auparavant aussi, les retournements conjoncturels de court terme ont le plus souvent été, soit mal anticipés, soit plus marqués que prévus. Ceci rend particulièrement difficilement praticable – et peut-être pas souhaitable – un réglage conjoncturel fin de la politique budgétaire (« fine-tuning »).
3. Les grandes orientations et principales décisions de la politique budgétaire et fiscale – réforme fiscale, allègements de cotisations sociales, norme de dépenses en soins de santé, Pacte des générations, etc. - ont été clairement définies dans une perspective structurelle et de moyen terme.
4. Le biais globalement expansionniste de l'orientation budgétaire et fiscale discrétionnaire des dernières années a pu être rendu compatible avec l'objectif d'équilibre budgétaire nominal apparent, quelles que soient les péripéties cycliques, grâce d'une part à une réduction plus marquée qu'anticipé des taux d'intérêts implicites et des charges d'intérêts associées, d'autre part à une modulation compensatoire ad hoc du recours aux mesures one-shots.

Il résulte de ceci qu'on peut affirmer qu'après l'orientation budgétaire primaire nettement expansive (1,4% de PIB) sous-jacente les deux années antérieures (2003 et 2004), cette orientation discrétionnaire expansive s'est poursuivie mais sur un mode plus « mineur » en 2005-2006, à concurrence de 0,2% de PIB cumulativement en 2 ans selon la méthodologie « BNB-SEBC ». Sur l'ensemble des 4 dernières années (période 2002-2006), l'impulsion primaire expansive nette peut ainsi être estimée à 1,5% de PIB en 4 ans, dont 0,7% de PIB en dépenses primaires (hors correction pour le cycle des investissements des Pouvoirs locaux et pour les prix-relatifs) et 0,8% de PIB environ en recettes.

35 « Fiscal stance » en anglais, couvrant l'orientation discrétionnaire tant en recettes qu'en dépenses primaires.

Ce caractère expansif résulte conjointement **a)** d'une croissance sous-jacente ou « structurelle » (36) du volume des dépenses primaires qui s'est établie en moyenne, avec 2,5 % environ en 2002-2006 selon nos estimations (37), à un rythme supérieur à celui de la croissance potentielle de l'économie **b)** de l'incidence nette des mesures de réduction de la pression fiscale et parafiscale sur le facteur travail, incidence pour partie seulement compensée par des relèvements d'impôts indirects sur d'autres facteurs de production.

Par ailleurs, cette évolution budgétaire et fiscale primaire globalement expansive depuis 1999, sans détérioration du solde budgétaire, a pu jouer un rôle stabilisateur anti-cyclique de 2001 jusqu'en 2003 inclus, et contribuer au soutien de la demande intérieure et de la croissance jusqu'en 2004, pour devenir franchement pro-cyclique en 2005 et 2006, en alimentant le revenu disponible des ménages cette dernière année.

Sur cette base également, et compte tenu de la forte réduction enregistrée en matière de charges d'intérêts (plus de -0,4% de PIB en moyenne depuis quatre ans), l'impact de la détérioration du solde primaire structurel (-1,5% de PIB en 4 ans) sur l'évolution du solde de financement structurel (charges d'intérêts incluses) a pu être plus qu'intégralement compensé, débouchant ainsi sur une légère amélioration (+0,2% de PIB environ) du solde structurel global en 2006 par rapport à son niveau de 2002.

On voit ainsi dans le cas belge que l'ampleur de l'auto-réduction favorable du poids des charges d'intérêts (1,7% de PIB en 4 ans) a très largement dépassé l'impact inversement marginalement défavorable des facteurs *non-discretionnaires* primaires totaux (-0,1% de PIB seulement), dégageant ainsi des marges pour une politique budgétaire et fiscale largement accommodante sans pour autant déroger au principe minimal d'équilibre budgétaire. L'orientation expansive (+1,5 % de PIB en 4 ans) a ainsi pu être couverte.

Enfin, en termes de *niveaux* de soldes structurels, on relève en 2006, sur base de la méthodologie « BNB-SEBC », un *déficit* structurel de 0,2% de PIB.

36 C'est-à-dire corrigée ici pour les dépenses primaires « one-shot » ou non-récurrentes, les dépenses cycliques de chômage, l'intégration en 2002 des Entreprises publiques de radio-télévision dans les comptes publics, etc. Les dépenses liées aux pensions de Belgacom (200 millions d'euros environ), même si elles apparaissent pour la première fois en 2004, ne sont pas considérées ici comme non-récurrentes. Il appartient cependant de tenir compte de ce facteur pour une interprétation qualitative de la croissance réelle des dépenses primaires en 2004, notamment au niveau du Pouvoir fédéral et de l'Entité I plus largement (l'équivalent de 0,5% des dépenses primaires finales de cette dernière).

37 Ici hors correction pour le cycle d'investissements des Pouvoirs locaux.

Estimations 2007 provisoires

En 2007, en se fondant sur les prévisions budgétaires actuellement disponibles sur base de la méthodologie « BNB-SEBC », l'orientation discrétionnaire de la politique budgétaire et fiscale resterait expansive à concurrence de 0,4% de PIB. Ceci ramènerait le surplus primaire structurel à 3,5% de PIB environ en 2007. Sur cette base, la dégradation du surplus primaire structurel au cours des 2 dernières années (période 2004-2006), avec 0,1% de PIB, se serait cependant nettement ralentie par rapport à celle enregistrée les 2 années précédentes (soit un recul de 1,4% de PIB sur la période 2002-2004, principalement en 2003). Cette orientation devra cependant être inversée au cours des 4 prochaines années pour respecter la trajectoire du dernier Programme de stabilité, de la Loi amendée sur le Fonds de Vieillesse, ainsi que celle recommandée par la Section dans son Avis de mars 2007.

1.5 Les réalisations dans une perspective internationale

1.5.1 En matière de soldes budgétaires

Sur base des estimations des services de la Commission, la Belgique a continué de faire partie en 2006 comme en 2004, avec la Finlande, l'Espagne et l'Irlande, d'un petit groupe de pays membres de l'Euro-groupe ayant réussi à dégager une position de quasi-équilibre budgétaire ou de surplus en définition EDP.

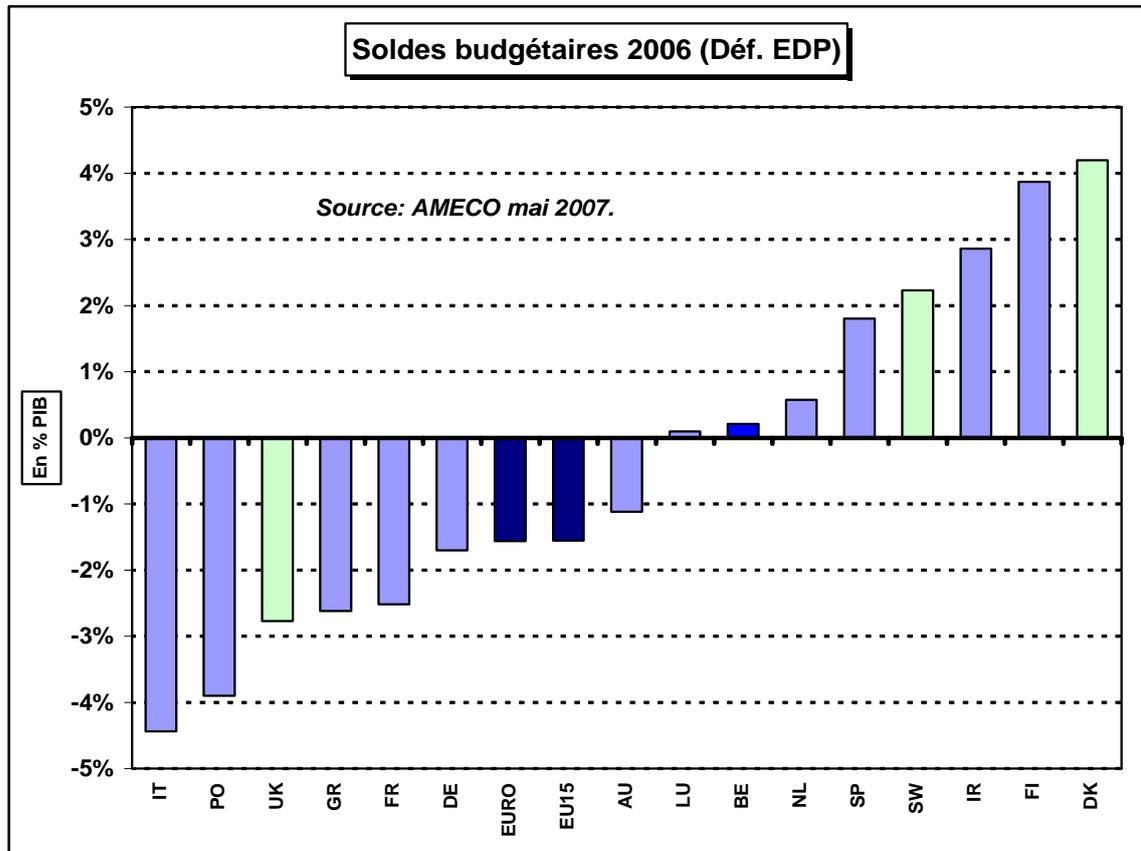
Ceci continue de s'inscrire en contraste par rapport au déficit budgétaire global de 1,7% de PIB dégagé par l'ensemble de la zone Euro ainsi que par l'Europe des 15, ce résultat étant par ailleurs largement influencé par les résultats défavorables des trois grands pays de cette zone (Italie et France surtout (38), Allemagne également (-1,7%), même si dans ce dernier cas l'amélioration par rapport à l'année 2005, soit 1,5% de PIB, est spectaculaire).

Il faut cependant observer que dans le classement des pays de « l'ancienne Europe (des 15) », la Belgique a vu son classement relatif en matière de soldes budgétaires se détériorer au cours des 4 dernières années (période 2002-2006), du fait des progrès plus importants réalisés par certains pays. De 4^{ème} position sur 15 en 2002, la Belgique est ainsi repassée en 7^{ème} position en 2006, se faisant re-dépasser par l'Irlande, la Suède, l'Espagne et les Pays-Bas, alors qu'à l'inverse le Luxembourg rétrocedait dans le classement.

38 Pour ces deux pays, le déficit 2006 estimé a atteint 4,4% et 2,5% de PIB.

Graphique 1

Soldes de financement 2006 comparés des pays européens et de la zone Euro

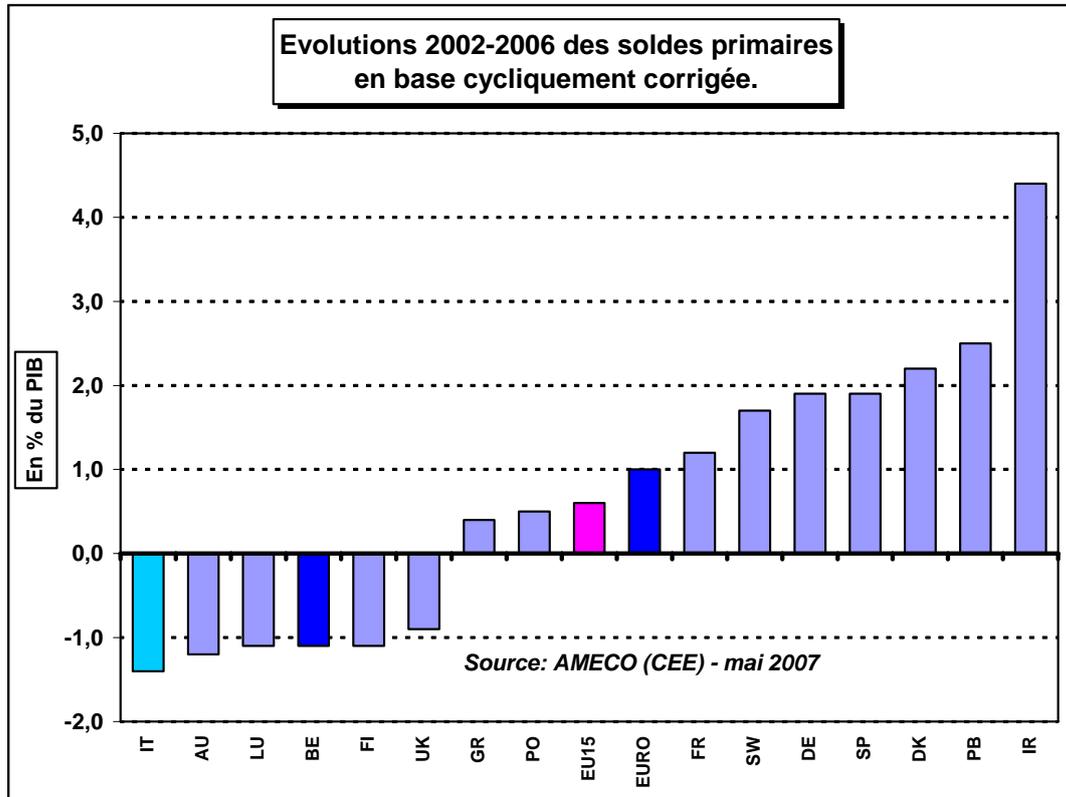


Ce recul dans le classement s'explique plus qu'intégralement par la *détérioration* de la position belge en matière de soldes primaires en base cycliquement corrigée. D'après les estimations les plus récentes de la Commission européenne, la Belgique aurait enregistré une détérioration de 1,1% de PIB en 4 ans en la matière, comparativement à une *amélioration* de 0,6% de PIB de la moyenne (EUR15) européenne, et même de 1,0% de PIB de la moyenne de l'EURO-zone sur la même période.

Partant d'une position relative favorable en 2002 et même avant, l'orientation primaire discrétionnaire de la politique budgétaire belge a donc incontestablement été expansive et accommodante, alors qu'en moyenne dans l'Europe des 15 ou dans la zone EURO, ainsi que dans une majorité de pays européens, cette orientation a au contraire été clairement restrictive, certes à partir de positions initiales le plus souvent moins favorables.

La Belgique se retrouve ainsi dans une configuration proche de celle de la Finlande – certes de manière moins marquée – avec une situation budgétaire 2006 favorable (très favorable dans le cas finnois) malgré une détérioration sous-jacente des soldes primaires cycliquement corrigés.

Graphique 2
Evolutions 2002-2006 comparées des Soldes primaires cycliquement corrigés



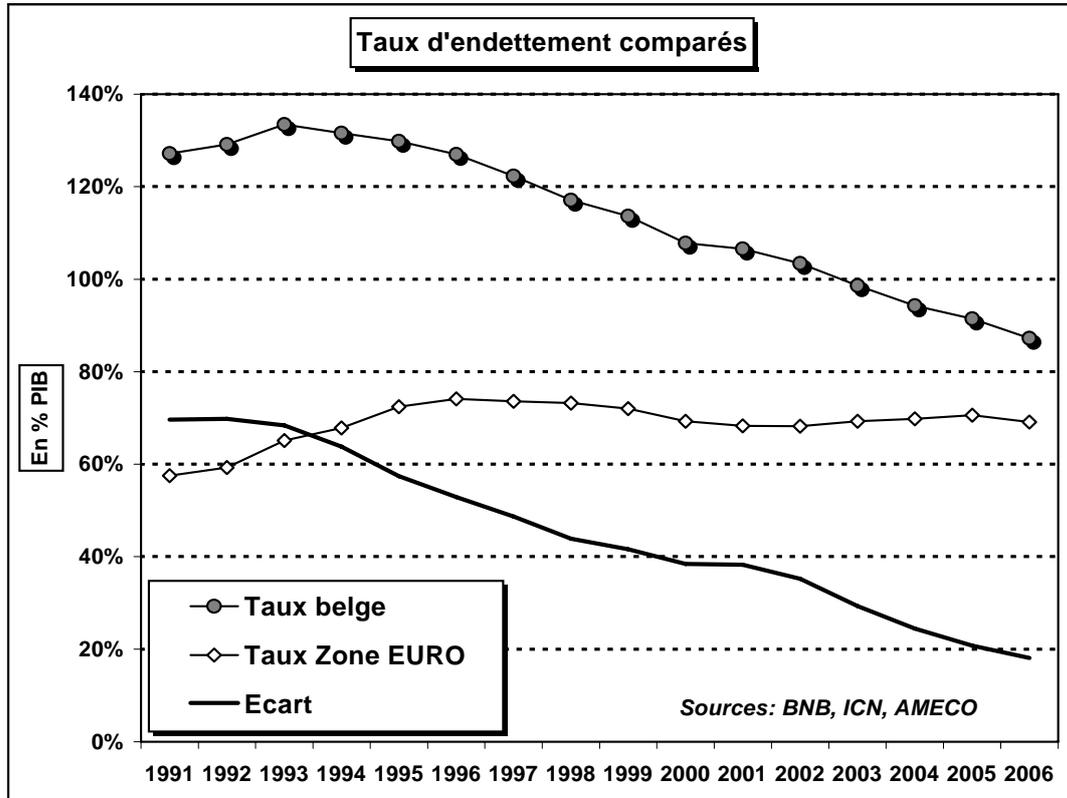
1.5.2 Comparaisons européennes en matière de taux d'endettement

La position relativement favorable de la Belgique en matière de soldes de financement ne peut cependant totalement éclipser le fait qu'elle a longtemps souffert d'un handicap du fait de son taux d'endettement nettement plus élevé que dans l'ensemble de la zone Euro.

Le graphique n° 3 ci-après illustre cependant la convergence progressive mais remarquable réalisée par la Belgique depuis 1993 en la matière, avec un écart de taux d'endettement public consolidé (définition dite « Maastricht ») par rapport à l'Euro-Zone qui a été réduit de plus des deux tiers en termes relatifs depuis le niveau maximum atteint en 1991-1992, soit en 14 ans à peine.

On est ainsi en effet passé d'un écart de taux d'endettement de près de 70% de PIB (69,7% exactement) encore en 1991-92 à un écart de 18,1% de PIB à peine en 2006. L'écart de taux d'endettement belge par rapport à l'Euro-Zone, après sa quasi-stabilisation en 2001, a ainsi repris sa décrue en 2002 et est restée soutenue en 2003-2006 (-11,4% de PIB en 3 ans).

Graphique 3
Comparaisons Belgique / Euro-zone en matière de taux d'endettement



La baisse du ratio belge s'est ainsi élevée à 4,2% de PIB en 2006, un peu plus que la moyenne annuelle des 3 années précédentes (3,8% de PIB), alors que la moyenne européenne (Euro-Zone) s'est à nouveau inscrite en baisse en 2006 (-1,5% de PIB) après avoir, pendant trois années consécutives, enregistré une inversion défavorable à la hausse (+2,4% de PIB en 3 ans).

2. Principales évolutions au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics

2.1 Evolutions du solde primaire et de ses principaux déterminants

En 2006, le surplus primaire a enregistré un nouveau recul limité de 0,2% de PIB (un peu moins prononcé qu'en 2005 (-0,3% de PIB) et surtout qu'en 2004 (-0,7% de PIB). Ce recul a cependant été plus que compensé par la réduction du poids des charges d'intérêts, de sorte que le solde de financement (définition EDP) a pu progresser marginalement (d'un peu moins de 0,1% de PIB).

Tableau 9
Déterminants des soldes de financement de l'ensemble des pouvoirs publics

en % du PIB

	Niveaux réalisés					Estimat. 2007e	Evolutions cumulées		
	2002	2003	2004	2005	2006		2002-06	2002-04	2004-06
Recettes effectives (°)	48,4%	49,7%	47,9%	48,5%	47,9%	46,9%	-0,5%	-0,5%	0,0%
Dépenses primaires (°)	42,6%	44,3%	43,2%	44,1%	43,7%	43,2%	1,1%	0,6%	0,5%
Solde primaire	5,7%	5,4%	4,7%	4,4%	4,2%	3,7%	-1,6%	-1,1%	-0,5%
Charges d'intérêts (EDP)	5,7%	5,3%	4,7%	4,2%	4,0%	3,9%	-1,7%	-1,0%	-0,7%
Solde de financement (EDP)	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	-0,2%	0,1%	0,0%	0,2%
Idem, Solde SEC95	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,1%	-0,2%	0,1%	-0,1%	0,2%
BNF EDP - EUROSTAT	0,0%	0,1%	0,0%	-2,3%	0,2%		0,2%	0,0%	0,2%
Taux d'endett. EUROSTAT	103,3%	98,6%	94,3%	93,2%	88,8%		-14,4%	-9,0%	-5,4%

(°) Hors cotisations imputées, mais y compris les recettes liées aux cessions d'actifs immobiliers et incorporels (UMTS), ainsi que les recettes fiscales transférées à l'UE.

(e) Les données pour 2007 sont des transpositions, en définition CSF, des prévisions établies en juin 2007 par la BNB.

Les recettes publiques effectives totales en définition « CSF » pour leur part ont vu leur ratio au PIB se réduire sensiblement en 2006 (-0,6% de PIB), après avoir symétriquement enregistré une progression d'ampleur équivalente en 2005 (+0,6% de PIB).

Encore ce recul aurait-il été plus marqué en l'absence d'une progression en 2006 des incidences one-shots ou non-récurrentes en recettes, à concurrence de 0,3% de PIB (dont 0,2% en recettes fiscales et 0,1% de PIB en recettes non-fiscales).

Mais d'autre part, le ratio correspondant des dépenses primaires totales a également enregistré un net tassement apparent (-0,4% de PIB en définition CSF), après la forte hausse enregistrée en 2005 (+0,9% de PIB). Ce recul s'explique cependant plus qu'intégralement par l'impact net d'incidences non-discrétionnaires (notamment cycliques, cf. infra).

Si le solde de financement a pu néanmoins s'améliorer marginalement en 2006 dans un contexte de nouvelle détérioration du solde primaire, c'est grâce à une nouvelle réduction, certes plus limitée que précédemment, du poids des charges d'intérêt, qui s'est établie 0,2% de PIB d'une année à l'autre, soit un recul nettement inférieur à celui enregistré en moyenne les trois années précédentes (-0,5% de PIB par an en 2003-2005). Ces diverses évolutions doivent cependant être analysées plus en détail, tant les résultats apparents enregistrés ont été

influencés, tout comme les deux années précédentes, par les incidences cycliques et par l'impact des variations enregistrées en matière d'opérations non-récurrentes, et ce tant en recettes qu'en dépenses primaires.

Estimations 2007

Pour 2007, le gouvernement s'était fixé pour objectif de dégager un surplus budgétaire de 0,3% de PIB globalement, et ce conformément aux Programmes de Stabilité respectifs (2006-2009) et (2007-2010) de décembre 2005 et 2006. Les dernières prévisions nationales disponibles laissent prévoir que, sans mesures correctrices additionnelles, cet objectif pourrait ne pas être atteint.

- o Le Bureau Fédéral du Plan, dans ses dernières Perspectives de moyen terme (2007-2012) publiées en mai 2007, table sur un surplus 2007 qui se limiterait à 0,1% de PIB en définition EDP, soit un écart de 0,2% de PIB par rapport à l'objectif visé. Ce léger surplus serait atteint en supposant intégralement réalisé le rendement escompté des mesures one-shots budgétées, soit 0,5% de PIB. Dans ce contexte, le solde primaire structurel se dégraderait en 2007 de 0,2% de PIB additionnels.
- o La Banque nationale de Belgique pour sa part, dans ses prévisions récentes de mi-juin 2007 (39), anticipe pour 2007 sur base des décisions budgétaires actuelles effectivement opérationnalisées, un déficit budgétaire de 0,2% de PIB, soit un écart de pas moins de 0,5% de PIB par rapport à l'objectif visé. Cette prévision n'intègre cependant pas à ce stade, et ce conformément aux méthodologies des organismes internationaux ou européens, l'impact de mesures – notamment non-récurrentes – budgétées mais non implémentées (comme par exemple la nouvelle reprise de fonds de pensions d'entreprises publiques à concurrence de 500 millions d'euros ou 0,2% de PIB). La prise en compte de ces autres mesures one-shots ramènerait alors le solde budgétaire à l'équilibre voire en très léger surplus, sans atteindre pour autant non plus en 2007 l'objectif visé d'un surplus de 0,3% de PIB. Dans ce cadre, le solde primaire structurel se détériorerait de près de 0,4% de PIB additionnels en 2007, retombant à 3,5% de PIB, soit son niveau le plus bas depuis 1992, et 0,8% de PIB en-dessous du niveau défini comme objectif structurel à atteindre en 2010-2011 dans l'Avis précédent de la Section (40).

De manière un peu plus détaillée, sur cette base, le solde de financement pour 2007 se détériorerait de 0,3% de PIB par rapport à 2006, une nouvelle diminution de 0,5% de PIB du surplus primaire n'étant que partiellement compensée (0,2% de PIB) par un nouveau recul du poids des charges d'intérêts.

De manière plus précise, un recul de l'ordre de 1,0% de PIB du total des recettes publiques effectives (en définition CSF) ne serait compensé que pour moitié (0,5% de PIB) par un recul du ratio des dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques. Il convient de rappeler ici que le recul significatif du ratio escompté des recettes découle pour partie (0,3% de PIB) d'une hypothèse plus basse en matière de recettes non-fiscales « one-shot » que celle retenue lors de l'élaboration du budget 2007 et du contrôle budgétaire du printemps 2007 (41).

39 BNB, Revue économique, juin 2007.

40 CSF, « Vers des finances publiques soutenables et neutres sur le plan intertemporel dans le contexte du vieillissement », Section « Besoins de financement des Pouvoirs publics », tableau 11 p. 54, mars 2007.

41 Soit un écart total de 900 millions d'euros, dont 500 millions liés à la non-prise en compte d'opérations de nouvelles reprises de fonds de pensions d'entreprises publiques, non encore implémentées, et 400 millions de moindres cessions d'actifs immobiliers qu'anticipé au niveau fédéral (200 millions au lieu de 600 millions budgétés).

2.2 Réalisations détaillées de l'ensemble des pouvoirs publics

2.2.1 Evolution des recettes

Pour rappel, dans la présentation usuelle en méthodologie SEC95, les recettes liées à la cession d'actifs corporels (bâtiments publics), de terrains et d'actifs incorporels (tels les licences de mobilophonie et UMTS) sont comptabilisées comme des *dépenses négatives* (un désinvestissement), alors que parallèlement les ventes courantes de biens et services par les administrations publiques (APU) sont effectivement enregistrées comme des *recettes* (non fiscales) courantes.

Afin que les chiffres correspondent mieux à la présentation budgétaire, les opérations précitées ont été ici inscrites comme recettes non fiscales, et les dépenses primaires correspondantes (en capital) ont été logiquement « brutées » (majorées) en concordance.

Réalisations 2006

Au niveau du ratio des recettes fiscales et parafiscales effectives totales perçues par les APU belges (avant restitution à l'UE), on a enregistré **en 2006** un recul significatif (-0,5% de PIB), faisant suite à une progression équivalente (0,5% de PIB) enregistrée en 2005. On a cependant assisté aussi, pour la quatrième année consécutive, à la poursuite du mouvement de modification de la structure des prélèvements obligatoires, avec une nouvelle baisse des prélèvements sur le facteur travail (impôts professionnels et cotisations sociales), à concurrence de pas moins de 0,8% de PIB. Cette dernière a été partiellement compensée (à concurrence de près de 0,3% de PIB au total), d'une part par une hausse du rendement des prélèvements sur les autres revenus, sur la production, les transactions mobilières et immobilières et sur le patrimoine (à concurrence de +0,6% de PIB, dont 0,2% de PIB d'incidences one-shots complémentaires), mais inversement par une réduction (-0,3% de PIB) des impôts totaux sur la consommation et assimilés.

Tableau 10
Evolution des recettes effectives de l'ensemble des pouvoirs publics (°)

en % du PIB

	Niveaux réalisés					Estim.	Evolutions cumulées		
	2002	2003	2004	2005	2006	2007e	2002-06	2002-04	2004-06
Recettes effectives, hors cotisat. imputées (°)	48,4%	49,7%	47,9%	48,5%	47,9%	46,9%	-0,5%	-0,5%	0,0%
+ Recettes fiscales et parafiscales effectives	45,3%	44,9%	45,0%	45,5%	45,0%	44,4%	-0,3%	-0,3%	0,0%
* Fiscales courantes effectives	30,4%	30,1%	30,3%	31,0%	30,6%	30,1%	0,2%	-0,2%	0,4%
Impôts directs (dont titrisat.)	17,1%	16,7%	16,7%	17,1%	16,7%	16,4%	-0,4%	-0,4%	0,0%
+ Ménages et ISBL	14,0%	13,7%	13,4%	13,5%	12,8%	12,6%	-1,2%	-0,6%	-0,6%
+ Sociétés	3,2%	3,0%	3,3%	3,6%	3,9%	3,7%	0,7%	0,2%	0,6%
Impôts indirects (y c transf. à l'UE)	13,3%	13,4%	13,6%	13,9%	13,9%	13,7%	0,6%	0,3%	0,4%
* Cotisations sociales effectives	14,4%	14,3%	14,0%	13,9%	13,7%	13,6%	-0,7%	-0,4%	-0,3%
* Impôts en capital (yc. DLU en 2004)	0,5%	0,5%	0,8%	0,6%	0,7%	0,7%	0,2%	0,3%	-0,1%
+ Non fiscales	3,1%	4,8%	2,9%	3,0%	2,9%	2,5%	-0,2%	-0,2%	0,0%
* SEC 95	2,9%	4,7%	2,6%	2,9%	2,6%	2,5%	-0,3%	-0,3%	0,0%
* Autres en capital (cesssions d'actifs)	0,2%	0,1%	0,3%	0,1%	0,3%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
<i>Pm. Cotisations imputées</i>	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>Pm. Recettes SEC95 (yc. cotisat. imputées)</i>	49,8%	51,1%	49,2%	49,9%	49,1%	48,4%	-0,7%	-0,6%	-0,1%
<i>Recettes one-shots, yc. cessions d'actifs</i>	0,3%	1,9%	0,6%	0,5%	0,8%	0,2%	0,5%	0,3%	0,2%
* Fiscales et para-fiscales (yc. en capital)	0,0%	-0,1%	0,2%	0,3%	0,4%	0,1%	0,4%	0,2%	0,2%
* Non-fiscales (courantes et capital)	0,2%	2,0%	0,3%	0,2%	0,3%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
Recettes hors one-shots	48,1%	47,8%	47,3%	47,9%	47,1%	46,7%	-1,0%	-0,8%	-0,2%
* Fiscales et para-fiscales (yc. en capital)	45,3%	45,0%	44,8%	45,2%	44,5%	44,3%	-0,7%	-0,5%	-0,2%
* Non-fiscales (courantes et capital)	2,8%	2,8%	2,5%	2,7%	2,6%	2,5%	-0,3%	-0,3%	0,0%
<i>Prélèvements fiscaux et parafiscaux (yc. UE)</i>	45,3%	44,9%	45,0%	45,5%	45,0%	44,4%	-0,3%	-0,3%	0,0%
+ Sur le facteur travail	27,2%	26,9%	26,3%	26,2%	25,4%	25,1%	-1,7%	-0,8%	-0,9%
+ Sur les autres facteurs de production	18,1%	18,0%	18,7%	19,3%	19,5%	19,3%	1,4%	0,5%	0,9%

(°) Y compris les recettes non fiscales comptabilisées, en SEC95, comme dépenses négatives (en capital), ainsi que les recettes fiscales transférées à l'UE.

Dans une large mesure, cette nouvelle baisse en 2006 du ratio des prélèvements obligatoires sur le facteur travail reflète l'impact de la poursuite de la mise en œuvre du programme gouvernemental d'allègement de la pression fiscale et parafiscale sur le facteur travail, à concurrence d'un montant additionnel de 0,6% de PIB en 2006, via la poursuite de la réforme de l'IPP et l'allègement additionnel des cotisations sociales. Quant à la pression parafiscale effective plus précisément, elle a encore reculé de 0,2% de PIB en 2006 (après un recul de 0,1% de PIB en 2005) et est ainsi retombée, avec un niveau de 13,7% de PIB, nettement en-dessous de son niveau moyen des années 90 (14,8% de PIB). La « pression » fiscale totale courante (42) pour sa part a diminué en 2006 de 0,4% de PIB (dont 0,1% de PIB de recettes de « titrisation »), et ce principalement au niveau des impôts directs totaux (-0,4% de PIB).

Le recul enregistré en 2006 en la matière est particulièrement prononcé au niveau des impôts directs courants des Ménages (-0,7% de PIB). Avec 12,8% de PIB, ces derniers atteignent ainsi le niveau le plus bas depuis 1992, en retrait de 1,2% de PIB par rapport au plafond de 14,0% de PIB enregistré en 2001-2002. En matière d'impôts directs des Sociétés enfin (ISOC principalement), la progression très sensible enregistrée en 2006 (+0,3% de PIB) peut être imputée quasi intégralement à l'incidence « one-shot » de l'accélération des enrôlements (900 millions d'euros).

Au cours des 4 dernières années, les prélèvements totaux sur le facteur travail, tels que répertoriés en SEC95 (43), ont ainsi reculé de pas moins de 1,7% de PIB, ceci étant cependant pour une large part (+1,4% de PIB) neutralisé par la progression des autres recettes fiscales.

Les recettes non-fiscales totales enfin (cessions d'actifs non-financiers incluses) n'ont que marginalement reculé en 2006 en % de PIB, après avoir progressé de 0,1% de PIB en 2005 et être revenues en 2004 à un niveau plus « normal » de 2,9% de PIB, en retrait de 1,9% de PIB après leur progression exceptionnelle de 2003 dans le sillage de la reprise des actifs du fonds de pensions de Belgacom.

Cette quasi-stabilisation en 2006 résulte de la combinaison d'une nette réduction des recettes non-fiscales en SEC95 (-0,3% de PIB, principalement du fait de la réduction de transferts en capitaux one-shots perçus (44)) et à l'inverse d'une progression équivalente des cessions – également one-shots - d'actifs non-financiers (45).

42 Recettes transférées à l'UE incluses, hors impôts en capital.

43 Ce recul est encore une sous-estimation, car une partie des réductions de cotisations sociales est comptabilisée en SEC95, non en tant que telle, mais en tant que subvention de la Sécurité sociale au secteur des entreprises, et donc en tant que dépenses primaires. En 2006, ces « subventions » (Maribel social, emplois-services et Plan-Activa, etc.) ont progressé de 0,1% de PIB, et sur la période 2002-2006, de plus de 0,2% de PIB.

44 Absence en 2006 de nouvelles reprises de fonds de pensions d'entreprises publiques ou autonomes, ces reprises ayant représenté en 2005 un apport global de ressources à concurrence de 481 millions d'euros.

45 En 2006, ces cessions ont représenté au seul niveau fédéral un montant total de 996 millions d'euros (plus de 0,3% de PIB), dont près de 420 millions d'euros liés à l'ambassade belge de Tokyo.

Perspectives 2007

En 2007, sur base des estimations récentes effectuées par la BNB, et converties en définition CSF, on observerait les évolutions décrites dans le tableau ci-avant.

La baisse de près de 1,0% de PIB du ratio des recettes publiques effectives totales (en définition CSF) s'expliquerait par la combinaison d'un recul de 0,6% de PIB du ratio des recettes fiscales et parafiscales totales (prélèvements obligatoires) ainsi que d'une baisse parallèle de près de 0,4% de PIB du rendement des recettes non-fiscales (dont 0,3% de PIB suite à la non-prise en compte à ce stade d'une majeure partie des recettes non-récurrentes non-fiscales inscrites au budget 2007). La baisse du ratio des prélèvements obligatoires pour sa part s'expliquerait pour moitié (0,3% de PIB) par la nette baisse du rendement escompté des mesures non-récurrentes en la matière (principalement à l'ISOC). Au total, hors recettes « one-shots », la baisse du ratio des recettes publiques en 2007 atteindrait encore 0,4% de PIB, dont la moitié environ en impôts indirects.

2.2.2 Evolution des dépenses primaires : réalisations 2006 et perspectives 2007

A. Evolutions du ratio des dépenses primaires

En 2006, la part relative non-corrigée ou apparente des dépenses primaires en % du PIB en définition SEC95 a sensiblement reculé (-0,6% de PIB), après avoir inversement nettement augmenté en 2005 (+1,1% de PIB), et diminué en 2004 (-1,3% de PIB). Sur une base CSF « corrigée » (46), les évolutions enregistrées ne sont pas très différentes mais un peu atténuées: -0,4% de PIB en 2006, +0,9% de PIB en 2005, -1,1% en 2004. Outre les corrections déjà apportées, ce ratio « CSF » est cependant influencé par nombre d'autres facteurs cycliques et/ou non-récurrents, qui en biaisent l'interprétation en tant qu'indicateur d'orientation budgétaire structurelle ou « sous-jacentes » en matière de volume des dépenses primaires.

On citera notamment :

1. L'incidence des dépenses primaires one-shot ou non-récurrentes ou des glissements de dépenses d'une année sur l'autre (exemple : le préfinancement de la SNCB pour 1,05 milliard d'euros en 2003, au profit du budget 2004), ainsi occasionnellement que les changements de périmètres comptables du secteur des administrations publiques (47);
2. Le financement total (budgétaire et fiscal) de l'UE, qui peut être considéré comme une dépense « contrainte » ou obligée, donc a priori non-discrétionnaire. De 2002 à 2006, ce financement a vu son coût total progresser de près de 0,2% de PIB;
3. L'écart conjoncturel des dépenses de chômage (hors mesures), également par rapport à leur évolution « lissée » de plus long terme ;

46 Sur une base corrigée (ou « brutée ») pour les « dépenses négatives » (ou cessions d'actifs matériels et immatériels), hors dépenses liées aux cotisations imputées ou fictives, mais y compris le financement des Institutions européennes sous forme de recettes transférées (TVA et autres).

47 Comme en 2002, avec l'intégration, dans le périmètre des Administrations publiques (APU), des entreprises publiques de radio-télévision (EPRT), qui faisaient jusque là partie du secteur institutionnel des Sociétés et quasi-sociétés. On peut estimer à 0,2% de PIB l'incidence « statistique » de cette intégration sur le niveau tant des dépenses que des recettes publiques globales des APU, et en particulier de l'Entité II (C&R), sans incidence significative sur leurs soldes budgétaires.

4. L'écart « de cycle politique ou électoral » bien identifié des dépenses d'investissements des Pouvoirs locaux par rapport à leur trend de long terme, avec un écart moyen cumulé (en 3 ans) de - 0,3% de PIB de « pic à creux », et symétriquement de 0,3% de PIB de « creux à pic »;
5. L'incidence de l'écart de PIB (Output-Gap) sur le ratio en valeur des dépenses primaires totales, encore appelé « effet-dénominateur » ;
6. L'incidence, sur ce même ratio apparent en valeur des dépenses primaires, des variations de prix-relatifs (ici mesuré par le ratio du déflateur « proxy » des dépenses publiques primaires (48), au numérateur, et du déflateur du PIB, au dénominateur).

Le tableau ci-après reprend, au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics, les évolutions annuelles du ratio des dépenses primaires non-corrigées, les diverses incidences non-discrétionnaires, et en finale l'évolution du ratio structurel corrigé en volume (49) de ces dépenses (en % du PIB tendancier à prix constants).

En 2006, le ratio apparent des dépenses primaires (en définition SEC95) diminue de 0,6% de PIB. La même année, toujours par rapport à 2005, l'écart annuel des corrections non-discrétionnaires totales par rapport au ratio en définition SEC95 atteint au total +0,8% de PIB (ligne 9), dont :

- a) près de +0,3% de PIB d'augmentation des cessions d'actifs (dépenses négatives) réduisant d'autant le ratio apparent des dépenses primaires, cessions d'actifs qui à l'inverse en 2005 avaient enregistré une diminution de 0,2% de PIB ;
- b) +0,5 % de PIB en incidences cycliques totales (chômage conjoncturel + - surtout -« effet-dénominateur » lié à la variation de l'Output-Gap) ;
- c) -0,1% de PIB en effets « prix-relatifs », lié au différentiel d'évolution entre le déflateur pertinent des dépenses primaires (50), qui intervient au numérateur du ratio en valeur, et le déflateur du PIB, au dénominateur du même ratio.
- d) +0,1% de PIB en dépenses « cycliques » d'investissements des PL, et -0,0% de PIB en autres incidences non-discrétionnaires (transferts fiscaux et budgétaires à l'UE, one-shots hors cessions d'actifs, etc.)

48 Ce déflateur est lui-même une moyenne géométrique pondérée du coefficient d'indexation des dépenses publiques salariales et sociales en espèces (une moyenne mobile quadrimestrielle retardée de l'indice-santé) et de l'indice des prix à la consommation. En 2004 par exemple, ce déflateur de la dépense publique n'a progressé que de 1,6%, comparativement à une hausse de 2,4% du déflateur du PIB, d'où une baisse du prix relatif de la dépense publique à concurrence de 0,8% (et une incidence à la baisse d'environ 0,3% de PIB sur le ratio en valeur des dépenses primaires).

49 Et corrigé pour le différentiel d'indexation.

50 Ce déflateur est lui-même une moyenne pondérée de l'indice d'indexation (des salaires et prestations sociales en espèces), qui est en gros une moyenne mensuelle mobile (de 4 mois) retardée de l'indice-santé introduit en 1993, et de l'indice des prix à la consommation, utilisé comme déflateur « proxy » pour les autres dépenses publiques primaires.

Tableau 11
Evolution des dépenses primaires de l'ensemble des pouvoirs publics

en % du PIB

		Niveaux, % PIB (sauf ital. = écart annuel)					Estim. 2007e	Evolut. Cumulées		
		2002	2003	2004	2005	2006		2002-06	2002-04	2004-06
Dépenses primaires en déf. SEC95	(1)	44,0%	45,8%	44,5%	45,5%	44,9%	44,7%	0,9%	0,4%	0,4%
+ Correct. pour brutage des Invest. publics	(2a)	0,2%	0,1%	0,3%	0,1%	0,3%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
+ Autres corr. (cot. Fict., transf. Fisc. UE)	(2b)	-1,6%	-1,5%	-1,6%	-1,5%	-1,5%	-1,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépenses primaires en déf. CSF (°)	(3=1+2)	42,6%	44,3%	43,2%	44,1%	43,7%	43,2%	1,1%	0,6%	0,5%
Correct.diverses hors cessions d'actifs	(4)	1,2%	2,2%	1,3%	1,8%	1,7%	1,4%	0,5%	0,1%	0,5%
+ "One-shots"	(4a)	0,0%	0,6%	-0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,3%	0,3%
+ Financ. Tot..UE	(4b)	1,3%	1,4%	1,4%	1,5%	1,5%	1,5%	0,2%	0,1%	0,0%
+ Chômage cyclique	(4c)	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	-0,1%
+ Cycle d'Invest. des PL	(4d)	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,0%	0,3%	0,1%	0,2%
Ratio corrigé en valeur	(5=3-4)	41,4%	42,2%	41,9%	42,3%	42,0%	41,9%	0,5%	0,5%	0,1%
Corrections Y-GAP et prix relatifs	(6)	0,2%	0,6%	-0,1%	0,6%	0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,3%	0,1%
+ Incid. Y - GAP ("effet-dénominateur")	(6a)	-0,1%	0,3%	0,0%	0,4%	0,0%	-0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
+ Incid. prix relatifs (P2000)	(6b)	0,4%	0,3%	-0,1%	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,3%	-0,4%	0,1%
Ratio structur. en vol., en % PIB tend., dont:	(7=5-6)	41,2%	41,6%	42,0%	41,8%	41,9%	42,0%	0,7%	0,7%	-0,1%
<i>Pm. Ecart annuel (moy.)= Impuls. Discrét.</i>		<i>0,4%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,4%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,0%</i>
+ Prestat. soc. cycl. corr. = DPR "Vieilliss."	(7a)	22,1%	22,5%	22,9%	22,6%	22,6%	22,9%	0,5%	0,8%	-0,3%
* En espèces, cycl. Corr.	(7a1)	15,6%	15,7%	15,7%	15,6%	15,6%	15,8%	0,0%	0,1%	-0,1%
* En nature (Soins de santé princip.)	(7a2)	6,5%	6,8%	7,1%	7,0%	7,0%	7,1%	0,5%	0,6%	-0,2%
+ DPR "hors vieillissement", dont:	(7b)	19,1%	19,1%	19,1%	19,2%	19,3%	19,1%	0,2%	0,0%	0,2%
* Subventions salariales à l'emploi (Ent. I)	(7b1)	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%	0,6%	0,7%	0,4%	0,1%	0,3%
* Autres	(7b2)	18,9%	18,8%	18,8%	18,7%	18,7%	18,4%	-0,2%	-0,1%	0,0%
Ecart total (Niveau) pr. Définit. SEC95	(8=7-1)	-2,8%	-4,2%	-2,5%	-3,8%	-3,0%	-2,6%	-0,2%	0,3%	-0,5%
<i>Pm. Evolution annuelle de l'Ecart, dont:</i>	(9=d8)	<i>-1,0%</i>	<i>-1,4%</i>	<i>1,7%</i>	<i>-1,3%</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,3%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>-0,5%</i>
+ Cycliques tot. (chôm. + PIB-GAP)	(9a)	-0,5%	-0,6%	0,3%	-0,4%	0,5%	0,2%	-0,1%	-0,2%	0,1%
+ Invest. PL + Prix-relat.	(9b)	-0,1%	0,0%	0,3%	-0,3%	0,0%	0,3%	0,0%	0,3%	-0,3%
+ Div. autres (one-shots, ventes actifs, UE)	(9c)	-0,5%	-0,8%	1,1%	-0,5%	0,3%	-0,2%	0,0%	0,3%	-0,3%

(°) Après correction pour le double comptage des dépenses liées aux cotisations imputées, après « brutage » des dépenses en capital et intégration des transferts fiscaux à l'UE.

En conséquence, déduction faite de toutes ces incidences non-discrétionnaires cycliques ou autres, le ratio structurel en volume des dépenses primaires, exprimé en pourcentage du PIB tendanciel, a augmenté de près de 0,2% de PIB en 2006.

En 2005, et pour la première fois depuis 1998, le ratio structurel en volume avait symétriquement reculé de 0,2% de PIB, faisant suite à 3 années consécutives de hausse de ce ratio à concurrence de 0,4% de PIB par an.

Le ratio structurel 2006 des dépenses primaires se retrouve ainsi en 2006 marginalement en-dessous de son niveau de 2004, et ce après avoir progressé de 0,7% de PIB les deux années précédentes (période 2002-2004).

Globalement, sur les 4 dernières années (période 2002-2006), le ratio structurel global progresse d'un peu plus de 0,7% de PIB, dont 0,5% de PIB en prestations sociales (cycliquement corrigées) et 0,2% de PIB en dépenses primaires hors prestations sociales (hors « vieillissement »). Ce dernier chiffre masque cependant les évolutions divergentes des subventions salariales à l'emploi (51) d'une part, en forte progression (+0,4% de PIB), et des autres dépenses primaires hors vieillissement d'autre part, en net recul (-0,2% de PIB).

Au niveau des prestations sociales elles-mêmes, la progression est intégralement localisée au niveau des prestations en nature (très majoritairement les soins de santé), alors que le ratio structurel des prestations sociales en espèces reste globalement stable sur la période.

Perspectives 2007

En 2007, les estimations actuellement disponibles laissent entrevoir une réduction du ratio des dépenses primaires à concurrence de 0,5% de PIB en définition CSF (52) non-corrigée. En valeur et sur une base corrigée principalement pour les évolutions en matière de dépenses cycliques de chômage et de cycle des investissements des PL (en net recul en année post-électorale 2007), la baisse du ratio corrigé (ligne 5 du tableau) ne serait plus que de 0,1% de PIB.

Corrigé enfin pour les effets « dénominateur » cyclique et « prix-relatifs », la méthodologie conduit à estimer un ratio structurel « sous-jacent » en volume (et en % du PIB tendanciel) qui peut être considéré comme un bon indicateur des orientations discrétionnaires sous-jacentes en la matière. Pour 2007, ce ratio structurel serait en légère hausse (+0,1% de PIB), après la hausse un peu plus marquée de 2006 (+0,2% de PIB).

51 Ces subventions salariales à l'emploi concernent tant des dépenses au titre des chèques-services, que certaines réductions ciblées de cotisations sociales patronales et personnelles (voire des réductions de précompte professionnel) qui, en système SEC95, sont comptabilisées comme des subventions aux entreprises et non comme des réductions de recettes.

52 Cette réduction est plus limitée en base SEC95 non-corrigée (-0,2% de PIB seulement), les « dépenses négatives » comptabilisées en SEC95 se réduisant de près de 0,3% de PIB entre 2006 et 2007 suivant la méthodologie « BNB-SEBC ».

Sur cette base, la hausse cumulée du ratio structurel s'établirait à un peu plus de 0,4% de PIB en 4 ans (période 2003-2007), et même 0,2% de PIB « seulement » hors « subventions salariales à l'emploi », ces dernières regroupant pour l'essentiel des réductions de cotisations sociales (non-recettes) comptabilisées en SEC95 comme des dépenses primaires (subventions) et non comme des « réductions de recettes ».

La hausse du ratio structurel des dépenses primaires serait plus qu'intégralement localisée au niveau des prestations sociales (cycliquement corrigées), et encore plus précisément au niveau des dépenses en soins de santé.

B. Evolutions des taux de croissance

A prix constants (déflatées par l'indice national des prix à la consommation) et sur une base non corrigée, les dépenses primaires de l'ensemble des APU ont augmenté **en 2006** à un rythme apparent modéré (+1,9%), en net retrait par rapport au chiffre pour 2005 (+2,7%).

Sur une base corrigée cependant pour les divers facteurs cycliques, non-récurrents et/ou non-décrétionnaires pré-mentionnés (53), ainsi que pour le différentiel d'indexation (54), cette croissance du volume des dépenses primaires réelles en 2006 s'avère à l'inverse nettement plus élevée (2,5% comparativement à 1,6% en 2005).

Tableau 12
Rythmes de croissance réelle des dépenses primaires de l'ensemble des pouvoirs publics

Evolutions à prix constants	Evolutions annuelles						Moy. Annuelles		
	2002	2003	2004	2005	2006	2007e	2002-06	2002-04	2004-06
Dépenses primaires totales SEC95 /Pc	5,2%	5,0%	0,3%	2,7%	1,9%	2,2%	2,5%	2,6%	2,3%
Idem, corrigées différentiel d'indexation	4,5%	5,1%	0,8%	3,0%	1,9%	2,1%	2,7%	3,0%	2,5%
Dépenses prim. définition "CSF"	3,8%	5,2%	1,1%	2,7%	2,5%	1,6%	2,9%	3,1%	2,6%
Dépenses prim., après correction success. pour:									
* Autres correct. en dépenses primaires (*), +	3,2%	3,7%	3,2%	2,0%	2,5%	1,7%	2,8%	3,5%	2,2%
* Transferts budgét. et fiscaux à l'UE, +	3,4%	3,5%	3,2%	1,9%	2,5%	1,6%	2,7%	3,3%	2,2%
* Dépenses cycliques de chômage, +	2,9%	3,2%	3,2%	1,9%	2,7%	1,9%	2,7%	3,2%	2,3%
* Cycle invest. pouv. Locaux.	3,1%	3,0%	3,1%	1,6%	2,5%	2,4%	2,5%	3,0%	2,1%
Dépenses prim. structur. à prix constants, dont:	3,1%	3,0%	3,1%	1,6%	2,5%	2,4%	2,5%	3,0%	2,1%
+ Prestat. sociales (Viell.) cycl. corr.	2,1%	3,8%	4,0%	0,9%	2,0%	3,5%	2,7%	3,9%	1,4%
+ Hors prestat. soc. (hors Viellissem.), dont:	4,4%	2,0%	2,0%	2,4%	3,1%	1,2%	2,4%	2,0%	2,8%
: Hors subvent. salariales à l'emploi	4,6%	1,8%	1,7%	1,8%	2,3%	0,6%	1,9%	1,7%	2,0%

(°) Intégration des Entreprises publiques de radio-télévision (EPRT) en 2002, à concurrence de 0,2% de PIB environ, et correction pour diverses autres incidences non-récurrentes en dépenses primaires (hors « brutage » des dépenses en capital).

53 Corrigée pour les dépenses non-récurrentes ou exceptionnelles, pour les transferts (fiscaux et budgétaires) à l'UE et les dépenses cycliques de chômage, pour l'impact estimé du cycle des investissements des pouvoirs locaux.

54 Soit l'écart entre le coefficient de hausse des prix à la consommation et le coefficient moyen pondéré d'indexation des rémunérations publiques et prestations sociales et des autres dépenses primaires. En 2006, l'impact de ce dernier facteur sur la croissance réelle estimée des dépenses primaires aurait été quasi-nul, comparativement à +0,3% en 2005, et +0,5% en 2004, +0,2% en 2003 (mais -0,7% en 2002).

Remarque méthodologique. Les corrections, dans le tableau ci-avant, sont apportées successivement ou « cumulativement ». Cela signifie que l'incidence spécifique de chaque correction prise séparément, sur le rythme de croissance réelle (en volume) des dépenses primaires, peut être mesurée par l'écart entre le taux de croissance de la ligne correspondante et celui de la ligne précédente (supérieure).

Si l'on prend la moyenne des 4 dernières années également (période 2002-2006), la croissance réelle corrigée des dépenses primaires publiques reste également élevée avec 2,5%, soit le même chiffre pratiquement que lors des quatre années antérieures (période 1998-2002), et un rythme qui reste sensiblement supérieur à la croissance tendancielle estimée de l'économie.

Pour ce qui est des dépenses primaires corrigées de l'ensemble des APU hors prestations sociales publiques, c'est-à-dire « hors vieillissement », après leur forte croissance en 2001-2002 (+3,5% en moyenne) et une croissance en net ralentissement en 2003-2004 (2,0% l'an en moyenne), leur croissance réelle s'est à nouveau clairement accélérée à 2,8% en moyenne en 2005-2006.

Cette accélération hors vieillissement au cours des deux dernières années a pu cependant être plus qu'intégralement compensée par le fort ralentissement enregistré en matière de croissance réelle des prestations sociales cycliquement corrigées, où l'on est passé d'un rythme de croissance moyenne annuelle de 3,9% sur la période 2002-2004 à 1,4% à peine en 2004-2006.

Certes, pour en revenir à l'ensemble des dépenses primaires, les résultats de deux dernières années marquent un certain ralentissement par rapport aux deux années antérieures (2003 et 2004), soit +2,1% en moyenne en 2005-2006 comparativement à +3,0%. Mais même si ceci est de ce point de vue encourageant, il convient de resituer ce constat dans le cadre des évolutions observées au cours des années récentes. Le ralentissement de la croissance réelle des dépenses primaires trouve ainsi pour l'essentiel sa source dans la très forte amputation de la croissance réelle des dépenses en soins de santé, faisant elle-même suite à deux années consécutives de croissance excédant très largement les marges « autorisées ». Il n'est pas encore clair dans quelle mesure ce ralentissement est structurel ou accidentel.

2.2.3 Evolution des charges d'intérêt

Comme cela a déjà été noté, depuis maintenant plus de 12 ans (1993-2006) la réduction du poids des charges d'intérêt (en définition EDP) a apporté une contribution considérable à l'amélioration du solde de financement de l'ensemble des pouvoirs publics belges.

Sur les 4 dernières années, cette baisse a encore atteint 1,7% de PIB au total, permettant ainsi de « couvrir » intégralement une détérioration à peine inférieure du surplus primaire global (-1,6% de PIB, ou -0,4% de PIB en moyenne annuelle).

Tableau 13
Evolutions des charges d'intérêt (EDP) et déterminants

	2002	2003	2004	2005	2006	Evolutions cumulées		
						2002-06	2004-06	2002-04
Charges d'intérêt (Niv., % PIB, déf. EDP)	5,7%	5,3%	4,7%	4,2%	4,0%	-1,7%	-1,0%	-0,7%
Evolutions annuelles (% PIB), dont:	-0,7%	-0,4%	-0,6%	-0,5%	-0,2%	-1,7%	-1,0%	-0,7%
Facteurs explicatifs (contrib. additives):								
* Evolution du taux d'intérêt implicite	-0,6%	-0,3%	-0,2%	-0,4%	0,0%	-0,9%	-0,5%	-0,4%
* Evolution du taux d'endettement	-0,1%	-0,1%	-0,4%	-0,1%	-0,2%	-0,8%	-0,5%	-0,3%
Taux d'intérêt implicite (Niveau, EDP)	5,6%	5,3%	5,0%	4,6%	4,6%	-0,9%	-0,5%	-0,4%

Le rythme de réduction du poids des charges d'intérêt, même s'il s'est nettement ralenti en 2006, est resté soutenu en moyenne au cours des 3 dernières comparativement aux trois années antérieures (-0,4% de PIB en moyenne annuelle tant en 2003-2006 qu'en 2000-2003).

Compte tenu de la tendance haussière récente des taux d'intérêts à court terme et, plus modestement, à long terme, on semble s'acheminer vers un arrêt (voire une inversion) de la tendance baissière du taux d'intérêt implicite (ou moyen) sur la dette publique belge. En 2006 notamment cette baisse s'est interrompue, et la réduction du poids des charges d'intérêts a été cette année-là entièrement imputable à l'effet (baisse du) « taux d'endettement » et non pas à l'effet (baisse du) « taux d'intérêt implicite » (voir tableau ci-dessus).

Précédemment, après une baisse ininterrompue depuis le pic cyclique de 1990, le taux d'intérêt implicite avait enregistré une remontée modeste en 2000 (+0,1%), année de haute conjoncture, et une quasi-stabilisation à 6,2% en 2001 avant de reprendre une trajectoire nettement déclinante entre 2001 et 2005. Le rythme de baisse de ce taux a même été exceptionnel entre 2001 et 2003 (-0,9% au total par rapport à 2001), soit le rythme de baisse bisannuel le plus élevé depuis 1995. En 2005, la baisse du taux d'intérêt implicite s'était maintenue au rythme soutenu de -0,4%, en accélération par rapport à 2004 (-0,2%).

Sur l'ensemble de la période 2002-2006, l'effet « taux d'intérêt implicite » est légèrement prédominant dans l'évolution du poids des charges d'intérêt, alors que les 4 années précédentes (en 1998-2002) on avait à l'inverse pu enregistrer une prépondérance pour le facteur « baisse du taux d'endettement » (un peu moins de 60% du total).

2.2.4 Evolution du taux d'endettement et principaux déterminants

2.2.4.1 Evolutions par rapport aux objectifs du Programme de stabilité

La poursuite de la réduction du taux d'endettement public belge était l'un des principaux objectifs du Programme de stabilité 2006-2009. D'une part parce que ce taux d'endettement public reste encore en Belgique sensiblement supérieur à la moyenne de l'Euro-zone, d'autre part parce que dans une perspective de plus long terme, cette stratégie de désendettement structurel demeure le meilleur garant d'une poursuite de l'auto-réduction du poids des charges d'intérêt ainsi que de la constitution d'excédents budgétaires progressivement croissants, en vue de faire face à terme aux conséquences budgétaires du vieillissement.

Tableau 14
Objectifs de taux d'endettement dans les divers programmes de stabilité

en % du PIB

		2002	2003	2004	2005	2006
2004-2007	Nov. 2003	106,1	102,3	97,6	93,6	90,1
2005-2008	Nov. 2004		100,0	96,6	95,5	91,7
2006-2009	Déc. 2005			94,7	94,3	90,7
2007-2010	Déc. 2006				91,5	87,7
Réalisations (ICN)		103,4	98,6	94,3	91,4	87,2

Le Programme de stabilité de décembre 2005 prévoyait en 2006 une nouvelle réduction du taux d'endettement à concurrence de 3,6% de PIB, après une baisse nettement plus limitée en 2005 (55).

Dans les faits, et sur base des données ICN actuellement disponibles, la réduction enregistrée en 2006 (-4,2% de PIB) aurait été un peu supérieure à celle visée. Le taux d'endettement belge estimé serait même retombé en 2006 à 87,2% de PIB seulement. En définition EUROSTAT, ce taux est cependant un peu plus élevé (89,1% de PIB, soit 1,9% de PIB en plus), du fait d'un niveau 2005 également plus élevé (93,2% de PIB, soit 1,8% de PIB en plus que dans les données ICN), suite à l'impact statistique et méthodologique de l'incorporation par EUROSTAT de la dette historique de la SNCB (telle que reprise par le FIF) dans les comptes publics.

2.2.4.2 Déterminants des résultats en matière de taux d'endettement

Pour rappel, l'évolution du taux d'endettement est co-déterminée par une composante dite « endogène » et des « ajustements exogènes ». La composante endogène est déterminée par l'écart entre un solde primaire « requis » (56) et le solde primaire effectivement réalisé. Le solde primaire requis, qui permet la stabilisation du taux d'endettement, est pour sa part déterminé par le produit du taux d'endettement de la période précédente, d'une part, et de l'écart entre taux d'intérêt implicite « i » et croissance nominale du PIB « n » de l'année en cours d'autre part (le différentiel « i-n »), le tout divisé par (1+n).

En 2004, ce différentiel « i-n » avait évolué favorablement, le taux de croissance nominale du PIB (en hausse) remontant pour la première fois en plus de 25 ans au-dessus du taux d'intérêt implicite (lui-même en baisse). Plus précisément, il s'était amélioré de pas moins de 3,0% par rapport à 2003, essentiellement du fait d'une nette accélération de la croissance nominale (un gain de 2,8%), ainsi que de la réduction du taux d'intérêt implicite sur la dette (-0,2%).

55 Voir le Tableau 6 du Programme de stabilité de décembre 2005, ce taux d'endettement étant supposé reculer de 96,6% de PIB en 2004 à 95,5% de PIB en 2005, et ce compte tenu à l'époque de l'hypothèse de reprise de la dette de la SNCB à concurrence de plus de 7 milliards d'euros, sans incidence escomptée sur le BNF.

56 Niveau de solde primaire permettant en principe, en l'absence supposée d'incidences « exogènes » ou « hors Solde de financement », de stabiliser le taux d'endettement au niveau de l'année antérieure.

Tableau 15
Evolutions du taux d'endettement et principaux déterminants

	En % du PIB					Moyennes annuelles		
	2002	2003	2004	2005	2006	2003-2006	2003-2004	2005-2006
Taux d'endettement selon programme de stabilité 2006-2009 & écart annuel	103,4%	98,5%	94,7%	94,3%	90,7%	94,6%	96,6%	92,5%
Taux réalisé - Définition ICN	103,4%	98,6%	94,3%	91,4%	87,2%	92,9%	96,4%	89,3%
Ecart annuel ou moyen (% PIB)	-3,1%	-4,8%	-4,4%	-2,9%	-4,2%	-4,0%	-4,6%	-3,5%
* Ajustement endogène (EDP) = SPR-SPE	-3,5%	-2,7%	-5,0%	-3,0%	-4,7%	-3,8%	-3,9%	-3,8%
+ Solde primaire requis = SPR	2,2%	2,7%	-0,3%	1,4%	-0,5%	0,8%	1,2%	0,4%
+ Surplus primaire effectif = SPE	5,7%	5,4%	4,7%	4,4%	4,2%	4,6%	5,0%	4,3%
* Opérations hors solde de financement	0,4%	-2,1%	0,7%	0,1%	0,5%	-0,2%	-0,7%	0,3%
+ OCPP hors privatisat. & opérat. spéc.	0,2%	0,3%	0,3%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,1%
+ Total autres	0,2%	-2,4%	0,4%	0,1%	0,4%	-0,4%	-1,0%	0,2%
Pm. Taux d'endettem. définit. EUROSTAT	103,3%	98,6%	94,3%	93,2%	88,8%	93,7%	96,4%	91,0%
Paramètres techniques	% annuel					Moyennes annuelles		
Taux d'intérêt implicite "i" (EDP)	5,6%	5,3%	5,0%	4,6%	4,6%	4,9%	5,2%	4,6%
Croissance nominale du PIB "n"	3,4%	2,6%	5,4%	3,1%	5,2%	4,1%	4,0%	4,2%
Croissance réelle du PIB (euros chaînés), na.	1,5%	1,0%	3,0%	1,1%	3,2%	2,0%	2,0%	2,1%
Différentiel nominal "i - n" corr. (/1+n)	2,1%	2,6%	-0,4%	1,5%	-0,5%	0,8%	1,1%	0,5%
Pm. Taux d'intérêt réel (/ déflateur PIB)	3,6%	3,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,8%	3,1%	2,6%

En 2005, le différentiel s'était à l'inverse à nouveau quelque peu détérioré, la poursuite de la baisse du taux d'intérêt implicite (-0,4% par rapport à 2004) ne compensant que très partiellement l'effritement de la croissance nominale du PIB (soit un ralentissement de 2,3% par rapport à 2004). Le différentiel, devenu négatif (favorable) pour la première fois en 2004, était donc remonté à +1,5% en 2005, tout en restant nettement en-dessous des niveaux enregistrés en 2001-2003.

En 2006, ce différentiel est redevenu négatif (favorable) comme en 2004, malgré l'absence de nouvelle baisse du taux d'intérêt implicite, et ce du fait de la nette accélération de la croissance réelle et nominale du PIB.

De ce fait, le solde primaire *requis* en 2006 s'est établi à un niveau négatif, inférieur de 1,9% de PIB à celui de l'année précédente. Le surplus primaire *effectif* s'est pour sa part établi en 2006 à un niveau inférieur de 0,2% de PIB à celui de 2005. En conséquence, la réduction « endogène » du taux d'endettement, résultant de l'écart entre ces deux variables, s'est établie, à un niveau supérieur de 1,7% de PIB à celui de l'année précédente (4,7% de PIB en 2006 comparativement à 3,0% de PIB en 2005).

Par contre, et contrairement à l'année 2003 où les incidences « hors BNF » avaient contribué largement (2,1% de PIB) au désendettement (57), les ajustements « exogènes » ou « hors BNF » ont été défavorables en 2006, à concurrence de 0,5% de PIB en net au total, soit moins qu'en 2004 (0,7% de PIB) mais plus qu'en 2005 (0,1% de PIB seulement).

En 2006, c'est essentiellement la rubrique « Variation des autres comptes à recevoir » qui a pesé sur les opérations financières « hors BNF », les OCPP (y compris les opérations de privatisations et les autres opérations dites « exceptionnelles ») ne représentant pour leur part que 0,1% de PIB en net.

Dans une perspective de plus long terme, la réduction cumulée du taux d'endettement engrangée au cours des quatre dernières années (période 2002-2006) reste appréciable, avec un recul de 16,2% de PIB, presque intégralement imputable aux incidences « endogènes » (-15,8% de PIB). Cette baisse s'est même un peu accélérée par rapport aux évolutions quadriennales antérieures (1998-2002), où elle avait atteint -13,7% de PIB, les ajustements endogènes élevés (-17,2% de PIB) étant cependant ici pour partie absorbés par des incidences « hors BNF » globalement défavorables (à concurrence de 3,3% de PIB).

3. Evolutions 2006 au niveau des deux grandes entités

3.1 Evolutions au niveau de l'Entité I

3.1.1 Principaux résultats 2006 comparativement aux objectifs du Programme de stabilité (2006-2009) de décembre 2005

En 2006, les réalisations budgétaires de l'Entité I ont été dans leurs grandes lignes très proches des objectifs fixés, et même un peu meilleurs que ceux-ci en termes de niveaux de solde de financement et de solde primaire (des écarts favorables respectifs de 0,1% de PIB). Ces écarts favorables de niveaux 2006 s'expliquent cependant globalement par des révisions statistiques mineures quant aux résultats 2005 tels que publiés dans les derniers tableaux synoptiques relatifs aux comptes publics. Par contre, en comparant les évolutions 2005-2006 enregistrées d'une année à l'autre aux évolutions inscrites dans le Programme de Stabilité, on peut noter que les résultats constatés sont parfaitement en phase avec les objectifs : une amélioration en 2006 de 0,2% de PIB du solde de financement de l'Entité I, résultant d'une réduction équivalente des charges d'intérêts en contexte de surplus primaire stabilisé (en l'occurrence ici à 3,9% de PIB)

Les principaux résultats relatifs à l'Entité I sont présentés ci-après.

57 A l'inverse, en 2003, deux opérations financières « hors BNF » importantes, CREDIBE et FADELS, avaient permis de réduire le taux d'endettement d'un peu plus de 2,3% de PIB, alors qu'à l'inverse l'ensemble des autres opérations financières ou « hors BNF » se soldait par une incidence négative nette de l'ordre de 0,4% de PIB sur le taux d'endettement.

Tableau 16
Réalisations au niveau de l'Entité I

en % du PIB

	Niveaux, en % du PIB					Evolutions cumulées, % PIB		
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006
Recettes tot. effectives après transferts fiscaux (°)	33,3%	34,1%	32,5%	32,9%	32,5%	-0,7%	-0,7%	0,0%
Recettes fiscales après transferts fiscaux	17,6%	16,8%	17,6%	17,8%	17,5%	0,0%	0,0%	0,0%
(avant transferts fiscaux)	26,7%	26,1%	26,6%	27,1%	26,7%	0,0%	-0,1%	0,1%
(recettes fiscales à transférer, yc à UE)	-9,1%	-9,3%	-9,0%	-9,3%	-9,2%	-0,1%	0,1%	-0,1%
Cotisations sociales effectives (consolidées.)	14,4%	14,3%	14,0%	13,9%	13,6%	-0,7%	-0,4%	-0,3%
Autres recettes non-fiscales (yc. cessions d'actifs)	1,3%	3,0%	1,0%	1,2%	1,3%	0,0%	-0,3%	0,4%
Pm. Recettes fisc.& parafisc. avant transf.fisc.tot.	41,1%	40,5%	40,8%	41,0%	40,4%	-0,7%	-0,3%	-0,4%
Recettes "one-shots" yc. cessions d'actifs	0,3%	1,9%	0,4%	0,5%	0,8%	0,5%	0,1%	0,4%
Recettes hors "one-shots", avant transf. fiscaux tot.	42,0%	41,6%	41,2%	41,7%	40,9%	-1,1%	-0,9%	-0,2%
Idem après transferts fiscaux	32,9%	32,3%	32,1%	32,4%	31,8%	-1,2%	-0,8%	-0,4%
Dépenses primaires	27,6%	29,2%	28,3%	29,0%	28,6%	1,0%	0,7%	0,3%
* Dépenses primaires finales (°°)	26,2%	27,5%	26,5%	27,2%	26,9%	0,7%	0,3%	0,4%
* Transferts budg.à Entité II et UE	1,5%	1,7%	1,8%	1,8%	1,7%	0,3%	0,4%	-0,1%
+ Transferts budgét.à Entité II hors fin.pens. à ch. PF	0,8%	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%	0,1%	0,2%	-0,1%
+ Transferts budgét.à l'UE (contrib. RNB)	0,6%	0,7%	0,8%	0,8%	0,8%	0,2%	0,2%	0,0%
Solde primaire	5,6%	5,0%	4,2%	3,9%	3,9%	-1,7%	-1,4%	-0,3%
Interne (hors transf. budgét. & fisc. Nets)	16,1%	15,9%	15,0%	14,9%	14,7%	-1,4%	-1,1%	-0,3%
Externe (transf. budgét. & fisc. nets)	-10,5%	-10,9%	-10,8%	-11,0%	-10,8%	-0,4%	-0,4%	0,0%
Charges d'Intérêts (EDP)	5,3%	4,9%	4,3%	3,9%	3,7%	-1,6%	-1,0%	-0,6%
Dépenses totales (hors fin. tot. UE)	32,3%	33,3%	31,8%	32,0%	31,5%	-0,8%	-0,4%	-0,3%
Solde de financement	0,3%	0,1%	-0,1%	0,0%	0,2%	-0,1%	-0,5%	0,3%

(°) Y compris les recettes (dépenses négatives) liées aux cessions d'actifs immobiliers et/ou incorporels, hors cotisations imputées, hors recettes fiscales transférées à l'UE et à l'Entité II.

(°°) Y compris les pensions publiques de l'Entité II à charge du budget fédéral.

3.1.2 Evolutions en matière de recettes et de dépenses primaires

D'un point de vue strictement comptable, la stabilisation du **solde primaire** de l'Entité I en 2006 à son niveau de 2005 (soit 3,9% de PIB) résulte de l'effet combiné d'une baisse de 0,4% de PIB du ratio des recettes effectives totales, après transferts fiscaux à d'autres niveaux de pouvoir (Union européenne incluse), ainsi que d'une baisse quasi-équivalente du ratio correspondant des dépenses primaires *totales*. Après leur nette progression de 2004 (+0,6% de PIB) et plus modestement 2005 (+0,3% de PIB), les recettes fiscales nettes perçues par l'Entité I (hors transferts fiscaux intra-publics) ont inversement reculé de 0,2 % de PIB en 2006, à 17,5% de PIB, soit un niveau très proche de celui de 2002.

Ce résultat en 2006 découle de divers facteurs, tenant à la fois aux évolutions des recettes fiscales totales (avant transferts) perçues par l'Entité - un recul de 0,2% de PIB - ainsi qu'à un recul simultané de 0,1% de PIB des recettes transférées aux autres niveaux de pouvoirs (les C&R essentiellement). *Avant* transferts fiscaux à d'autres niveaux de pouvoir, le ratio des prélèvements obligatoires totaux de l'Entité a régressé (de 0,5% de PIB), pour l'essentiel cependant du fait du recul du ratio des cotisations sociales (-0,3% de PIB) ainsi que du produit de la titrisation d'une partie de l'arriéré fiscal (-0,1% de PIB). Toujours en 2006, une légère progression des recettes non-fiscales de l'Entité I (à concurrence de +0,1% de PIB, produit des cessions d'actifs inclus) a ainsi permis de limiter à 0,4% de PIB le recul des recettes effectives totales de l'Entité I, après transferts fiscaux aux autres niveaux de pouvoirs.

Depuis 2002, le recul cumulé des recettes effectives totales de l'Entité I, après transferts fiscaux, a atteint 0,8% de PIB, dont 0,1% de PIB seulement est attribuable à l'augmentation de ces transferts fiscaux internes. Ce recul est pour le reste pratiquement intégralement imputable à la baisse du rendement des cotisations sociales (subventions salariales de la SECU non déduites), avec -0,8% de PIB en 4 ans, la légère baisse du ratio des recettes fiscales après transferts fiscaux étant compensée par une progression analogue des recettes non-fiscales (one-shots incluses).

En matière de **dépenses primaires**, l'évolution assez erratique du ratio apparent depuis 2002 s'explique pour une large part, comme au niveau de l'ensemble consolidé des Administrations publiques, par le jeu des incidences non-discrétionnaires, à savoir l'impact combiné des mesures non-récurrentes et glissements annuels de dépenses (58), des incidences cycliques (chômage cyclique et effet-dénominateur) et des effets prix-relatifs (écarts d'évolution entre le déflateur pertinent pour les dépenses primaires, au niveau du numérateur du ratio, et le déflateur du PIB, au dénominateur de ce même ratio).

Sur une base nominale mais corrigée pour les incidences non-récurrentes et cycliques en chômage, et hors financement des institutions européennes, le ratio des dépenses primaires de l'Entité I a reculé de 0,3% de PIB en 2006, après avoir progressé de 0,7% de PIB en 2005, et ce après une autre progression sensible (à concurrence de +0,6% de PIB cumulativement) au cours des deux années antérieures (2002-2004).

En volume cependant et en termes de ratio au PIB tendanciel (corrigé pour « l'effet-dénominateur » et l'effet « prix-relatifs »), ce ratio structurel a par contre légèrement progressé en 2006 (d'un peu plus de +0,1% de PIB), et ce après être resté stable en 2005, et avoir progressé de pas moins de 0,8% de PIB (tendanciel) globalement les deux années précédentes (période 2002-2004) (59).

58 En 2006 et en glissement par rapport à 2005, ces incidences complémentaires non-récurrentes en dépenses primaires de l'Entité I ont été limitées à 0,04% de PIB (100 millions d'euros de réduction exceptionnelle de subvention à la SNCB), la subvention one-shot « mazout de chauffage » de 2005 en faveur des ménages ayant fait place en 2006 à la subvention « gaz » domestique, pour un montant un peu plus faible, complétée cependant par une dépense de 40 millions d'Euros environ associée à la vente de l'ambassade de Tokyo.

59 Dont 0,7% de progression du ratio structurel des dépenses primaires finales de l'Entité, et 0,1% de PIB du ratio structurel en volume des transferts budgétaires effectifs à l'Entité II.

Tableau 17
Ratio des dépenses primaires de l'Entité I

En % du PIB

Ratio des dépenses primaires	Niveaux en % du PIB					Evolut. cumulées		
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006
Dépenses primaires CSF (°)(°°): Ratios en valeur	28,3%	29,8%	28,9%	29,6%	29,3%	1,0%	0,7%	0,3%
- Correct. de passage au ratio en Vol. (% PIB tend.)	-1,4%	-2,5%	-1,3%	-2,0%	-1,5%	-0,1%	0,1%	-0,2%
* One-shots (yc. Transf. budgét. à Ent. II)	0,0%	-0,5%	0,2%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,1%	-0,2%
* Financ. Tot. UE	-1,3%	-1,4%	-1,4%	-1,5%	-1,5%	-0,2%	-0,1%	0,0%
* Cyclique tot. (Chôm. conj. + PIB-GAP)	0,1%	-0,3%	-0,1%	-0,3%	0,1%	0,0%	-0,2%	0,2%
* Prix relatifs	-0,3%	-0,2%	0,0%	-0,1%	-0,1%	0,2%	0,3%	-0,1%
Ratio en Vol. (& cycl.corr.), hors UE, en % PIB tend.	26,8%	27,4%	27,6%	27,6%	27,7%	0,9%	0,8%	0,1%
+ Transf. budgét. à Ent. II. (yc. corr. One-shots)	0,8%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,1%	0,0%	0,0%
+ Dép. prim. finales struct. (cycl.corr.)	26,0%	26,4%	26,7%	26,7%	26,8%	0,8%	0,7%	0,1%
* Pouvoir fédéral (°°°)	7,9%	7,9%	8,0%	8,1%	8,3%	0,4%	0,1%	0,3%
* Sécurité sociale (°°°)	18,1%	18,5%	18,7%	18,5%	18,5%	0,4%	0,6%	-0,2%
Autre répartition du ratio structurel en vol.								
+ Prestat. Soc. (Dép. de Vieilliss.) Cycl. Corr.	20,5%	20,9%	21,2%	21,0%	20,9%	0,4%	0,7%	-0,3%
+ Dép. Prim. "hors Vieillissem.", dont:	5,5%	5,5%	5,5%	5,7%	5,9%	0,4%	0,0%	0,4%
* Subventions à l'emploi	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%	0,6%	0,4%	0,1%	0,3%
* Autres	5,3%	5,2%	5,1%	5,2%	5,3%	0,0%	-0,1%	0,1%

(°) Hors cotisations fictives, corrigées pour cessions d'actifs ;

(°°) Y compris les pensions des C&R et PL à charge du PF.

(°°°) Corrigées en 2004 et après pour la reprise par la Sécurité sociale des dépenses liées à la journée d'hospitalisation.

L'écart entre ces deux évolutions, en valeur d'une part, et en volume en % du PIB tendanciel d'autre part, de l'ordre de 0,4% de PIB en 2006, est à attribuer ici à l'impact (appelé « effet-dénominateur ») de l'amélioration de « l'écart de PIB » (Output-Gap) sur le ratio des dépenses primaires de l'Entité, à concurrence de 0,3% de PIB environ, ainsi qu'à des effets « prix-relatifs » favorables à concurrence d'un peu moins de 0,1% de PIB (60).

La politique budgétaire sous-jacente de l'Entité I en matière de dépenses primaires serait ainsi redevenue légèrement « expansive » en 2006, après avoir été quasi-neutre en 2005 pour la première fois depuis 1999 (61).

En matière de dépenses primaires totales consolidées de l'Entité I, comme pour l'ensemble des Pouvoirs publics, on relève *sur une base SEC95 apparente non-corrigée* et en termes de prix à la consommation une décélération très prononcée de leur **croissance réelle** apparente (+1,1% en 2006, comparativement à +2,7% en 2005, +0,2% seulement en 2004, mais +6,6% en 2003).

60 Ce dernier élément découle de l'impact de l'écart d'évolution de plus de 0,2% entre le coefficient pondéré d'indexation des dépenses primaires – soit un peu plus de 1,7% - et le déflateur estimé du PIB – soit 2,0%.

61 Et même franchement « restrictive » en 2005 au niveau de la Sécurité sociale et des dépenses en soins de santé en particulier, à concurrence de près de 0,2% de PIB, certes en compensation des dépassements enregistrés en 2004 (et 2003) en la matière.

Tableau 18
Croissance réelle des dépenses primaires de l'Entité I

Evolutions à prix constants	% variat. annuel					% variat. annuel moyen		
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-06	2002-04	2004-06
Dépenses prim. tot. corr. SEC95 / Pc	3,8%	6,6%	0,2%	2,7%	1,1%	2,6%	3,4%	1,9%
Idem, corrigées différentiel	3,1%	6,8%	0,8%	3,0%	1,1%	2,9%	3,7%	2,1%
Idem, corr. one-shots & chô. cycl., hors UE	1,7%	4,0%	3,1%	2,1%	2,6%	3,0%	3,5%	2,4%
Dépenses prim. finales (SEC95, + Pens. II)	2,2%	6,2%	-0,2%	3,2%	2,1%	2,8%	3,0%	2,6%
Idem, après corrections successives pour:								
Différentiel "indexation / inflation", +	1,6%	6,4%	0,3%	3,5%	2,1%	3,1%	3,3%	2,8%
Dép. non-récurrentes et transf. compét., +	1,8%	4,4%	3,4%	2,1%	2,3%	3,0%	3,9%	2,2%
Ressources fisc. et budg. transf. à l'UE, +	2,0%	4,1%	3,4%	1,9%	2,3%	2,9%	3,7%	2,1%
Dép. prim. finales structur. et cycl. corr., dont:	1,9%	3,6%	3,4%	2,0%	2,7%	2,9%	3,5%	2,3%
Prestat. sociales (vieill.) cycl. corr.	1,5%	4,1%	3,9%	0,9%	1,8%	2,7%	4,0%	1,4%
* Soins de santé	0,6%	7,2%	6,8%	-0,3%	1,0%	3,6%	7,0%	0,3%
* Autres (yc. Chôm. cycl. Corr.)	1,8%	2,8%	2,7%	1,4%	2,2%	2,3%	2,8%	1,8%
Hors prestat. sociales (hors vieilliss.)	3,7%	2,1%	1,5%	6,2%	5,8%	3,9%	1,8%	6,0%
* Subvent. salariales à l'emploi (SECU)	-6,6%	22,3%	23,3%	37,6%	39,9%	30,5%	22,8%	38,8%
* Hors subvent. salar. à l'emploi	4,2%	1,2%	0,4%	4,2%	2,9%	2,2%	0,8%	3,5%

Remarques méthodologiques. Ici aussi les corrections sont apportées successivement (« step by step »). L'incidence spécifique de chaque correction considérée séparément, sur le rythme de croissance des dépenses primaires à prix constants, peut être mesurée par l'écart entre le taux de croissance de la ligne correspondante et celui de la ligne antécédente (ou supérieure).

Pour l'année 2002, les taux de variations ont été calculés sur une base « à périmètre inchangé », en neutralisant le biais statistique introduit sinon par la réforme des polices.

Remarque sur les incidences budgétaires de la réforme des Polices en 2002.

Les chiffres de croissance réelle des dépenses primaires finales de l'Entité I en 2002 (et symétriquement de l'Entité II) sont affectés ou biaisés à la baisse (respectivement à la hausse) par la réforme des polices mise en œuvre en 2002. En termes de comptes publics, cette réforme se traduit par une augmentation très sensible des compétences à charge des Pouvoirs locaux ainsi que des transferts budgétaires fédéraux du Pouvoir fédéral (Entité I) versés aux Pouvoirs locaux (Entité II), en contrepartie d'une réduction symétrique des dépenses primaires finales du Pouvoir fédéral (et de l'Entité I) et d'une augmentation de ces mêmes dépenses primaires finales au niveau des Pouvoirs locaux (et de l'Entité II). Ce glissement inter-Entités de compétences et de moyens budgétaires transférés peut être évalué en 2002 à 0,2% de PIB (et près de 0,3% de PIB en 2003), correspondant en 2002 à 0,7% des dépenses primaires finales correspondantes (en moins) à charge de l'Entité I et à 1,3% de dépenses primaires finales en plus à charge de l'Entité II. Les rythmes de croissance réelle des dépenses primaires finales des deux Entités, en 2002-2003, doivent donc logiquement être corrigés à due concurrence pour permettre des comparaisons dans le temps à « périmètre » constant ou « compétences » inchangées.

Ces taux de croissance doivent cependant également être ajustés pour prendre en compte l'ensemble des corrections non-discrétionnaires susceptibles de les affecter : à savoir l'incidence des dépenses cycliques de chômage, celle des transferts budgétaires à l'UE (contribution dite « RNB » principalement), celle de l'impact du différentiel « indexation / inflation » déjà mentionné (62) et enfin des glissements et/ou dépenses dites exceptionnelles et non-récurrentes (63). En termes réels, les évolutions enregistrées par l'Entité I sont reprises dans le tableau ci-avant.

La croissance réelle ainsi corrigée du volume des dépenses primaires *totales* de l'Entité I (transferts corrigés à l'Entité II inclus) s'est établie sur cette base en 2006 à 2,6%, après 2,1% en 2005, 3,4% en 2004 (64), et 3,6% en 2003.

Les chiffres correspondants pour la croissance des seules dépenses primaires *finales* de l'Entité sont les suivants : 2,7% en 2006, +2,0% en 2005, +3,4% en 2004 (65), et +3,7% en 2003.

En moyennes bisannuelles, on observe par conséquent un net tassement de ce taux de croissance structurel des dépenses primaires finales de l'Entité à 2,3% (en 2005-2006) après la moyenne élevée des deux années précédentes (3,5% en 2003-2004). Hors prestations sociales, c'est cependant l'évolution inverse qui est observée, avec une accélération de la moyenne bisannuelle à 6,0% en 2005-2006, après 1,8% en 2003-2004, et respectivement 3,5% et 0,8% hors subventions salariales à l'emploi.

3.1.3 Les comptes des composantes de l'Entité I.

A. Le Pouvoir fédéral (PF)

En 2006, le solde de financement du PF (en définition EDP) s'est marginalement détérioré (moins de 0,1% de PIB) et est resté légèrement déficitaire, la réduction du poids des charges d'intérêts (-0,2% de PIB en définition EDP) étant marginalement inférieure à la détérioration du solde primaire (un peu plus de -0,2% de PIB). Cette dernière pour sa part résulte d'une baisse apparente du ratio des dépenses primaires totales du PF (définition CSF), à concurrence de 0,1% de PIB, inférieure à celle du ratio de ses recettes effectives totales (après transferts fiscaux aux autres niveaux de pouvoirs), à concurrence de 0,3% de PIB.

62 En 2004, l'indice des prix pondérés des dépenses publiques primaires de l'Entité I aura augmenté d'un peu plus de 1,6%, comparativement à 2,1% pour l'indice des prix à la consommation, d'où un « effet différentiel d'indexation » de -0,5%. En 2005, cet « effet différentiel » n'avait plus été « que » de -0,3%, et en 2006, il est retombé à 0,1% (+1,7% pour l'indice pondéré des dépenses primaires, comparativement à +1,8% pour l'indice national des prix à la consommation).

63 Ces glissements ont essentiellement eu lieu en 2003-2004 (avec un préfinancement important de la SNCB en 2003 au profit du budget 2004) ainsi qu'en 2004, avec une dépense non-récurrente de 442 millions d'euros du PF (transfert « one-shot » en capital aux C&R au titre de compensation de l'opération FADELS de 2003).

64 Dont 0,3% pour les dépenses de pensions BELGACOM, ces dernières ayant été versés pour la première fois par le Pouvoir fédéral en 2004, en contrepartie de la reprise (one-shot) par ce dernier des actifs financiers de l'entreprise, à concurrence de 5 milliard d'euros (ou pas moins de 1,8% de PIB).

65 Et +3,0% hors pensions BELGACOM, pour la première fois à charge du Pouvoir fédéral en 2004.

En 2005, les comptes du PF avaient été marqués par une forte augmentation des transferts fiscaux aux autres niveaux de pouvoirs (y compris les transferts à l'UE et les recettes LSF attribuées aux C&R), soit +0,7% de PIB (dont une augmentation de près de 0,4% de PIB à la Sécurité sociale dans le cadre du financement alternatif de cette dernière), correspondant à 90% de l'augmentation des recettes totales du PF avant transferts fiscaux.

En 2006, ces transferts fiscaux totaux se sont quasiment stabilisés à leur niveau de 2005 (soit 12,4% de PIB), la progression sensible des transferts fiscaux à la Sécurité sociale (à concurrence de près de 0,2% de PIB) étant pratiquement compensée par le recul des autres transferts fiscaux à destination des C&R et de l'UE (d'un peu plus de 0,1% de PIB).

Parallèlement, les transferts budgétaires (courants et en capital) aux autres niveaux de pouvoir baissent pour la seconde année consécutive (à concurrence de 0,1% de PIB en 2006, après un recul de 0,2% de PIB en 2005), ce dernier résultant cependant principalement du non-renouvellement en 2005 d'un transfert « one-shot », de près de 0,2% de PIB, opéré en 2004 en direction des C&R.

Tableau 19
Synthèse des opérations du Pouvoir fédéral.

	en % du PIB								
	Niveaux, % PIB					Evolut. cumul.			
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006	
Recettes effectives avant transferts, dont:	27,7%	29,0%	27,4%	28,1%	27,9%	0,1%	-0,3%	0,5%	
* Recettes transférées à d'autres pouvoirs, dont:	10,8%	11,0%	11,8%	12,4%	12,4%	1,7%	1,0%	0,7%	
+ A l'Entité II (LSF) et l'UE	9,1%	9,3%	9,0%	9,3%	9,2%	0,1%	-0,1%	0,1%	
+ A la Sécurité sociale	1,7%	1,7%	2,7%	3,1%	3,3%	1,6%	1,0%	0,5%	
* Recettes après transf. fiscaux totaux	16,9%	18,0%	15,7%	15,7%	15,4%	-1,5%	-1,3%	-0,2%	
+ Fiscales et parafiscales	15,7%	15,0%	14,7%	14,5%	14,1%	-1,6%	-1,0%	-0,6%	
+ Autres (yc.cessions d'actifs)	1,2%	2,9%	0,9%	1,2%	1,3%	0,1%	-0,3%	0,3%	
Recettes non récurrentes	0,3%	1,9%	0,4%	0,5%	0,8%	0,5%	0,1%	0,4%	
Recettes corr. pour "one-shots" et avant transf.fisc.	27,4%	27,1%	27,0%	27,6%	27,1%	-0,3%	-0,4%	0,1%	
Dépenses budgét. primaires totales (déf. CSF)	11,7%	12,7%	11,3%	11,8%	11,7%	0,0%	-0,4%	0,4%	
* Transferts budg.à d'autres pouvoirs	3,9%	4,2%	4,3%	4,1%	4,0%	0,1%	0,4%	-0,3%	
* Dépenses primaires finales, yc.pens. Ent. II (part.)	7,8%	8,5%	7,0%	7,7%	7,7%	-0,1%	-0,8%	0,7%	
Dépenses non récurrentes	0,0%	-0,6%	0,6%	0,4%	0,4%	0,4%	0,6%	-0,2%	
Dépenses primaires corrigées, dont:	11,7%	12,1%	12,0%	12,2%	12,2%	0,5%	0,3%	0,2%	
Finales corrigées (ratio en valeur)	7,9%	8,0%	7,9%	8,2%	8,3%	0,4%	0,0%	0,3%	
Id. en vol. (corr. différ.) et % PIB tendanciel	7,9%	7,9%	8,0%	8,1%	8,3%	0,4%	0,1%	0,3%	
Pm. % Croiss. vol. corr. des Dép. prim. tot. hors UE	5,2%	4,0%	1,7%	4,3%	3,5%	3,4%	2,8%	3,9%	
Pm. % Croiss. vol. corr. des Dép. prim. finales.	3,6%	2,7%	2,6%	4,3%	3,9%	3,4%	2,7%	4,1%	
Id., hors subvent. salariales	3,6%	2,7%	2,5%	3,7%	2,8%	2,9%	2,6%	3,2%	
Solde primaire	5,2%	5,3%	4,3%	3,9%	3,7%	-1,5%	-0,9%	-0,6%	
Charges d'intérêts (EDP)	5,4%	5,0%	4,4%	4,0%	3,8%	-1,6%	-1,0%	-0,6%	
Solde de financement (BNF, défint. EDP)	-0,2%	0,3%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	

(°) Pour le Pouvoir fédéral, les principales corrections « one-shots » (hors cessions d'actifs) en dépenses primaires et relatives à leur périmètre, telles que reprises ici en niveau et % du PIB, concernent le préfinancement de la SNCB en 2003 (avec effet symétrique en 2004) ainsi que le transfert de la charge budgétaire quasi-intégrale des dépenses au titre de « journée d'hospitalisation » à la Sécurité sociale, à partir de 2004 et à concurrence de 0,4% de PIB.

Sur une base « CSF » nominale non-corrigée, le ratio des dépenses primaires finales du PF se stabilise en 2006 à 7,7% de PIB, après avoir augmenté fortement en 2005 (+0,7% de PIB). Sur une base corrigée pour les opérations one-shots, cette stabilisation est confirmée, mais en volume (termes réels) et en % du PIB tendanciel (sur une base cycliquement corrigée), ceci se traduit par une progression du ratio structurel final du PF à concurrence d'un peu plus de 0,1% de PIB, et ce pour la troisième année consécutive (66).

En termes réels et sur une base corrigée pour les dépenses « one-shots », la croissance des dépenses primaires finales du Pouvoir fédéral est cependant restée élevée en 2006 (+3,9%), certes moins qu'en 2005 (4,3%) mais davantage qu'en 2003-2004 (2,7% en moyenne). Ces chiffres incorporent cependant l'impact de la croissance de certaines réductions de cotisations sociales (Maribel social, etc.) et/ou de précomptes professionnels (pour la recherche scientifique, le travail en équipes, etc.), qui, en système SEC95, sont comptabilisées comme des dépenses primaires (subventions aux entreprises) et non comme des réductions de recettes.

B. La sécurité sociale

Au niveau de la Sécurité sociale, le solde de financement de l'année 2006, tout comme en 2005, s'améliore de 0,2% de PIB en 2006. Si ses recettes restent stables en pourcentage du PIB, c'est intégralement imputable à la poursuite du refinancement opéré par le Pouvoir fédéral (+0,2% de PIB pour ce qui est du total des transferts fiscaux et budgétaires) alors qu'à l'inverse le ratio des recettes propres du système (principalement les cotisations sociales effectives) poursuit sa décline, au rythme moyen de 0,2% de PIB par an environ depuis 2002.

66 Et ce en tenant compte en 2004 d'une correction pour la reprise, dans les comptes de la Sécurité sociale, de l'essentiel des dépenses de santé en matière de journée d'hospitalisation (à concurrence de 0,4% de PIB), précédemment à charge du PF.

Tableau 20
La sécurité sociale

	Niveaux					Evolutions en % PIB		
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006
Recettes totales	18,9%	18,7%	19,4%	19,5%	19,5%	0,6%	0,5%	0,1%
* En provenance du Pouvoir fédéral et des C&R	4,1%	4,2%	5,1%	5,4%	5,6%	1,5%	1,0%	0,4%
* Propres, dont	14,8%	14,5%	14,3%	14,1%	13,9%	-0,8%	-0,5%	-0,3%
+ Parafiscales (cotisations)	13,9%	13,7%	13,3%	13,2%	13,0%	0,0%	0,1%	-0,1%
Pm. Total autres que cotisations effectives	5,0%	5,0%	6,0%	6,3%	6,5%	1,5%	1,0%	0,4%
Dépenses primaires effectives	18,3%	19,0%	19,4%	19,5%	19,2%	0,8%	1,1%	-0,2%
dont: Subvent. Salar. (Réduct. Cotisat.)	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%	0,5%	0,2%	0,1%	0,1%
* Prestations sociales (à périmètre constant)	17,3%	17,9%	17,8%	17,8%	17,4%	0,1%	0,5%	-0,4%
Dont: Chômage	2,0%	2,1%	2,1%	2,1%	1,9%	-0,1%	0,1%	-0,2%
Dont: Hors chômage	15,3%	15,8%	15,7%	15,7%	15,5%	0,2%	0,4%	-0,2%
Dont: Soins de santé (hors jour. d'hospit.)	5,3%	5,6%	5,8%	5,8%	5,7%	0,4%	0,5%	-0,1%
Dont: Autres (yc prépensions)	10,0%	10,1%	9,9%	9,9%	9,8%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
Dép. Prim. Finales corr. pour chômage cycl.	18,3%	18,8%	18,8%	18,9%	18,7%	0,4%	0,6%	-0,2%
<i>Idem, en vol., en % PIB tendanciel</i>	18,1%	18,5%	18,7%	18,5%	18,5%	0,4%	0,6%	-0,2%
Solde de financement	0,5%	-0,3%	0,0%	0,1%	0,3%	-0,2%	-0,5%	0,3%
Evolutions à prix constants	% Variat. annuel moyen					Moyenne annuelle		
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006
Recettes totales effect. (/ Pc)	1,7%	0,2%	6,9%	1,2%	3,1%	2,8%	3,5%	2,1%
+ Parafiscales (cotisations)	3,2%	-0,5%	0,8%	-0,5%	1,7%	0,4%	0,1%	0,6%
+ Total autres que cotisations	-2,3%	2,2%	23,4%	4,7%	5,9%	8,7%	12,3%	5,3%
Dép. prim. finales (à périmètre constant)	2,4%	4,7%	3,7%	0,9%	1,7%	2,7%	4,2%	1,3%
* Prestations sociales (hors journ. d'hospital.)	2,7%	4,5%	3,6%	0,4%	1,2%	2,4%	4,1%	0,8%
Dont: Chômage (yc. Cyclique)	12,5%	5,9%	4,3%	-0,7%	-3,1%	1,5%	5,1%	-1,9%
Dont: Hors chômage	1,5%	4,3%	3,5%	0,6%	1,8%	2,5%	3,9%	1,2%
Dont: Soins de santé (hors journ. d'hospit.)	0,9%	7,1%	6,9%	-0,3%	1,1%	3,7%	7,0%	0,4%
Dont: Autres (yc prépensions, etc)	1,9%	2,8%	1,6%	1,1%	2,2%	1,9%	2,2%	1,6%
Dépenses prim. fin. cycl. corrigées	1,2%	4,0%	3,7%	1,1%	2,2%	2,7%	3,9%	1,6%
Pm. Id., hors subvent. salar. (réduct. cotisat.)	1,3%	3,8%	3,5%	0,7%	1,7%	2,4%	3,7%	1,2%

Ce refinancement via le Pouvoir fédéral s'opère par la voie fiscale du « financement alternatif » (+0,2% de PIB) alors que simultanément la part des transferts budgétaires « classiques », en provenance du Pouvoir fédéral, se tasse encore un peu.

Rappelons aussi ici qu'en 2004, la forte progression (+0,9% de PIB) des recettes totales de la Sécurité sociale en provenance des autres niveaux de pouvoir (pour la quasi-intégralité en provenance du PF), s'explique pour un peu moins de moitié (0,4% de PIB) par la nécessité de compenser, par des transferts budgétaires ou fiscaux accrus, la mise à charge pré-mentionnée des dépenses de « journée d'hospitalisation », précédemment assumées directement par le PF.

En matière de dépenses primaires de la SECU, on assiste en 2006, pour la première fois en 5 ans, à un recul du ratio à concurrence de 0,3% de PIB. Ce recul doit cependant être relativisé. Pour 0,1% de PIB, il correspond à une réduction de la composante cyclique des dépenses de chômage. Par ailleurs, ce recul intervient en contexte de forte croissance du PIB, de sorte qu'il traduit aussi un « effet-dénominateur » cyclique (et plus marginalement un effet « prix-relatifs ») à concurrence de près de 0,2% de PIB au total. A prix constants et en % du PIB tendanciel, le ratio cycliquement corrigé des dépenses primaires (finales) de sécurité sociale se stabilise en fait en 2006 à son niveau de 2005, après un recul de 0,2% de PIB en 2005 par rapport à 2004. Il s'agit cependant là d'un ralentissement marqué, après la forte progression des années 2003 et 2004 (+0,6% de PIB en deux ans).

Sur une base corrigée pour la composante cyclique du chômage et à périmètre constant (67), la croissance des dépenses primaires de sécurité sociale remonte certes en 2006 à 2,2%, comparativement à +1,1% seulement en 2005, mais la moyenne pour les deux dernières années (soit 1,6%) s'inscrit en forte baisse par rapport à celle des deux années précédentes (+3,9% en termes réels en 2003-2004).

Après correction additionnelle pour les réductions de cotisations sociales comptabilisées en SEC95 en tant que subventions salariales aux entreprises (dépenses primaires) et non en tant que « réductions » de recettes, les chiffres précédents sont encore réduits pour atteindre 1,2% et 3,7% respectivement pour les périodes biennales 2004-2006 et 2002-2004.

3.2 Evolutions au niveau de l'Entité II

3.2.1 Evaluation globale

A. Mise en perspective dans le cadre des révisions méthodologiques et statistiques de 2005.

Selon le Programme de stabilité 2006-2009 (de décembre 2005), il était prévu que l'Entité II enregistre un déficit de 0,1% de PIB en 2006, plus qu'intégralement localisé au niveau des Pouvoirs locaux du fait des particularités de leur cycle en matière d'investissements publics. Sur base des comptes publics récemment publiés, le solde de financement de l'Entité aurait été marginalement plus favorable qu'anticipé – proche de l'équilibre -.

En 2005, un écart défavorable de 0,3% de PIB entre réalisations et résultats escomptés avait été enregistré. Pour une très large part cependant, et comme en 2004, cet écart pouvait être attribué à l'impact des révisions méthodologiques et comptables, introduites à l'automne 2005, affectant les comptes publics de l'Entité depuis le début de la décennie. En 2004, l'impact de ces révisions méthodologiques sur les réalisations a ainsi pu être estimé à 0,3% de PIB, dont l'essentiel au niveau des Pouvoirs locaux (suite notamment à une nette révision en hausse du niveau structurel de leurs dépenses d'investissements).

En termes d'évolutions 2004-2005 par contre, les réalisations de l'Entité II avaient été en phase avec les attentes inscrites dans le programme de Stabilité, soit une détérioration attendue de 0,2% de PIB du solde de financement, intégralement localisée au niveau du surplus primaire, plus précisément encore au niveau des Pouvoirs locaux (et de leurs investissements publics en particulier). Compte tenu de la particularité du cycle des investissements publics des Pouvoirs locaux, ainsi que du non-renouvellement en 2005 d'un transfert exceptionnel ou one-shot opéré en 2004 par le Pouvoir fédéral en contrepartie de l'opération FADELS de 2003, une détérioration du solde primaire de l'Entité II à concurrence de 0,2% de PIB était effectivement anticipée pour 2005, même si au départ d'un surplus primaire 2004 initialement prévu à un niveau plus élevé.

67 C'est-à-dire corrigé pour l'intégration en 2004 de l'essentiel des dépenses pour la journée d'hospitalisation, antérieurement à charge du PF.

B. Analyse 2006 détaillée

En 2006, sur base des données disponibles, le ratio des dépenses primaires totales (consolidées, en définition CSF (68)) de l'Entité II est resté stable à 15,5% de PIB, et ce après avoir progressé de 0,1% de PIB en 2005 et s'être légèrement tassé (-0,2% de PIB) à 15,4% de PIB en 2004. Comme déjà mentionné, ce ratio a cependant été influencé par le cycle des investissements des PL, à concurrence de 0,1% de PIB en 2006 (tout comme en 2005 d'ailleurs).

Tableau 21
Réalisations au niveau de l'Entité II

	Niveaux en % du PIB					Evolutions cumul.		
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006
Recettes totales effectives	15,4%	16,0%	15,9%	16,0%	15,7%	0,3%	0,4%	-0,1%
Recettes propres (yc. LSF)	14,6%	15,1%	14,8%	15,0%	14,8%	0,2%	0,2%	0,0%
Transferts de recettes fiscales perçues	8,4%	8,7%	8,4%	8,7%	8,5%	0,1%	0,0%	0,1%
Recettes propres, yc. cessions d'actifs	6,2%	6,4%	6,4%	6,4%	6,3%	0,1%	0,2%	-0,1%
Transferts budgét. effect. reçus (hors fin. Pensions)	0,8%	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%	0,1%	0,2%	-0,1%
Dépenses prim. effect. (hors pens. à ch. PF), dont:	15,3%	15,6%	15,4%	15,5%	15,5%	0,2%	0,1%	0,1%
Courantes finales	13,2%	13,3%	13,1%	13,3%	13,2%	0,0%	-0,1%	0,1%
En capital finales, yc. cessions d'actifs	2,0%	2,2%	2,2%	2,1%	2,2%	0,2%	0,2%	0,0%
Correct. (dép. non-récurr & cycle invest. PL)	0,1%	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,2%	-0,3%	-0,2%	-0,2%
Dépenses prim. finales corrigées (ratio en valeur)	15,3%	15,5%	15,3%	15,3%	15,2%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
<i>Idem, en Vol., en PIB Tend.</i>	15,2%	15,2%	15,3%	15,1%	15,1%	-0,1%	0,0%	-0,2%
+ C&R	9,2%	9,1%	9,4%	9,2%	9,2%	-0,1%	0,1%	-0,2%
+ PL	6,0%	6,1%	5,9%	5,9%	5,9%	-0,1%	-0,1%	0,0%
Soldes primaires	0,1%	0,4%	0,5%	0,5%	0,3%	0,1%	0,4%	-0,2%
Charges d'intérêts	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%	-0,1%	0,0%	-0,1%
Dépenses totales (non-corr.)	15,8%	16,1%	15,8%	15,8%	15,8%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde de financement	-0,3%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,3%	0,4%	-0,1%
Evolutions à prix constants	% Variat. annuel					Moyenne annuelle		
	2002(*)	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006
Recettes totales (yc. cessions d'actifs)	0,9%	5,0%	2,1%	0,9%	1,9%	2,5%	3,5%	1,4%
* Recettes propres (yc. LSF)	-0,2%	4,1%	1,6%	1,6%	2,0%	2,4%	2,9%	1,8%
* En provenance de l'Entité I. (hors Pensions C&R)	24,1%	19,7%	9,6%	-9,9%	0,2%	4,3%	14,5%	-5,0%
Dép. prim. Finales CSF / Pc	6,5%	2,9%	2,1%	1,1%	3,0%	2,3%	2,5%	2,0%
Idem, fin. corr. pour différent. et périm.	3,9%	1,7%	2,3%	0,7%	3,1%	1,9%	2,0%	1,9%
Idem, corr. pour "one-shots"	3,9%	1,1%	2,5%	1,1%	2,9%	1,9%	1,8%	2,0%
Finales, corr. pour cycle invest. des PL	5,4%	1,9%	2,5%	0,9%	2,2%	1,9%	2,2%	1,6%

Remarque. Le rythme d'évolution des transferts réels perçus par l'Entité II en provenance de l'Entité I (le PF quasi-exclusivement) est fortement affecté 1) par la réforme des polices en 2002-2003 et 2) par le transfert « one-shot » pré-mentionné opéré en 2004 (avec incidences aussi sur 2005) par le PF en direction des C&R, en compensation de l'opération « FADELS » de 2003. Pour ce qui est du premier point, on peut estimer que son impact a conduit à gonfler « artificiellement » la croissance réelle 2002 des dépenses primaires finales de l'Entité II à concurrence de 1,3% environ.

68 Hors pensions publiques des C&R et des enseignants de l'enseignement officiel subventionné des PL, ces pensions étant à charge du budget fédéral.

Quant au ratio corrigé des seules dépenses primaires finales en valeur de l'Entité II, il a pour sa part diminué de 0,1% de PIB. A prix constants cependant, et en % du PIB tendanciel (corrigé pour l'effet « dénominateur » ou « PIB-Gap »), ce ratio est resté pratiquement stable, ceci traduisant en 2006 un taux de croissance réelle de ces dépenses corrigées ou « structurelles » à un rythme (2,2%) proche de celui du PIB tendanciel. Sur les 4 dernières années, ce ratio structurel s'établit en légère baisse (-0,1% de PIB), ceci traduisant un rythme de croissance réelle des dépenses corrigées un peu inférieur à celui du PIB tendanciel.

En termes réels, sur une base corrigée pour l'évolution des principales dépenses non-récurrentes (69), pour les « changements de périmètres » en 2002 et 2003, et pour le différentiel d'indexation, la croissance réelle des dépenses primaires s'est établie en 2006 à 2,5%, soit en nette accélération par rapport au chiffre de 2005 (+1,1%).

Sur une base corrigée en plus pour les spécificités du cycle politique des investissements des Pouvoirs locaux, cette croissance se serait néanmoins établie à 2,2% en 2006 – inférieure au chiffre correspondant de l'Entité I -, comparativement à 0,9% seulement en 2005 et 2,2% en moyenne sur les années 2003-2004. Sur cette base corrigée, la croissance moyenne des dépenses primaires finales « structurelles » de l'Entité II se situe ainsi, avec 1,6% en 2005-2006, en ralentissement par rapport aux deux années précédentes (+2,2%).

En moyenne sur les 4 dernières années (période 2002-2006), cette croissance réelle « corrigée » s'établit ainsi à 1,9%, soit un chiffre nettement inférieur à celui, également corrigé, de l'Entité I pour la même période (2,9% en moyenne) ainsi qu'à celui de l'ensemble consolidé des administrations publiques (2,5%).

Ce chiffre est certes aussi très nettement inférieur à la moyenne des quatre années antérieures (+3,1% par an sur la période 1998-2002), après correction pour l'impact de la réforme des polices (70).

En matière de **recettes totales effectives**, leur ratio s'est nettement tassé en 2006, à 15,7% de PIB, en retrait d'un peu plus de 0,2% de PIB par rapport à 2005 (71) et ce après avoir modestement progressé (de 0,1% de PIB) cette année-là.

69 Reprise de dette des hôpitaux d'Anvers en 2003, contribution exceptionnelle des PL à Ethias en 2004.

70 En termes SEC95, celle-ci se traduit à la fois par une très forte progression des transferts budgétaires courants du PF aux Pouvoirs locaux (pour compenser et financer certains transferts de compétences et obligations légales), et symétriquement par une forte augmentation des dépenses primaires associées. Une manière – certes imparfaite – de neutraliser ce biais est de raisonner en termes de dépenses primaires finales « nettes » ou sur financement propre, c'est-à-dire déduction faite des transferts budgétaires reçus, en provenance du Pouvoir fédéral, pour assurer certaines missions « obligées ».

71 Egalement hors transferts budgétaires courants fictifs censés couvrir les dépenses de pensions publiques imputées aux C&R et aux PL dans le cadre du SEC95.

Ce recul en 2006 provient simultanément d'un tassement limité des recettes fiscales et non-fiscales propres de l'Entité II (hors recettes LSF, mais cessions d'actifs incluses), à concurrence de moins de 0,1% de PIB, et d'un recul plus marqué des recettes « LSF » (un peu moins de 0,2% de PIB), accentué par un certain tassement également des transferts budgétaires nets effectifs en provenance de l'Entité I. Le recul des recettes propres (hors LSF) résulte pour sa part de l'impact conjoint d'une certaine progression des recettes fiscales propres de l'Entité II, plus que neutralisée par le recul des recettes non-fiscales propres (-0,1% de PIB).

3.2.2 Le compte consolidé des Entités fédérées

Tableau 22
Les comptes des C&R

	Niveaux, % PIB					Evolutions cumulées		
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006
Recettes effectives totales	11,8%	12,2%	12,2%	12,3%	12,1%	0,3%	0,4%	-0,1%
* Recettes perçues d'autres Pouvoirs (yc. LSF)	8,8%	9,1%	8,9%	9,0%	8,8%	0,0%	0,1%	-0,1%
+ LSF (IPP + TVA)	8,4%	8,6%	8,4%	8,6%	8,5%	0,1%	0,0%	0,1%
+ Transf. budgét. effectifs (hors financ. Pensions)	0,4%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,0%	0,1%	-0,2%
* Recettes propres	3,0%	3,1%	3,3%	3,3%	3,3%	0,3%	0,3%	-0,1%
Dépenses primaires (hors pensions publiques)	11,7%	11,9%	11,8%	11,9%	11,8%	0,1%	0,1%	0,0%
* Transferts à d'autres pouvoirs publics	2,4%	2,5%	2,4%	2,5%	2,5%	0,2%	0,0%	0,1%
* Finales (hors pens. publ. à ch. PF)	9,3%	9,4%	9,4%	9,3%	9,3%	-0,1%	0,1%	-0,1%
Corrections pour dép. non-récurr.	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépenses prim. Finales corr.	9,3%	9,3%	9,4%	9,3%	9,2%	-0,1%	0,1%	-0,2%
<i>Idem, en Vol., en % PIB tend.</i>	9,3%	9,2%	9,4%	9,2%	9,2%	-0,1%	0,1%	-0,2%
Solde primaire	0,1%	0,3%	0,4%	0,4%	0,3%	0,2%	0,3%	-0,1%
Charges d'intérêts	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	-0,1%	0,0%	-0,1%
Dépenses totales	11,9%	12,1%	12,0%	12,0%	11,9%	0,0%	0,1%	-0,1%
Soldes de Financement	-0,1%	0,0%	0,2%	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%	-0,1%
Croissance réelle à prix constants	% de variat. annuel					% de variat. annuel moyen		
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006
Recettes effectives totales	-1,4%	4,4%	3,6%	1,1%	1,5%	2,6%	4,0%	1,3%
Dép. prim. corrig. pour les "one-shots"	4,4%	2,1%	3,0%	1,1%	2,5%	2,2%	2,5%	1,8%
Idem corrigées pour différentiel, dont:	3,9%	2,3%	3,4%	1,3%	2,5%	2,4%	2,8%	1,9%
Finales, corrigées	4,8%	1,0%	4,7%	0,2%	2,1%	2,0%	2,8%	1,1%

En 2006, le surplus de financement des C&R s'est légèrement détérioré (de 0,1% de PIB), revenant à +0,2% de PIB. Ceci résulte de l'effet combiné d'une détérioration de plus de 0,1% de PIB de leur surplus primaire, compensée pour partie seulement par un léger tassement du poids de leurs charges d'intérêts.

La détérioration du surplus primaire pour sa part a résulté d'une baisse un peu plus marquée du ratio des recettes publiques effectives totales (72) des entités fédérées (-0,2% de PIB par rapport à 2005) que de celui de leur dépenses primaires (-0,1% de PIB).

72 Hors cotisations imputées, corrigées pour d'éventuelles cessions d'actifs, et hors transferts budgétaires fictifs liés au financement des pensions des Communautés et régions, de facto à charge du PF.

Le recul du ratio des recettes effectives totales résulte intégralement du recul du ratio des recettes (fiscales et budgétaires) en provenance d'autres niveaux de pouvoirs, et du Pouvoir fédéral en particulier, en contexte de quasi-stabilité du ratio des recettes propres totales des C&R.

Pour ce qui est de ces recettes (fiscales et budgétaires) en provenance d'autres niveaux de pouvoirs, on observe un tassement du ratio des transferts fiscaux « LSF » (IPP et TVA) en provenance du PF, à concurrence de 0,15% de PIB, complété par une érosion plus limitée des transferts budgétaires effectifs de même provenance (le recul en 2005 est ici lié au non-renouvellement d'un transfert one-shot opéré en 2004).

Quant au léger tassement du ratio apparent (en valeur) des dépenses primaires corrigées des C&R, il est intégralement imputable à leurs dépenses primaires finales. Le tassement de ce dernier s'explique cependant complètement par la combinaison de l'effet-dénominateur (cyclique) et de l'effet « prix-relatifs » (dans une moindre mesure) dans un contexte de forte croissance économique réelle et nominale du PIB. A prix constants et en % du PIB tendanciel, ce ratio est au contraire resté quasi-stable, ceci traduisant un rythme de croissance réelle de ces dépenses finales (soit 2,1%) en phase avec celui du PIB tendanciel. Par contre, toujours en volume, le ratio des transferts budgétaires aux autres niveaux de pouvoirs (principalement les Pouvoirs locaux) a progressé d'un peu moins de 0,1% du PIB tendanciel, ceci traduisant un rythme de croissance soutenu de ces transferts budgétaires intra-publics (de l'ordre de 5% en termes réels en 2006).

Sur les deux dernières années cependant, la croissance réelle des dépenses primaires corrigées totales des C&R (soit 1,9%) serait restée inférieure à la croissance réelle tendancielle de l'économie, marquant aussi un net ralentissement par rapport aux deux années antérieures (+2,8% en moyenne en 2003-2004). Le ralentissement est encore plus marqué en termes de dépenses primaires finales, avec un rythme bisannuel qui aurait été divisé par deux (passant de 2,8% en 2003-2004 à 1,1% seulement en moyenne en 2005-2006).

Sur une période plus longue, la croissance réelle des dépenses primaires des C&R considérées globalement reste cependant très soutenue, avec une hausse annuelle moyenne de 2,8% au cours des 5 dernières années (et 2,7% pour les seules dépenses primaires finales), comparativement à 2,0% « seulement » en moyenne les 5 années précédentes (période 1996-2001), et 2,3% pour les seules dépenses finales.

3.2.3 Les pouvoirs locaux

Le tableau 23 présente les évolutions des principales rubriques du compte des administrations locales au cours de la période 2002-2006. Ce tableau est établi à partir des derniers comptes nationaux publiés par l'ICN et modifiés selon la méthodologie de la section (73).

73 Les modifications apportées concernent les cotisations sociales imputées, les pensions payées par le pouvoir fédéral et les recettes de cessions d'actifs corporels et incorporels (voir notice méthodologique).

Tableau 23
Le compte des Pouvoirs locaux

	Niveaux, en % du PIB					Evolutions cumulées		
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006
Recettes effectives totales	6,0%	6,3%	6,1%	6,2%	6,2%	0,2%	0,1%	0,1%
* Recettes propres	3,2%	3,3%	3,1%	3,1%	3,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
* Perçues en provenance d'autres pouvoirs	2,8%	3,0%	3,0%	3,1%	3,1%	0,3%	0,2%	0,1%
Dépenses primaires (DPR) corr.	6,0%	6,2%	6,0%	6,1%	6,2%	0,2%	0,0%	0,2%
* Courantes	5,2%	5,3%	5,1%	5,2%	5,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%
* En capital, dont:	0,7%	0,9%	0,9%	1,0%	1,1%	0,3%	0,2%	0,2%
+ Cycle invest. PL	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,1%	0,2%
<i>Vol. DPR cycl. Corr. % PIB tend. en Vol.</i>	6,0%	6,1%	5,9%	5,9%	5,9%	-0,1%	-0,1%	0,0%
Soldes primaires	0,0%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	-0,1%
Charges d'Intérêt	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Soldes de Financement	-0,2%	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,2%	0,0%	0,0%	-0,1%
Evolutions à prix constants	% de variat. annuel					% de variat. annuel moyen		
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2004	2004-2006
Recettes effectives totales (/ Pc)	5,8%	6,4%	-0,6%	2,2%	2,8%	2,7%	2,8%	2,5%
* Recettes propres	4,9%	4,3%	-2,5%	-0,8%	2,8%	0,9%	0,8%	1,0%
* Perçues en provenance d'autres pouvoirs	6,7%	8,8%	1,4%	5,4%	2,8%	4,6%	5,0%	4,1%
Dépenses primaires CSF	8,5%	4,3%	0,5%	2,7%	4,0%	2,9%	2,4%	3,3%
* Courantes	11,6%	1,3%	0,5%	1,1%	2,5%	1,3%	0,9%	1,8%
* En capital	-9,9%	26,3%	0,7%	12,2%	11,8%	12,4%	12,8%	12,0%
Pm. Dép. prim. fin. corr. pour cycle Invest. PL	10,3%	3,1%	-1,3%	1,8%	2,5%	1,5%	0,9%	2,2%
Pm. Idem, corr. pour différentiel	9,6%	3,3%	-0,8%	2,1%	2,5%	1,8%	1,2%	2,3%

Au cours de la période 2002-2006, les recettes effectives totales des administrations locales ont progressé de 0,2% du PIB.

Au cours de la même période, les recettes propres qui sont composées des recettes fiscales et parafiscales ainsi que des revenus de la propriété se sont réduites de 0,1% du PIB.

Des facteurs jouant en sens opposés expliquent cette évolution

- le taux moyen de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques s'est accru dans toutes les régions jusqu'en 2004, neutralisant ainsi en partie l'effet de la réforme fiscale du gouvernement fédéral. A partir de 2004 une certaine réduction se manifeste en Flandre et à Bruxelles.
- la réforme fiscale fédérale a réduit la base de calcul des additionnels communaux entre les années 2002 à 2005 (74).
- le nombre moyen de centimes additionnels au précompte immobilier est resté stable ou en légère diminution pendant l'ensemble de la période.
- le pouvoir fédéral a réduit les montants retenus à titre de frais administratifs sur les versements des taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques de 3% en 2001, à 2% en 2002 et à 1% en 2003 (75).

74 85% de l'incidence de la réduction de l'impôt des personnes physiques affecte les années 2004 et 2005.

75 Loi du 10/12/2001 (MB 28/12/2001) modifiant l'article 470 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'améliorer les finances communales.

- o les revenus de la propriété constitués pour une grande part des dividendes des intercommunales du secteur du gaz et de l'électricité se sont sensiblement réduits suite à la libéralisation mise en oeuvre sur ces marchés (76).

Les recettes en provenance des autres administrations publiques ont progressé de 0,3% du PIB et constituent donc la principale source de financement additionnel de ce sous-secteur.

Cette progression résulte d'une part d'un financement accru du pouvoir fédéral dans le cadre de la réforme des polices. Elle provient également de mesures spécifiques ou générales mises en place par les Régions.

En raison des évolutions décrites ci-dessus, les recettes effectives totales ont progressé en termes réels (77) et en moyenne de 2,7% par an au cours de la période 2002-2006. Les recettes propres ont progressé de moins de 1% tandis que les transferts en provenance des autres administrations publiques ont progressé de 4,6% en moyenne annuelle.

Les dépenses primaires totales ont progressé 0,2% du PIB au cours de la période 2002-2006. Après avoir atteint 6,2% du PIB en 2003 sous l'incidence notamment des effets de la réforme des polices, le niveau se réduit à 6,0% du PIB en 2004 pour reprendre sa progression en 2005 et en 2006 en raison de l'augmentation des dépenses liées au cycle électoral.

Les dépenses primaires courantes se sont réduites de 0,1% du PIB au cours de la période sous revue. Le maximum observé en 2003 (5,3% du PIB) correspond à l'arrivée en régime de croisière de la réforme des polices.

La progression des dépenses en capital s'élève à 0,3% du PIB et correspond au cycle électoral traditionnel où une augmentation particulière des dépenses se manifeste au cours de l'année des élections communales et au cours de l'année qui précède.

Les effets du cycle électoral sont mis en lumière en calculant l'écart des dépenses effectives, exprimées en % du PIB, par rapport à leur tendance de longue période. En tenant compte de ces écarts les dépenses en capital sont tendanciellement stables à prix constants, en % du PIB tendanciel, à 0,8% de PIB.

L'ensemble des dépenses primaires corrigées pour le cycle des investissements locaux et des écarts de croissance du PIB en volume par rapport à sa tendance, font apparaître peu de variations : le ratio structurel des dépenses s'établit à 5,9% du PIB au cours de la période 2004-2006.

76 La libéralisation du marché de l'énergie est effective en Flandre depuis le 1er juillet 2003 pour tous les consommateurs. Son impact est quelque peu compensé par le produit de la taxe Elia. En Wallonie et dans la Région de Bruxelles-Capitale, la libéralisation est devenue effective pour les utilisateurs industriels à partir du 1er juillet 2004 avec une incidence limitée sur les dividendes des intercommunales des régions concernées. La libéralisation complète entre en vigueur le 1er janvier 2007 pour les deux régions. La diminution des revenus qui en découle est en partie compensée par l'introduction d'une redevance voirie.

77 Déflatées par l'indice des prix à la consommation.

L'évolution des dépenses courantes à prix constants (78) est influencée en 2002 par l'incidence de la réforme des polices. Elle connaît par la suite une évolution modérée qui s'accélère quelque peu en 2006 pour atteindre 2,5%. Au cours de l'ensemble de la période la croissance moyenne des dépenses courantes s'élève à 1,3%.

La croissance des dépenses en capital est marquée par le cycle des dépenses d'investissement, la forte progression enregistrée en 2003 constitue à cet égard un élément de nature exceptionnelle. Sur l'ensemble de la période 2002-2006 le taux de croissance moyen dépasse 12%.

La croissance des dépenses primaires corrigées pour l'incidence du cycle des investissements locaux s'établit à 1,5% par an en moyenne sur la même période.

Lorsque la croissance des dépenses primaires est corrigée de plus pour le différentiel de prix des dépenses primaires, le taux de croissance moyen pour l'ensemble de la période s'élève à 1,8%, les chiffres de fin de période qui sont de l'ordre de 2,5% semblent plus représentatifs de l'évolution tendancielle des dépenses primaires corrigées des administrations locales.

Les évolutions des recettes et des dépenses ont laissé inchangé le solde primaire entre 2002 et 2006. L'amélioration observée en 2003 en raison d'une progression plus rapide des recettes s'effrite au cours des trois années suivantes pour revenir à l'équilibre en 2006.

Les charges d'intérêt exprimées en % du PIB sont restées inchangées à 0,2% du PIB aux arrondis près, de sorte que l'évolution du solde de financement est pratiquement parallèle à celle du solde primaire. Le besoin de financement qui s'élève à 0,2% en 2002 se réduit en 2003 et 2004 pour retourner à son niveau initial en 2005 et en 2006.

Il convient de noter aussi que les soldes de financement des administrations locales en 2005 et en 2006 correspondent aux objectifs fixés dans les derniers Pactes de Stabilité. En 2006, les recettes totales exprimées en % du PIB sont restées stables et l'augmentation des dépenses de capital a été compensée par une réduction équivalente des dépenses primaires courantes.

Il convient de remarquer enfin que malgré les contacts noués entre l'ICN et les autorités compétentes, et nonobstant la réalisation de progrès dans certains domaines (au niveau de la Communauté flamande notamment), la transmission rapide de données exhaustives et cohérentes nécessaires à l'élaboration du compte des administrations locales reste problématique, ce qui peut occasionner des révisions des comptes de ce sous-secteur. La Section ne peut dès lors que réitérer sa demande d'une centralisation et d'une consolidation cohérente des données par les autorités de tutelle de manière à améliorer la qualité des comptes et à permettre une décomposition régionale de ceux-ci.

78 Les dépenses de rémunérations et de prestations sociales en espèces sont déflatées par l'indice approprié calculé au départ de l'indice santé. Les autres dépenses (y compris les prestations sociales en nature) sont déflatées par l'indice national des prix à la consommation.

CHAPITRE II.
LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE DE L'AVIS DE MARS 2007 DE LA SECTION
À LA LUMIÈRE DU RAPPORT ANNUEL 2007 DU COMITÉ D'ETUDE
SUR LE VIEILLISSEMENT

Le Comité d'Etude sur le Vieillissement vient de publier son Rapport annuel (2007) sur les Conséquences budgétaires et sociales du vieillissement. Ce Rapport contient entre autres une actualisation du coût budgétaire du vieillissement à moyen et plus long terme. Cette actualisation est importante pour évaluer et mettre à jour les implications de la trajectoire budgétaire retenue par la Section dans son Avis récent de mars 2007. Il faut rappeler ici que cette trajectoire s'inscrit parfaitement, jusqu'à l'horizon 2011-12, dans la ligne des engagements contenus dans le dernier Programme de stabilité (2007-2010) auprès des Institutions européennes, ainsi que dans la ligne de la trajectoire budgétaire contenue dans la loi du 20 décembre 2005, modifiant la loi du 5 septembre 2001, portant garantie d'une réduction continue de la dette publique, et création d'un Fonds de Vieillissement.

Le nouveau Rapport du Comité d'Etude contient en effet une révision en hausse du coût budgétaire du vieillissement à l'horizon 2011-2015 (79), par rapport aux estimations antérieures (Rapport 2006 notamment). Cette majoration serait de +0,3% de PIB à l'horizon 2011, et de près de +0,6% de PIB à l'horizon 2015-2020, et retomberait à 0,4% de PIB en fin de période (2050). Il est important de noter que l'essentiel de cette hausse (les deux tiers environ à l'horizon 2011-12, et même plus des trois quarts après 2015) ne provient pas d'une hausse plus rapide des prestations sociales à prix constants, mais bien d'une part d'hypothèses de croissance économique revues en légère baisse (80), et, surtout, jusqu'en 2011 du moins, d'évolutions moins favorables qu'initialement anticipé en matière de prix-relatifs (81).

79 Pour rappel, ce coût budgétaire est estimé sur base de l'évolution du ratio des prestations sociales publiques totales en valeur, exprimées en pourcentage du PIB. L'évolution de ce ratio dépend techniquement de trois facteurs « additifs » : 1) l'évolution du volume des dépenses ou prestations, compte tenu de l'évolution des prix nationaux à la consommation « Pc »; 2) l'évolution du volume du PIB au dénominateur ; 3) l'évolution des prix relatifs « Pr », c'est-à-dire des prix à la consommation rapportés au déflateur du PIB.

80 Un écart cumulé de croissance réelle de 0,3% « seulement » sur la période quadriennale 2007-2011, mais de 1,2% sur la période 2007-2015 ou 2009-2015 (soit 0,2% par an).

81 Par rapport au contexte macro-économique retenu comme hypothèse dans l'Avis de mars, les prix relatifs s'amélioreraient nettement moins que précédemment prévu (un écart cumulé défavorable de 0,6% sur la période 2007-2011), limitant d'autant la marge de croissance réelle des dépenses primaires totales.

Pour ce qui est des perspectives de croissance, il faut noter ici que les révisions opérées ne concernent pas tant les perspectives de croissance potentielle ou tendancielle à moyen et long terme, qu'une révision du profil ou du « timing » conjoncturels, avec un regain conjoncturel nettement plus prononcé et précoce qu'anticipé en 2006-2007 (à la fin de la législature fédérale actuelle), et un rattrapage conjoncturel fortement atténué en conséquence par la suite.

Les deux effets défavorables pré-mentionnés (croissance et prix-relatifs), qui viennent s'ajouter à la composante « volume pure » de l'alourdissement du coût budgétaire du vieillissement (0,1% de PIB à l'horizon 2011), représentent, au niveau de l'ensemble des dépenses primaires, un coût budgétaire cumulé – ou une amputation de marge budgétaire - équivalent à un peu moins de 0,4% de PIB à l'horizon 2011, 0,7% de PIB à l'horizon 2015 et 1,0% de PIB à l'horizon 2020.

Le tableau ci-après reprend une estimation des différentes incidences du nouveau contexte macro-économique (croissance réelle et prix-relatifs) sur le ratio des dépenses primaires totales, complétée par la révision en légère hausse du volume des dépenses de vieillissement, telle que résultant de la ré-estimation dans le nouveau Rapport annuel du CEV.

Tableau 24
Décomposition du coût additionnel du vieillissement, et autres incidences
du nouveau contexte sur le ratio des dépenses primaires

Incidences comparées d'écart du contexte macro CEV-BFP 2007 / CEV-BFP 2006 (oct.)	Incidences cumulées, en % PIB - 2007 = 0%									
	2007	2008	2009	2010	2011	2013	2015	2017	2019	
Contrainte additionnelle tot. en dép. prim.	0,0%	0,0%	0,2%	0,3%	0,5%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%	
+ Effet Vieillissement "pur" en volume	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	
Incid. conjointes "Prix-relat. et Croiss. PIB", dont:	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,4%	0,6%	0,7%	0,8%	0,9%	
+ Sur les dép. de Vieillissement	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	
+ Sur les dép. hors Vieillissement	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	
Incid. conjointes "Prix-relat. et Croiss. PIB" (BIS), dont:										
+ Effet-dénominateur tot. en DPR	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,4%	0,5%	0,6%	0,7%	
+ Effet prix-relatif tot. en DPR	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	
Pm. DPR vieillissement, tot., en Valeur	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	

Une simulation exploratoire montre que dans ce cas la marge de croissance réelle des dépenses primaires totales hors vieillissement, pour l'ensemble des pouvoirs publics – Entité II incluse – se trouverait fortement amputée par rapport à celle estimée dans l'Avis de mars de la Section.

A trajectoire supposée inchangée du solde primaire en vue de respecter les objectifs de surplus budgétaires tels que définis en mars par la Section, en supposant – comme précédemment – inchangé le ratio des recettes publiques totales en définition CSF à son niveau de 2007, enfin en reprenant telles quelles les nouvelles estimations (2007) du coût budgétaires du vieillissement, alors l'intégralité de « l'amputation de marge budgétaire »

associée à ces divers éléments, soit au total près de 0,5% de PIB (82) à l'horizon 2011 et 0,9% de PIB à l'horizon 2015, est théoriquement supposée être absorbée par les seules dépenses primaires hors vieillissement (une croissance réelle moindre de ces dernières).

Tableau 25
Marges comparées de croissance des dépenses primaires totales et hors vieillissement –
Ensemble des administrations publiques

Marges de croissance des dépenses primaires à prix constants	Avis CSF de mars 2007		Avis CSF de juillet 2007		Ecart	
	2007-11	2011-15	2007-11	2011-15	2007-11	2011-15
	PIB en Vol.	2,2%	2,4%	2,1%	2,2%	-0,1%
Marge de Prix-relat.	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	-0,1%	0,0%
PIB / Pc	2,4%	2,4%	2,2%	2,2%	-0,2%	-0,2%
Dépenses primaires, dont:	2,3%	2,4%	2,1%	2,1%	-0,2%	-0,3%
+ Vieillessement	2,8%	2,6%	2,9%	2,6%	0,1%	0,0%
+ Hors Vieillessement	1,8%	2,1%	1,1%	1,5%	-0,7%	-0,6%
Id., Ecart / PIB	-0,4%	-0,3%	-1,0%	-0,7%	-0,6%	-0,4%

De 1,8% sur la période 2007-2011 (et 2,1% sur la période 2011-2015), ces « marges », déjà nettement inférieures à celles mobilisées au cours des 8 à 10 dernières années (2,3%), se verraient alors amputées d'un tiers environ et ramenées respectivement à 1,1% et 1,5% pour les deux périodes précitées.

Cette révision des marges pourrait même s'avérer encore plus prononcée, comme indiqué dans l'annexe située à la fin du présent chapitre, s'il se confirmait que les taux d'intérêts se maintiennent à l'avenir à un niveau durablement plus élevé qu'anticipé dans l'avis de mars 2007.

Il n'appartient pas à la Section de se prononcer sur les différents arbitrages politiques possibles entre recettes, dépenses de vieillissement et dépenses primaires hors vieillissement.

Cependant, pour éviter, à l'intérieur du cadre budgétaire fixé, que ne s'exerce un « effet-coucou » sévère au détriment des marges d'évolution des dépenses primaires hors vieillissement, dépenses majoritairement localisées au niveau de l'Entité II, des mesures structurelles s'imposeront au niveau des autres variables ou déterminants des soldes primaires.

Par rapport au scénario de base sur lequel la Section avait pu dégager un consensus en mars, il importera par conséquent de voir comment répartir la contrainte additionnelle de près de 0,5% de PIB, en termes d'effort additionnel à opérer pour respecter la trajectoire budgétaire définie. Cette contrainte additionnelle découle de la révision en baisse – pourtant peu spectaculaire à première vue – du contexte macro-économique et macro-financier retenu, ainsi que de la révision en hausse pour partie associée du coût budgétaire du vieillissement. Toutes les options sont techniquement possibles, mais il semble a priori

82 Soit 0,1% de PIB d'effet « volume pur » en dépenses de vieillissement, et 0,4% de PIB prémentionnés d'effets « dénominateur » et « prix-relatif » combinés au niveau de l'ensemble des dépenses primaires, dont la moitié environ en dépenses « de vieillissement ».

peu réaliste – vu son ampleur non-négligeable - d'envisager que l'intégralité de l'ajustement restrictif additionnel requis puisse s'opérer via une seule des trois variables clés mentionnées ci-dessus.

De toute manière, cet ajustement budgétaire requerra une responsabilité et une coordination budgétaires renforcées entre les divers niveaux de pouvoirs en présence.

Les Perspectives macro-économiques et macro-budgétaires de moyen terme les plus récentes, celles établies en mai 2007 par le Bureau fédéral du Plan (BFP) à l'horizon 2011-2012 sur base d'hypothèses macro-économiques identiques à celles retenues par le CEV, indiquent clairement qu'il existe dès 2008 et à l'horizon 2010-2011 également un « GAP budgétaire primaire » de 1,0 à 1,1% de PIB minimum entre la trajectoire primaire « à politique et législation inchangée » (83) et la trajectoire primaire requise, telle que définie en mars 2007 par la Section en vue d'assurer la soutenabilité budgétaire belge à moyen et plus long terme. A titre indicatif, dans ces Perspectives de moyen terme, le ratio « endogène ou à législation inchangée » des recettes publiques totales (en définition CSF) s'inscrirait en 2011 environ 0,5% de PIB *en-dessous* de son niveau supposé atteint en 2007, et le ratio des dépenses primaires totales un peu plus de 0,5% de PIB *au-dessus* du niveau compatible avec le respect de la trajectoire primaire CSF de mars 2007 en contexte de ratio supposé stabilisé des recettes publiques totales.

Dans la trajectoire du BFP de mai 2007, le surcoût de 0,5% de PIB est déjà intégré dans le « GAP budgétaire primaire » de 1,0 à 1,1% de PIB mentionné ci-dessus. Ce qui explique que ce Gap budgétaire n'est pas plus élevé, et ne dépasse pas significativement l'effort budgétaire déjà estimé en mars 2007 par la Section à 1,0% de PIB, c'est que la projection du BFP part d'une hypothèse de croissance réelle « endogène » (à politique ou législation inchangée) des dépenses primaires totales hors vieillissement, sur la période 2007-2011, de l'ordre de 1,8% seulement, comparativement à une observation historique de +2,6% au cours des 8 dernières années (période 1998-2006) et une hypothèse de 2,3% retenue implicitement par la Section en mars dans son scénario « à politique inchangée ». Cet écart de croissance réelle annuel négatif de 0,5% (entre 1,8% et 2,3%), cumulé sur 4 ans, représente l'équivalent d'une réduction de dépenses primaires d'un peu plus de 0,4% de PIB, masquant ainsi assez largement le surcoût symétrique lié à l'augmentation du coût budgétaire du vieillissement et aux effets « croissance et prix-relatifs » sur le ratio des dépenses hors vieillissement. L'effort budgétaire dérivé des perspectives à moyen terme du BFP doit donc être considéré plutôt comme un plancher.

Il y a quatre ans à peine, le consensus, alors exprimé dans le Rapport 2003 du CEV, était que le coût budgétaire du vieillissement ne se ferait pas sentir avant 2011-2012.

83 Trajectoire qui ne prend en compte aucune initiative budgétaire, fiscale et parafiscale nouvelle après la mi-2007 par rapport aux dispositifs existants, et qui part de l'hypothèse d'une croissance réelle des dépenses primaires hors vieillissement, à partir de 2008, à un rythme moyen très sensiblement inférieur (d'un quart environ) à celui observé au cours des 6 à 8 dernières années.

Tableau 26
Comparaison des coûts budgétaires du Vieillissement

Coûts budgétaires comparés du vieillissement, en % PIB				
Evolut. cumulées	2003-07	2007-11	2011-15	2003-11
-----	-----	-----	-----	-----
Rapport CEV 2007	-0,2	0,6	0,4	0,5
Rapport CEV 2003	-0,6	-0,1	0,4	-0,7
Ecart 2007 / 2003	0,4	0,7	0,0	1,2

On comptait alors encore à l'époque sur une *réduction* de l'ordre de 0,7% de PIB du coût budgétaire du vieillissement (du niveau des prestations sociales totales) sur la période 2003-2011, dont 0,1% de PIB sur la période 2007-2011. Sur cette base, le consensus était qu'il existait une « fenêtre d'opportunité » pour une stratégie « indolore » de constitution progressive de surplus budgétaire, d'ici 2011-2012, pour faire face au coût budgétaire du choc socio-démographique anticipé à partir de cette date.

Entre-temps, la baisse anticipée du ratio des prestations sociales sur la période 2003-2007 aura été nettement plus limitée que prévu (-0,2% de PIB sur base des dernières estimations au lieu des -0,6% de PIB prévus en 2003). L'estimation du coût budgétaire du vieillissement pour les 4 prochaines années a été chaque année révisée en hausse à court-moyen terme pour passer de -0,1% de PIB (Rapport CEV de 2003) à +0,6% de PIB (Rapport de juin 2007), soit une majoration de 0,7% de PIB en 4 ans à peine.

La politique de constitution de surplus va devoir donc être mise en œuvre dans un contexte où non seulement les marges liées à la réduction du poids des charges d'intérêts vont sensiblement se réduire par rapport au passé (84), mais surtout où, contrairement à ce qui était encore anticipé précédemment, ces marges, à politique inchangée, seront intégralement absorbées par le coût budgétaire du vieillissement telles que réestimées par le CEV en juin de cette année (+0,6% de PIB). D'expansive au cours des deux législatures écoulées, l'orientation budgétaire discrétionnaire au sens large va impérativement devoir prendre une tournure clairement restrictive pour respecter la trajectoire recommandée et assurer ainsi la soutenabilité budgétaire à moyen et long terme. Il faut rappeler aussi que la politique active de l'emploi et de relèvement des taux d'activité ne constitue pas un substitut à la politique de soutenabilité budgétaire via la constitution de surplus croissants, mais bien un complément indispensable de celle-ci.

84 Soit de l'ordre de 0,6% de PIB sur la période 2007-2011 comparativement à -1,5% de PIB en moyenne lors des deux législatures fédérales précédentes.

ANNEXE AU CHAPITRE II

Dans la simulation actualisée de la Section, permettant d'évaluer les contraintes pesant sur l'évolution des dépenses primaires totales et, à coût budgétaire supposé donné du vieillissement, sur celle des dépenses primaires hors vieillissement, la Section est partie du contexte macro-économique de croissance tel que retenu par le CEV dans son rapport de juin 2007, ainsi que par le BFP dans ses perspectives de moyen terme 2007-2012 de mai 2007. Les hypothèses en matière de taux d'intérêt implicites étaient alors pratiquement inchangées par rapport à celles de l'Avis de mars de la Section.

Entretemps, les taux d'intérêts, surtout à long terme, ont enregistré une hausse significative, et la Trésorerie, sur base des « forward rates » les plus actuels, est en train d'en évaluer les implications en matière de taux d'intérêts implicites futurs sur la dette publique.

A ce stade encore préliminaire, et pour autant que cette hausse des taux d'intérêt se confirme et se maintienne, il en résulterait une remontée plus rapide qu'initialement anticipé du taux d'intérêt implicite moyen sur la dette publique. Ce taux remonterait à 4,85% environ dès 2011 (soit une majoration de 20 points de base environ par rapport à la situation actuelle) au lieu de remonter plus tardivement et progressivement entre 2010 et 2020, comme supposé dans la projection CSF de l'Avis de mars. Il en résulterait, à trajectoire de BNF inchangée, une moindre réduction du poids des charges d'intérêts à concurrence de près de 0,15% de PIB à l'horizon 2011. Il en découlerait par conséquent aussi une contrainte additionnelle équivalente d'amélioration du solde primaire au même horizon temporel ; ce solde primaire devrait alors être porté à près de 4,5% de PIB en 2011 (au lieu de 4,3% de PIB précédemment).

A coût budgétaire supposé donné du vieillissement (CEV, 2007), et à ratio supposé stabilisé des recettes totales, ceci accentuerait encore la contrainte de limitation du rythme de croissance réelle des dépenses primaires hors vieillissement, rythme qui retomberait alors à un peu plus de 0,9% l'an en moyenne sur la période 2007-2011 (au lieu de 1,1% l'an encore dans le présent Avis), soit la moitié seulement de ce qui était encore anticipé dans l'Avis de mars 2007 de la Section (soit 1,8%).

CHAPITRE III.
L'ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DES COMMUNAUTÉS ET DES RÉGIONS
POUR LA PÉRIODE 2003-2006

1. Introduction

La dernière évaluation de la situation budgétaire de chacune des Communautés et Régions par le Conseil Supérieur des Finances date du rapport annuel juillet 2004 de la Section Besoins de financement des pouvoirs publics. Ce rapport comparait les réalisations de l'année budgétaire 2003 aux objectifs budgétaires fixés pour cette année

Exception faite de l'avis de mars 2007, le présent avis est la première évaluation réalisée par la Section dans sa nouvelle composition, qui est devenue opérationnelle en septembre 2006. Par analogie avec l'évaluation budgétaire de l'ensemble des pouvoirs publics et de ses sous-secteurs, cette partie, qui s'intéresse exclusivement aux Communautés et aux Régions, est consacrée à la période 2003-2006. Pour les entités fédérées, cette période ne correspond pas, comme c'est le cas au niveau fédéral, à une législature complète ; elle s'étend sur les deux dernières années de la législature régionale précédente 1999-2004 et sur les deux premières années de la législature actuelle, qui s'étend jusqu'en 2009.

En application de l'accord du 21 mars 2002 relatif au passage à la méthodologie SEC pour l'évaluation budgétaire annuelle des Communautés et des Régions, les soldes de financement réalisés sont comparés aux objectifs budgétaires convenus entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées.

Pour ce faire les points de départ retenus sont, pour *l'ensemble* de la période, les réalisations budgétaires *actuellement* disponibles et la méthodologie SEC *actuellement* en vigueur. Il n'est pas exclu que, pour l'année budgétaire 2003, des différences apparaissent par rapport à juillet 2004, tant au niveau des chiffres disponibles qu'au niveau des règles SEC en vigueur. Si tel est le cas, l'objectif n'est pas de réévaluer les résultats budgétaires de 2003 mais de donner une vue précise et cohérente de *l'ensemble* de la période 2003-2006.

2. Note méthodologique

2.1 *Méthode de travail de la Section*

Le solde de financement défini conformément à la méthodologie SEC en vigueur est déterminant pour l'évaluation budgétaire.

Le solde de financement se calcule sur la base des regroupements économiques établis par les Communautés et les Régions elles-mêmes en respectant en principe les règles du SEC. Cela implique surtout la consolidation entre, d'une part, le budget au sens strict de la Communauté ou Région concernée et, d'autre part, les services à gestion séparée ou les organismes d'intérêt public qui en dépendent et qui sont à classer dans le secteur public selon les critères SEC. La consolidation des recettes et dépenses budgétaires de l'entité concernée et des services ou organismes appartenant au périmètre de consolidation de cette entité, implique que les transferts internes entre Communautés ou Régions et services ou organismes soient neutralisés de même que les transferts au sein de ces services et organismes.

Les produits d'emprunts et les amortissements des dettes (code 9 du regroupement économique) de même que les remboursements et les octrois de crédits et prises de participations (code 8 du regroupement économique) sont déduits selon les cas des recettes ou des dépenses consolidées de la Communauté ou Région concernée. Le SEC considère ces opérations comme des opérations purement financières qui ne font pas partie des dépenses primaires.

Lorsque certains principes du SEC n'ont pas encore pu être intégrés dans le regroupement économique, les recettes et dépenses obtenus sur base du regroupement économique doivent faire l'objet d'une correction supplémentaire. Dans le texte qui suit, les corrections examinées se limitent à celles qui ont un impact sur le solde de financement de la Communauté ou Région concernée.

Les corrections qui influencent les recettes et les dépenses de la même manière et ne modifient donc pas le solde de financement, ne sont pas prises en considération ici. Il s'agit entre autres de l'imputation fictive, imposée par le SEC, des cotisations sociales et pensions publiques des Communautés et des Régions. De tels ajustement fictifs des recettes et dépenses ne sont *pas* pris en considération ici.

D'autres corrections du même genre qui n'ont pas d'incidence sur le solde de financement et qui ne sont pas prises en compte concernent (85) :

- la vente de biens d'investissement (p.ex. des bâtiments) qui, conformément au SEC, doit être comptabilisée non pas comme des recettes mais comme des dépenses de capital négatives (désinvestissements) ;
- la production de biens et services pour usage final propre, principalement des logiciels développés pour compte propre ;
- les investissements dans l'enseignement libre subventionné, supposés être financés en partie par des transferts courants en provenance des ménages ;
- les dépenses du secteur enseignement financées par des moyens propres (par exemple : le financement externe provenant pour la plus grande part de l'industrie et les indemnités de toute nature pour frais d'internat, surveillance des élèves et autres dépenses du même genre) ;
- les subsides fédéraux accordés directement aux universités et qui ne transitent pas par les budgets des Communautés ;
- les interventions fédérales dans les projets d'investissement visant à promouvoir le rôle international et le rôle de capitale de Bruxelles, accordées dans le cadre de l'accord de coopération entre le pouvoir fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale ; ces interventions ne passent pas par le budget des Voies et Moyens de la Région concernée.

Le résultat est un niveau de recettes et de dépenses utilisable non seulement dans la phase d'exécution mais également en grande partie lors de l'élaboration de la politique et la confection du budget. Ce niveau de recettes et de dépenses fut déjà retenu dans le Rapport annuel de 2004 (86). En supprimant les corrections qui n'ont aucune influence sur le solde de financement, les recettes et les dépenses ne correspondent pas exactement notions SEC; le solde de financement lui-même par contre est bel et bien conforme au SEC.

Il est important de faire remarquer que ces données ne permettent pas d'établir des comptes publics individuels par communauté et par région comme c'est le cas pour l'ensemble des pouvoirs publics et ses quatre sous-secteurs, y compris l'ensemble des communautés et des régions. L'établissement de ces comptes individuels nécessiterait un ensemble de données chiffrées qui, dans l'état actuel des choses, n'est pas disponible.

Le chapitre 1 du présent avis examine le compte de l'ensemble des Communautés et des Régions. Dans le présent chapitre, en l'absence de comptes individuels des Communautés et des Régions, la méthode décrite ci-avant est utilisée pour déterminer le solde de financement SEC de chaque entité. La différence de méthode de travail peut donner lieu à de petits écarts entre les chiffres du chapitre 1 et la somme des entités fédérées mentionnées dans le chapitre 3.

85 Cette liste n'est pas exhaustive.

86 Voir à ce propos l'Annexe I de la partie III point 1 du rapport annuel 2004 (pp. 158 et suivantes).

Des tableaux détaillés, repris en annexe de ce chapitre, donnent le détail, par Communauté et par Région, pour chacune des années 2003-2006, du passage du solde du regroupement économique au solde de financement défini selon les normes du SEC ainsi que les recettes et dépenses correspondantes, ajustées le cas échéant pour les corrections du SEC qui ont un impact sur le solde de financement.

Comme ces tableaux détaillés sont de grande taille, ils ont été limités aux éléments essentiels dans l'aperçu des réalisations budgétaires qui suit ; ces éléments sont :

- le solde net consolidé qui est le solde dérivé du regroupement économique. Il peut aussi être reconstitué en additionnant le solde net du budget sensu stricto et le solde net du périmètre de consolidation. Le premier solde se situe au niveau du budget de la Communauté ou de la Région et correspond au solde des recettes à l'exclusion du produit d'emprunts et des dépenses à l'exclusion des amortissements de la dette directe. Le dernier solde cité se situe au niveau des services à gestion séparée ou des institutions d'intérêt public qui dépendent de la Communauté et de la Région et qui sont considérées en vertu des critères du SEC comme faisant partie des administrations publiques. Ce solde correspond au solde des recettes à l'exclusion des produits d'emprunt et des dépenses à l'exclusion de l'amortissement des dettes contractées ;
- les octrois de crédits et prises de participations nets consolidés (OCPN) : au niveau consolidé du budget et du périmètre de consolidation, la différence entre les OCPN reçus et les OCPN payés.
- le solde net consolidé après correction pour OCPN : le solde net à financer consolidé moins les octrois de crédits et prises de participations nets consolidés ;
- les corrections SEC supplémentaires : dans la mesure où, après déduction des OCPN nets, les données du regroupement économique doivent encore être ajustées afin de les rendre conformes à la méthodologie SEC, il est nécessaire d'apporter des corrections supplémentaires ; celles se limitent, dans le présent avis, aux corrections qui ont un impact sur le solde de financement ;
- le solde de financement SEC (définition Comptes Nationaux) : le total du solde net consolidé après correction OCPN et des corrections SEC supplémentaires.

2.2 Les corrections SEC prises en compte

Les corrections SEC supplémentaires sont nécessitées par des raisons diverses, variables par entité fédérée et par année. Les tableaux détaillés en annexe du présent chapitre reflètent leur impact sur les recettes et dépenses des Communautés et des Régions.

Le lecteur trouvera ci-dessous un aperçu des corrections SEC qui ont eu une incidence sur la détermination du solde de financement 2003-2006 :

- 1) périmètre de consolidation incomplet: services ou organismes qui, selon les critères SEC, appartiennent au périmètre de consolidation de la Communauté ou de la Région mais ne sont pas encore consolidés dans le regroupement économique ;

Tableau 27
Institutions et services à ajouter au périmètre de consolidation

	2003	2004	2005	2006
Communauté / Région flamande	Aquafin, De Lijn, NV De Scheepvaart, NV Waterwegen en Zeekanaal, Fonds de pension VRT	Aquafin Fonds de pension VRT	De Singel, MUHKA, Fonds de pension VRT	De Singel, MUHKA, VERF, Waarborgbeheer, Fonds de pension VRT
Communauté française	RTBf	RTBf	RTBf	RTBf
Région wallonne	TEC, OFI, OWD	TEC, OFI	TEC	TEC
Région Bruxelles-Capitale	STIB	STIB	SAF	SAF
Communauté germanophone	BRF	BRF	-	-
Commissions communautaires à Bruxelles	-	-	-	-

2) transferts qui dans le regroupement économique sont considérés comme des octrois de crédits ou des prises de participations mais qui, selon SEC, doivent être repris en tant que subsides d'investissement ou de transferts de capital, et qui augmentent donc les dépenses primaires ;

- o Région flamande: subside d'investissement à De Lijn (2003)
- o Région wallonne: subside d'investissement pour les travaux de réparation des autoroutes E411 et E25 préfinancés et réalisés par la SA SOFICO (2003, 2004, 2005 et 2006)
- o Région de Bruxelles Capitale (2004) : l'imputation de la partie du transfert de capital qui correspond à la perte de la SLRB comme prise de participation est rejetée

3) modification du moment de la prise en compte des recettes/dépenses en conformité avec le principe du SEC de comptabiliser les opérations au moment de la constatation des droits / engagements.

3.1) Recettes

- a) délai de paiement des impôts régionaux (87) des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale (correction annuelle récurrente) :

87 Il s'agit des impôts régionaux visés à l'article 3 de la loi spéciale de financement.

En application de la notion de « droits constatés » les impôts sont enregistrés dans le SEC soit au moment où la transaction imposable s'effectue soit en ce qui concerne certains impôts sur le revenu au moment où le montant de l'impôt dû peut être déterminé avec certitude par l'administration ; ce moment est supposé correspondre à l'envoi de l'invitation à payer au contribuable, sans égard de l'échéance de paiement fixée par la loi. Ce délai de paiement est censé correspondre avec :

- o 2 mois pour le précompte immobilier
- o 1 mois pour les droits de succession
- o 1 mois pour la taxe de circulation.

Ce délai de paiement est neutralisé dans le SEC en appliquant aux recettes un décalage de respectivement 2 ou 1 mois.

- b) délai de versement des impôts régionaux (88) des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale (correction annuelle récurrente) :

A l'exception du précompte immobilier de la Région flamande et de la redevance radio-télévision, le pouvoir fédéral assure toujours gratuitement la perception de tous les impôts régionaux pour le compte des régions (89). Les recettes perçues par le pouvoir fédéral sont versées aux régions à la fin du mois qui suit celui de leur perception (90).

Dans le SEC toutefois les impôts régionaux sont considérés comme des recettes fiscales propres des régions et sont par conséquent comptabilisées comme si elles avaient été perçues par les régions elles-mêmes, indépendamment du moment où le transfert est effectué par le pouvoir fédéral ; le délai de versement d'un mois est donc neutralisé.

- c) Région wallonne (2006) et Région Bruxelles-Capitale (2005-2006) : droits de tirage sur le pouvoir fédéral pour le financement des programmes de remise au travail des chômeurs (91) :

Le retard que le pouvoir fédéral avait accumulé en 2005 dans le versement de ces droits de tirage aux régions a été résorbé en 2006 ; le montant de ce rattrapage doit cependant être comptabilisé en 2005 : augmentation des recettes de 2005 et diminution des recettes de 2006 à concurrence du même montant. Ces corrections avaient déjà été actées dans le regroupement économique des régions sauf en ce qui concerne la Région

88 Il s'agit ici aussi des impôts régionaux visés à l'article 3 de la loi spéciale de financement.

89 A partir de 2002, les régions peuvent, à certaines conditions, percevoir elles-mêmes les impôts régionaux, mais jusqu'à présent aucune région n'a repris cette mission du pouvoir fédéral (loi spéciale de financement article 5, §3 et 68ter).

90 En application de l'article 54, §1, deuxième alinéa de la loi spéciale de financement.

91 Moyens transférés visés à l'article 35 de la loi spéciale de financement.

wallonne où la correction pour l'année 2006 n'a pas été effectuée et la Région de Bruxelles-Capitale où la correction n'a été effectuée ni en 2005, ni en 2006. Ces divergences sont rectifiées dans les présents calculs.

- d) Communauté flamande (2003), Communauté française (2003) et Région wallonne (2004, 2005) : recettes relatives à la redevance radio-télévision dont les droits ont pris naissance au cours des années antérieures (92).
- e) Communauté flamande (2003) : l'incidence des soustractions forfaitaires à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice d'imposition 2002 devait être imputée comme recette négative pour l'année budgétaire 2002. En raison des conventions du SEC cette opération n'est pas imputée au moment où une avance a été payée au pouvoir fédéral fin 2001, mais au moment de l'enrôlement des impôts des personnes physiques. La plus grande partie des enrôlements s'est effectuée en 2002 de sorte que c'est au cours de cette année que la plus grande partie de l'impact budgétaire (222,5 millions euros) s'est fait sentir. Certains enrôlements s'effectuèrent cependant en 2003 de sorte qu'une incidence négative très réduite sur l'année budgétaire 2003 a été prise en compte (0,5 million d'euros).

3.2) *Dépenses*

- a) Communauté flamande (2003, 2004, 2005, 2006) : retard de cotisations ONSS du secteur enseignement régularisé en 2006.

Les cotisations dues se rapportent aux années 2003-2005 mais furent seulement payées en 2006. Dans le SEC les cotisations sont rattachées à l'année au cours de laquelle elles sont dues et pas lors de l'année du paiement effectif. Par conséquent les dépenses de la Communauté flamande sont revues à la hausse en 2003-2005 et à la baisse en 2006.

- b) Région wallonne (2003) : rémunérations de décembre payées en décembre ce qui a pour résultat qu'en 2003 13 mois sont versés au lieu de 12.

Selon le SEC 12 mois seulement peuvent être imputés au cours d'une année budgétaire, le treizième mois est donc porté en déduction des dépenses. Les paiements en décembre ont eu lieu au cours de la période 2001-2003 et s'inscrivaient dans le cadre de la mise en œuvre d'une augmentation salariale des fonctionnaires wallons appartenant aux différents niveaux en commençant par les niveaux les plus bas en 2001 (93).

92 A partir de l'année 2002, la redevance radio-télévision se transforme d'impôt communautaire en impôt régional.

93 En contrepartie 12 mois de rémunération sont pris en considération en 1984 (au lieu de 11 mois) quand il a été décidé de ne payer le mois de décembre qu'en janvier.

- c) pour plusieurs entités fédérées une correction est apportée en dépenses pour tenir compte des intérêts courus (en fonction de l'information transmise par les entités fédérées).(94)

Cette correction vise à comptabiliser pro rata temporis les charges d'intérêt selon le principe des droits/engagements constatés.

4) Corrections diverses

4.1) Jusqu'en 2003 y compris, une correction devait être apportée à cause des opérations avec le FADELS : dans l'optique du SEC le facteur à prendre en compte est le solde financier du FADELS : ce montant ne découle pas directement du regroupement économique car il est seulement tenu compte des cotisations que les Régions paient au FADELS. En raison de la reprise de la dette du FADELS par les sociétés régionales de logement à la fin de l'année 2003, cette correction n'a plus de raison d'être à partir de l'année budgétaire 2004.

4.2) Amortissements en capital (2003) : des amortissements de dette et des remboursements qui sont à tort enregistrés comme transfert de capital dans le regroupement économique.

2.3 Révision des soldes de financement de l'année budgétaire 2003

Les soldes de financement des Communautés et des Régions pour l'année budgétaire 2003 ont été sensiblement revus par rapport à ceux qui figuraient dans le rapport annuel 2004 de la Section. Le texte qui suit part des soldes révisés.

L'incidence de la révision est négative. Les soldes de financement révisés des Communautés et des Régions sont inférieures de 395,2 millions euros à ceux qui étaient estimés dans le rapport annuel 2004.

Ces modifications résultent d'une part de la révision occasionnelle des comptes nationaux qui a eu lieu en 2005 et d'autre part de la révision courante qui consiste surtout à actualiser les données de base.

La révision occasionnelle 2005 des comptes nationaux (95) comporte des éléments qui affectent les comptes des administrations publiques. A l'occasion de cette révision occasionnelle, l'Institut des Comptes Nationaux a apporté un certain nombre de modifications qui permettent de respecter encore mieux les prescriptions d'Eurostat. Ces modifications concernent le changement de secteur :

- o des sociétés régionales de transport public
- o les fonds de pension des institutions du secteur public
- o quelques autres institutions régionales.

Ces changements de secteur ont une incidence sur les recettes, les dépenses et le solde net à financer des entités des administrations publiques concernées.

Le changement principal est le reclassement des sociétés régionales de transport public. Celles-ci se voient incorporées de façon rétroactive à partir de 1991 dans le secteur public au lieu d'être reprises dans le secteur des sociétés non financières. Il s'agit de De Lijn en Flandre, de la Société Régionale Wallonne de transport (SRWT) et ses cinq sociétés d'exploitation TEC en Région Wallonne et la Société de transport intercommunale de Bruxelles (STIB) dans la Région de Bruxelles-Capitale. Bien que ces sociétés régionales sont des entités publiques dotées de la personnalité juridique, qui disposent d'une certaine autonomie de décision vis-à-vis de leurs ministères de tutelle et qui tiennent une comptabilité complète, elles ne satisfont pas à la troisième condition pour faire partie du secteur marchand à savoir la condition que le produit des ventes couvre au moins 50% des coûts de production. Les recettes provenant de la vente de titres de transport qui sont vendus aux utilisateurs ne permet pas d'atteindre ce niveau et les dotations d'exploitation reçues par les sociétés régionales de la part des Régions ne peuvent pas être considérées comme des ventes entrant en considération pour atteindre le critère de 50%.

Le reclassement des fonds de pension qui ont été constitués pour gérer les pensions légales du personnel statutaire résulte en fait de l'analyse faite par Eurostat dans le dossier concernant la reprise par l'Etat du fonds de pension de Belgacom. Ce reclassement est appliqué de manière rétroactive depuis 1995. Quelques fonds, comme le Fonds de pensions de retraite et de survie du personnel statutaire de la VRT *jusqu'en 2002*, ont été reclassés dans le secteur des sociétés non financières. D'autres fonds, sont classés dans le secteur de l'administration publique, dont ce fonds de pensions de la VRT à partir de 2002.

Les autres institutions régionales qui ont fait l'objet d'un reclassement sectoriel sont le SA De Scheepvaart (DS) et le SA Waterwegen en Zeekanaal (WZ) en Région flamande et l'Office Wallon des Déchets (OWD) en Région wallonne. Ces entreprises ne sont plus considérées comme appartenant au secteur des sociétés non financières mais comme faisant partie du secteur public de manière rétroactive depuis 1999. Le critère de 50% qui est nécessaire pour être considéré comme producteur marchand semble ne plus être atteint.

95 Les révisions occasionnelles sont mises en oeuvre tous les 5 à 7 ans et trouvent leur origine dans la mise en pratique de nouveaux concepts, dans l'utilisation de meilleures sources de données et dans l'adoption de meilleures méthodes d'estimation (Source : Institut des Comptes Nationaux, Comptes Nationaux – Comptes des administrations publiques 2004 – publication de juillet 2005 - p. 95 et suivantes).

La **révision courante** qui est la conséquence d'une actualisation des données de base a exercé une incidence plus limitée sur le solde de financement des Communautés et des Régions en 2003.

Il s'agit en Flandre de l'introduction de nouveaux chiffres de dépenses de la S.A. Aquafin et de l'ajout d'une correction SEC relative aux cotisations ONSS du secteur de l'enseignement dues pour l'année 2003 mais payées seulement en 2006.

Pour la Communauté française il s'agit simplement d'une actualisation des chiffres de dépenses de l'émetteur public RTBF.

Dans le cas de la Région wallonne la révision provient de la consolidation de l' »Office for Foreign investment » (OFI), d'une actualisation du regroupement économique et d'une augmentation des dépenses primaires à concurrence des travaux routiers préfinancés et exécutés par la S.A. Sofico.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de ces diverses révisions sur le solde de financement 2003 des entités fédérées.

Tableau 28
Incidence de la révision des comptes nationaux sur les comptes
des Communautés et des Régions pour l'année budgétaire 2003

(x 1.000.000 euros)

(a)	impact sur :			solde de financement 2003 déterminé en :		
	dépenses	recettes	solde de financement	2004	2007	écart
Communauté flamande	629,8	184,7	-445,1	628,4	182,8	-445,6
De Lijn (consolidation)	412,9	134,1	-278,8	(b)	(b)	(c)
VRT fonds de pension (consolidation)	33,1	32,6	-0,5			
DS et WZ (consolidation)	69,2	18,0	-51,2			
Aquafin (actualisation)	50,1	0,0	-50,1			
opération de rattrapage cotis. ONSS enseignement	64,5	0,0	-64,5			
Communauté française	3,6	0,0	-3,6	-28,9	-32,0	-3,1
RTBf (actualisation)	3,6	0,0	-3,6			(c)
Région wallonne	110,6	122,6	12,0	-75,2	-63,3	11,9
SRWT & TEC (consolidation)	133,4	126,6	-6,8			(c)
OWD (consolidation)	-3,3	0,9	4,2			
travaux de restauration autoroutes	8,3	0,0	-8,3			
OFI (consolidation)	0,2	0,6	0,4			
actualisation RE	-28,0	-5,5	22,5			
Région de Bruxelles-Capitale	165,9	207,4	41,5	22,1	63,7	41,6
STIB (consolidation)	165,9	207,4	41,5			(c)
Total des communautés et régions	909,9	514,7	-395,2	546,4	151,2	-395,2

- (a) Pas de révision du solde de financement de la Communauté germanophone et des trois Commissions Communautaires à Bruxelles.
- (b) Y compris le solde de financement du Zorgfonds.
- (c) Les différences résiduelles sont imputables à diverses petites révisions des chiffres.

3. Résultats budgétaires des Communautés et des Régions pour la période 2003-2006

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des réalisations budgétaires au cours de la période 2003-2006 en ce qui concerne les éléments les plus importants qui sont énumérés au point 2.1 (*Méthode de travail de la Section*) et qui conduisent au solde de financement.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, les soldes de financement repris pour l'année 2003 sont les soldes révisés.

Les soldes de financement ont évolué de manière générale dans un sens positif au cours de la période 2003-2006. Comme l'indiquent les tableaux suivants, cette évolution n'a pas été sans importance pour l'évolution de l'ensemble des finances publiques.

Tableau 29
Aperçu des soldes de financement des Communautés et des Régions
pour la période 2003-2006

soldes de financement (en % du PIB)	2003	2004	2005	2006
Communauté flamande				
hors Zorgfonds	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%
y compris Zorgfonds	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%
Communauté française	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Région wallonne	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Région de Bruxelles-Capitale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Communauté germanophone	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Commission communautaire française	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Commission communautaire commune	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Commission communautaire flamande	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL des communautés et régions				
hors Zorgfonds	0,0%	0,2%	0,3%	0,2%
y compris Zorgfonds	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%
L' ensemble des administrations publiques	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%

La Communauté Flamande a réalisé chaque année un excédent de financement plus élevé (96) ; compte tenu de l'importance de cet excédent, le résultat de la Communauté flamande est d'une importance capitale non seulement en ce qui concerne le solde de financement du sous-secteur des Communautés et des Régions mais aussi pour l'ensemble du secteur des administrations publiques.

Tableau 30

(x 1.000.000 euros)

Communauté flamande	2003	2004	2005	2006	évolution p.r.à. (t-1)			
					2003-02	2004-03	2005-04	2006-05
1 SNF consolidé	395,3	573,7	689,9	299,4	517,7	178,4	116,2	-390,5
2 OCPP nets consolidés <i>budget + périmètre de consolidation</i>	206,4	-145,7	-47,2	79,8	9,6	-352,1	98,5	127,0
3 = 1-2 SNF consolidé après correction OCPP	601,7	428,0	642,6	379,2	527,3	-173,7	214,6	-263,5
4 corrections SEC complémentaires	-516,3	-64,8	49,6	209,8	-121,3	451,5	114,4	160,2
5 = 3+4 solde de financement SEC (définition CN) <i>hors Zorgfonds</i> <i>en % du PIB</i>	85,4 (a) 0,0%	363,2 0,1%	692,3 0,2%	589,0 0,2%	406,0 0,1%	277,8 0,1%	329,0 0,1%	-103,2 0,0%
6 solde de financement du Zorgfonds	97,4	21,3	17,5	168,1	19,9	-76,1	-3,8	150,6
7 = 5+6 solde de financement SEC (définition CSF) <i>y compris Zorgfonds</i> <i>en % du PIB</i>	182,8 (a) 0,07%	384,5 0,13%	709,8 0,24%	757,1 0,24%	425,9 0,16%	201,7 0,07%	325,2 0,11%	47,4 0,02%

(a) Dans le rapport annuel 2004 de la Section le solde de financement de l'année 2003 était estimé à +531,2 millions euros à l'exclusion du Zorgfonds et à +628,4 millions euros y compris le Zorgfonds (solde de financement du Zorgfonds estimé à +97,2 millions euros).

La Communauté française transforme en 2006 son déficit en léger excédent.

Tableau 31

(x 1.000.000 euros)

Communauté française	2003	2004	2005	2006	évolution p.r.à. (t-1)			
					2003-02	2004-03	2005-04	2006-05
1 SNF consolidé	-25,1	-8,7	1,0	15,3	54,3	16,4	9,7	14,3
2 OCPP nets consolidés <i>budget + périmètre de consolidation</i>	0,2	0,1	-0,3	-0,1	0,3	-0,1	-0,3	0,2
3 = 1-2 SNF consolidé après correction OCPP	-24,9	-8,6	0,7	15,2	54,5	16,3	9,3	14,5
4 corrections SEC complémentaires	-7,1	-2,9	-7,3	-7,9	2,4	4,2	-4,4	-0,6
5 = 3+4 solde de financement SEC (définition CN) <i>en % du PIB</i>	-32,0 (a) -0,01%	-11,5 0,00%	-6,6 0,00%	7,3 0,00%	56,9 0,02%	20,5 0,01%	4,9 0,00%	13,9 0,00%

(a) Dans le rapport annuel 2004 de la Section le solde de financement de l'année 2003 était estimé à -28,9 millions euros.

La Région Wallonne a réussi à transformer un déficit important en excédent à partir de 2004.

Tableau 32

(x 1.000.000 euros)

Région wallonne	2003	2004	2005	2006	évolution p.r.à. (t-1)			
					2003-02	2004-03	2005-04	2006-05
1 SNF consolidé	-239,8	-145,0	-26,6	24,8	0,5	94,8	118,4	51,4
2 OCPP nets consolidés <i>budget + périmètre de consolidation</i>	75,8	326,0	131,4	156,3	26,4	250,1	-194,6	24,9
3 = 1-2 SNF consolidé après correction OCPP	-164,0	181,0	104,8	181,1	26,9	345,0	-76,2	76,3
4 corrections SEC complémentaires	100,7	1,3	-21,4	-77,8	-84,0	-99,4	-22,8	-56,4
5 = 3+4 solde de financement SEC (définition CN)	-63,3	182,3	83,4	103,3	-57,1	245,6	-98,9	19,9
<i>en % du PIB</i>	(a) <i>-0,02%</i>	<i>0,06%</i>	<i>0,03%</i>	<i>0,03%</i>	<i>-0,02%</i>	<i>0,08%</i>	<i>-0,03%</i>	<i>0,01%</i>

(a) Dans le rapport annuel 2004 de la Section le solde de financement de l'année 2003 était estimé à -75,2 millions euros.

La Région de Bruxelles-Capitale a clôturé ses comptes chaque année avec un excédent sauf en 2006.

Tableau 33

(x 1.000.000 euros)

Région de Bruxelles-Capitale	2003	2004	2005	2006	évolution p.r.à. (t-1)			
					2003-02	2004-03	2005-04	2006-05
1 SNF consolidé	-42,0	-97,9	71,2	-123,6	147,9	-55,9	169,1	-194,8
2 OCPP nets consolidés <i>budget + périmètre de consolidation</i>	25,7	269,4	61,4	94,6	-10,3	243,7	-208,0	33,3
3 = 1-2 SNF consolidé après correction OCPP	-16,3	171,5	132,6	-28,9	137,6	187,8	-38,9	-161,5
4 corrections SEC complémentaires	80,0	-41,6	-66,0	9,9	-84,5	-121,6	-24,4	75,9
5 = 3+4 solde de financement SEC (définition CN)	63,7	129,9	66,6	-19,1	53,1	66,2	-63,3	-85,6
<i>en % du PIB</i>	(a) <i>0,02%</i>	<i>0,04%</i>	<i>0,02%</i>	<i>-0,01%</i>	<i>0,02%</i>	<i>0,02%</i>	<i>-0,02%</i>	<i>-0,03%</i>

(a) Dans le rapport annuel 2004 de la Section le solde de financement de l'année 2003 était également estimé à +22,1 millions euros.

En Communauté germanophone, le résultat a oscillé entre l'équilibre budgétaire et un déficit limité en 2003.

Tableau 34

(x 1.000.000 euros)

Communauté germanophone	2003	2004	2005	2006	évolution p.r.à. (t-1)			
					2003-02	2004-03	2005-04	2006-05
1 SNF consolidé	-4,8	2,1	1,3	0,2	-1,8	6,9	-0,8	-1,1
2 OCPP nets consolidés <i>budget + périmètre de consolidation</i>	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
3 = 1-2 SNF consolidé après correction OCPP	-4,8	2,1	1,2	0,1	-1,8	6,9	-0,9	-1,1
4 corrections SEC complémentaires	0,1	0,1	0,0	0,0	0,5	0,0	-0,1	0,0
5 = 3+4 solde de financement SEC (définition CN)	-4,7	2,2	1,2	0,1	-1,3	6,9	-1,0	-1,1
<i>en % du PIB</i>	(a) 0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(a) Dans le rapport annuel 2004 de la Section le solde de financement de l'année 2003 était également estimé à -4,7 millions euros.

La Commission Communautaire française par contre n'a pas pu maintenir l'équilibre et enregistra chaque année un déficit limité.

Tableau 35

(x 1.000.000 euros)

Commission communautaire française	2003	2004	2005	2006	évolution p.r.à. (t-1)			
					2003-02	2004-03	2005-04	2006-05
1 SNF consolidé	-5,0	-14,1	-12,4	-2,1	-3,6	-9,1	1,7	10,3
2 OCPP nets consolidés <i>budget + périmètre de consolidation</i>	0,0	6,8	1,1	-5,7	0,0	6,8	-5,7	-6,8
3 = 1-2 SNF consolidé après correction OCPP	-5,0	-7,3	-11,3	-7,8	-3,6	-2,3	-4,0	3,5
4 corrections SEC complémentaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 = 3+4 solde de financement SEC (définition CN)	-5,0	-7,3	-11,3	-7,8	-3,6	-2,3	-4,0	3,5
<i>en % du PIB</i>	(a) 0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(a) Dans le rapport annuel 2004 de la Section le solde de financement de l'année 2003 était également estimé à -5,0 millions euros.

La Commission Communautaire Commune a réalisé un excédent sauf en 2004 et en 2006.

Tableau 36

(x 1.000.000 euros)

Commission communautaire commune	2003	2004	2005	2006	évolution p.r.à. (t-1)			
					2003-02	2004-03	2005-04	2006-05
1 SNF consolidé	8,8	-7,5	9,6	-2,9	5,4	-16,3	17,1	-12,5
2 OCPP nets consolidés <i>budget + périmètre de consolidation</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3 = 1-2 SNF consolidé après correction OCPP	8,8	-7,5	9,6	-2,9	5,4	-16,3	17,1	-12,5
4 corrections SEC complémentaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 = 3+4 solde de financement SEC (définition CN)	8,8	-7,5	9,6	-2,9	5,4	-16,3	17,1	-12,5
<i>en % du PIB</i>	(a) 0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,01%	0,01%	0,00%

a) Dans le rapport annuel 2004 de la Section le solde de financement de l'année 2003 était également estimé à +8,8 millions euros.

La Commission Communautaire flamande a clôturé ses comptes annuels avec un surplus non négligeable.

Tableau 37

(x 1.000.000 euros)

Commission communautaire flamande	2003	2004	2005	2006	évolution p.r.à. (t-1)			
					2003-02	2004-03	2005-04	2006-05
1 SNF consolidé	23,0	14,7	20,9	22,3	-0,8	-8,3	6,2	1,4
2 OCPP nets consolidés <i>budget + périmètre de consolidation</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3 = 1-2 SNF consolidé après correction OCPP	23,0	14,7	20,9	22,3	-0,8	-8,3	6,2	1,4
4 corrections SEC complémentaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 = 3+4 solde de financement SEC (définition CN)	23,0	14,7	20,9	22,3	-0,8	-8,3	6,2	1,4
<i>en % du PIB</i>	(a) 0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(a) Dans le rapport annuel 2004 de la Section le solde de financement de l'année 2003 était également estimé à +23,0 millions euros.

L'évolution positive générale des soldes de financement des Communautés et des Régions résulte de plusieurs causes. Cette évolution a été facilitée par la forte augmentation des transferts relatifs de parts attribuées d'impôt des personnes physiques et de TVA ainsi que la forte croissance du produit des impôts régionaux.

Ces deux sources de recettes ont subi des changements sensibles en raison de la réforme du système de financement qui entra en vigueur à partir de l'année budgétaire 2002 (connue sous le nom d'Accord du Lambermont). Les transferts de TVA furent sensiblement accrus en vue du refinancement des Communautés et les Régions acquièrent une plus grande autonomie fiscale dans le domaine des impôts régionaux. L'attribution de ces nouvelles compétences a donné lieu à des réductions de tarifs surtout dans le domaine des droits d'enregistrement et des droits de succession. Cet allègement des tarifs jumelé avec des taux d'intérêt en baisse et avec une augmentation des prix de l'immobilier s'est traduit par une forte croissance des recettes d'impôts régionaux.

En raison de la révision à la hausse des objectifs, en fonction notamment des évolutions attendues des recettes mais aussi pour diverses autres raisons (voir à ce sujet le point 4 du présent chapitre), les soldes de financement furent également relevés. Ces révisions n'ont que partiellement érodé les plus-values. Le taux de croissance modéré des dépenses primaires a enfin contribué à une évolution positive des soldes de financement.

4. Evaluation des réalisations budgétaires par rapport aux objectifs convenus

Dans les programmes de Stabilité successifs l'objectif budgétaire de l'ensemble des administrations publiques a été l'équilibre budgétaire pour chacune des années 2003 à 2006. Cet objectif global était étagé en proposant un objectif budgétaire pour chaque sous-secteur de l'ensemble des administrations publiques. L'objectif assigné au sous-secteur des Communautés et des Régions consistait à atteindre une capacité de financement.

L'importance de cet excédent a varié au cours de la période considérée entre 0,1% et 0,3% du PIB. En 2003 et en 2004 l'ensemble des Communautés et des Régions devait atteindre une capacité de financement de 0,2% du PIB. Pour l'année 2005 le surplus visé fut augmenté jusque 0,3% de PIB et l'objectif pour l'année budgétaire 2006 s'élevait à +0,1% du PIB.

Ces objectifs se traduisaient pour chaque Communauté et Région par un excédent minimum à atteindre ou par un déficit maximum à enregistrer.

L'origine des objectifs individuels de la période considérée remonte à la trajectoire 2000-2010, recommandée par le CSF dans son rapport de 1999 et qui devait aboutir en 2010 au plus tard à un équilibre budgétaire pour chaque Communauté et chaque Région. Les entités fédérées qui étaient déficitaires en début de période devaient par conséquent réduire annuellement leurs déficits et la Communauté flamande, qui était excédentaire depuis 1997, pouvait évoluer progressivement vers une situation d'équilibre.

Les Communautés et les Régions ont souscrit à cette trajectoire dans un accord budgétaire conclu à la fin de l'année 1999 entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées.

Cet accord qui couvrait initialement la période 2000-2002 fut étendu plus tard jusqu'en 2005 (97).

97 L'Accord du 24 novembre 1999 pour ce qui est de la période 2000-2002 et l'Accord du 15 décembre 2000 dans lequel les objectifs pour l'année budgétaire 2001 furent adaptés et qui ajouta les objectifs pour les années budgétaires 2003-2005. L'ajustement à la hausse des objectifs 2001 fut inspiré par la croissance exceptionnelle des transferts fédéraux en 2001 suite à une forte régularisation positive des transferts de moyennes de l'année précédente. Cette régularisation était à son tour le résultat de la haute conjoncture de 2000 qui fut prise en compte avec un an de retard au niveau des transferts aux Communautés et aux Régions.

Par après les objectifs nominaux de cette trajectoire de long terme furent ajustés à plusieurs reprises aux termes de décisions prises dans le cadre des nombreuses concertations budgétaires qui ont eu lieu entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées au cours des dernières années.

L'origine de l'adaptation des objectifs est en gros de deux natures. Les ajustements résultaient d'une part de la compensation au niveau des objectifs de l'incidence budgétaire de diverses décisions et accords conclus en concertation avec les Communautés et les Régions dans des domaines très variés (DLU, opérations sur la dette du FADELS, non application aux Communautés et aux Régions de la retenue sur pécule de vacances). D'autre part, à partir de 2005 il faut davantage tenir compte de l'évolution des recettes des Communautés et des Régions, de manière analogue en quelque sorte à l'adaptation des objectifs pour l'année 2001. Au cours de la période 2005-2006 la forte croissance des impôts régionaux et des transferts fédéraux des parts attribuées d'impôts des personnes physiques et de TVA a été utilisée pour justifier une révision à la hausse des objectifs des Communautés et des Régions. Les objectifs de la Communauté Française, de la Communauté germanophone et des trois commissions communautaires à Bruxelles n'ont cependant pas été adaptés en fonction de l'évolution attendue des recettes, compte tenu de l'évolution symétrique de leurs recettes et dépenses..

En raison de ces nombreuses adaptations qui vont en sens divers, la trajectoire initiale des objectifs a été fondamentalement modifiée ; ainsi les déficits encore initialement tolérés pour la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale se sont transformés en surplus bien avant le moment prévu dans la trajectoire initiale. Ceci ne peut cependant pas être considéré uniquement comme un seul resserrement des objectifs en raison de l'existence d'autres ajustements telles que compensations budgétaires et adaptation à l'évolution des recettes.

Dans l'évaluation des réalisations budgétaires de la période 2003-2006 la révision des soldes de financement de l'année 2003 en raison de la révision avec effet rétroactif des comptes des administrations publiques (voir point 2.3.) n'est pas prise en considération. Le but n'est en effet pas de réévaluer ex post le respect des objectifs de l'année budgétaire 2003 sur base des séries chronologiques révisées et des chiffres actualisés depuis lors.

Dans l'évaluation qui suit et contrairement à ce qui se passe dans les Comptes Nationaux, le Zorgfonds flamand n'est pas repris dans le sous-secteur Sécurité Sociale (entité I) mais dans le sous-secteur des Communautés et des Régions (entité II) et plus précisément dans le secteur de la Communauté flamande.

Tableau 38
Soldes de financement réalisés comparés aux objectifs
2003-2006 (a)

(x 1.000.000 euros)

(b)	Communauté flamande	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles - Capitale	Communauté germano- phone	Commission communautaire française	Commission communautaire commune	Commission communautaire flamande	Total communautés et régions	
									en chiffres absolus	en % PIB
2003										
<i>avant révision CN</i>										
réalisation	628,4	-28,9	-75,2	22,1	-4,7	-5,0	8,8	23,0	568,5	0,2%
objectif	478,7	-28,7	-5,3	-0,6	0,0	0,1	0,0	0,0	444,2	0,2%
écart	149,7	-0,2	-69,9	22,7	-4,7	-5,1	8,8	23,0	124,3	0,0%
2003										
<i>après révision CN</i>										
réalisation	182,8	-32,0	-63,3	63,7	-4,7	-5,0	8,8	23,0	173,3	0,1%
objectif	478,7	-28,7	-5,3	-0,6	0,0	0,1	0,0	0,0	444,2	0,2%
écart	-295,9	-3,3	-58,0	64,3	-4,7	-5,1	8,8	23,0	-270,9	-0,1%
2004										
réalisation	384,5	-11,5	182,3	129,9	2,2	-7,3	-7,5	14,7	687,3	0,2%
objectif	373,3	-40,5	192,8	59,2	0,0	0,0	0,0	0,0	584,8	0,2%
écart	11,3	29,0	-10,5	70,8	2,2	-7,3	-7,5	14,7	102,6	0,0%
2005										
réalisation	709,8	-6,6	83,4	66,6	1,2	-11,3	9,6	20,9	873,6	0,3%
objectif	618,8	-6,5	109,9	82,9	0,3	1,9	0,0	0,0	807,3	0,3%
écart	90,9	-0,1	-26,5	-16,3	0,9	-13,2	9,6	20,9	66,3	0,0%
2006										
réalisation	757,1	7,3	103,3	-19,1	0,1	-7,8	-2,9	22,3	860,3	0,3%
objectif	419,4	1,0	21,8	-21,2	0,3	1,9	0,0	0,0	423,1	0,1%
écart	337,7	6,3	81,5	2,1	-0,2	-9,7	-2,9	22,3	437,2	0,1%
cumulé 2003 - 2006										
<i>avant révision CN 2003</i>										
réalisation	2.479,8	-39,7	293,8	199,5	-1,2	-31,4	7,9	80,9	2.989,7	1,0%
objectif	1.890,2	-74,7	319,1	120,2	0,7	3,8	0,0	0,0	2.259,4	0,8%
écart	589,6	35,0	-25,4	79,3	-1,8	-35,2	7,9	80,9	730,3	0,2%
cumulé 2003 - 2006										
<i>après révision CN 2003</i>										
réalisation	2.034,2	-42,8	305,7	241,1	-1,2	-31,4	7,9	80,9	2.594,5	0,9%
objectif	1.890,2	-74,7	319,1	120,2	0,7	3,8	0,0	0,0	2.259,4	0,8%
écart	144,0	31,9	-13,4	120,9	-1,8	-35,2	7,9	80,9	335,1	0,1%

- (a) Signe négatif : dépassement négatif de l'objectif.
 (b) Objectif : y compris la correction SEC pour les OCPP (code 8).
 (c) - Pour l'année budgétaire 2004 : compte tenu de l'écart admis en raison de l'article 8 de la Convention du 15.12.2000 (à concurrence de 156,6 millions euros) ;
 - Pour l'année budgétaire 2005 : compte tenu de l'écart admis en raison de l'article 8 de la Convention du 15.12.2000 (à concurrence de 157,06 millions euros).
 (d) Y compris le solde de financement du Zorgfonds flamand.

Malgré les dépassements observés quelques années auprès de certaines entités fédérées, l'objectif global des Communautés et des Régions a été respecté au cours de chacune des années 2003 à 2006, aussi bien en chiffres absolus qu'en pourcentage du PIB. Le solde de financement total de l'ensemble des Communautés et des Régions s'est élevé en 2003 et 2004 à 0,2% du PIB chaque fois, conformément à l'objectif. L'augmentation convenue de l'objectif pour l'année budgétaire 2005 de 0,1% du PIB pour atteindre 0,3% du PIB a également été intégralement respecté. En 2006 le solde de financement s'est stabilisé au niveau de celui de l'année précédente (un peu moins de 0,3% du PIB) tandis que l'objectif avait été fixé à un peu plus de 0,1% du PIB.

Comme indiqué dans le tableau précédent, une marge positive annuelle a même été réalisée par rapport aux objectifs convenus. Cette marge a atteint 293,1 millions d'euros cumulés au cours des années 2003 à 2005 soit 0,1% du PIB ou encore, une moyenne de 97,7 millions d'euros par an. Pour l'année budgétaire 2006 la marge s'élève à 437,2 millions d'euros soit 0,1% du PIB.

Au cours de la période 2003-2006 les entités fédérées ont réalisé un solde de financement cumulé à concurrence de 1,0% du PIB. Cela implique que, compte tenu d'un objectif cumulé de 0,8% du PIB, les Communautés et les Régions ont fourni une contribution supplémentaire de 0,2% du PIB par rapport aux objectifs budgétaires convenus avec le pouvoir fédéral. Ces accords budgétaires tenaient déjà compte des écarts relatifs aux investissements prédéfinis qui ont été accordés en application de l'article 8 de la Convention du 15 décembre 2000 par le CSF à la Communauté flamande pour les années budgétaires 2004 et 2005 (écart représentant chaque fois un peu plus de 0,05% du PIB). Ces écarts constituaient à leur tour une compensation des bonnes prestations budgétaires de la Communauté flamande au cours des années précédentes pendant lesquelles les excédents de financement se sont chaque fois établis à un niveau sensiblement supérieur à l'objectif proposé.

Abstraction faite de la révision rétroactive des comptes des administrations publiques, la Communauté flamande a constitué une marge totale de 589,6 millions d'euros soit 0,2% du PIB par rapport aux objectifs cumulés. En considérant l'ensemble de la période, l'écart autorisé précité a par conséquent été plus que compensé.

La Communauté française a clôturé ses comptes chacune des années 2003-2006 en respectant ses objectifs annuels. En 2004 et 2006 le solde de financement réalisé s'est même avéré plus élevé que nécessaire. La marge cumulée positive par rapport aux objectifs atteint 35,0 millions d'euros.

Ces évolutions favorables de la Communauté française ont cependant été compensées par les autres entités fédérées francophones, à savoir la Région wallonne et la Commission Communautaire française. Ces deux entités présentent un écart cumulé négatif par rapport aux objectifs de la période 2003-2006 : -25,4 millions d'euros pour la Région wallonne et -35,2 millions d'euros pour la Commission Communautaire française.

La Région wallonne a atteint seulement en 2006 le solde de financement requis, mais au cours de cette année une marge positive importante (à concurrence de 81,5 millions d'euros) a été réalisée de sorte que les dépassements des années antérieures ont été sensiblement réduits. La Commission Communautaire française par contre a dépassé chaque année l'objectif d'équilibre budgétaire. Ces évolutions doivent s'apprécier en tenant compte des transferts qui ont eu lieu au niveau des objectifs entre les entités francophones (98).

La Région de Bruxelles-Capitale a largement réussi à maintenir son solde de financement dans les limites des accords budgétaires. L'objectif fut dépassé uniquement lors de l'année budgétaire 2005. La marge positive cumulée s'élève néanmoins à 79,3 millions d'euros pour la période 2003-2006.

La Communauté germanophone a pratiquement respecté toutes les années l'objectif qui a évolué d'un équilibre vers un surplus de 0,3 millions d'euros en 2005 et 2006 ; pour les années budgétaires 2003 et 2006 un léger écart par rapport à l'objectif a été constaté.

La Commission Communautaire Commune a réalisé annuellement un léger excédent sauf en 2006 où un léger déficit s'est manifesté. L'objectif d'équilibre budgétaire a donc été en grande partie respecté. Le solde de financement cumulé au cours de la période 2003-2006 s'élève à 7,9 millions d'euros.

L'objectif de la Commission Communautaire flamande consiste à maintenir un équilibre budgétaire. L'excédent budgétaire annuel s'est établi à 20,2 millions d'euros. La marge positive cumulée au cours de la période 2003-2006 s'élève par conséquent à 80,9 millions d'euros.

Outre la comparaison des soldes de financement et des objectifs, les réalisations budgétaires peuvent aussi être évaluées en terme d'évolution c'est-à-dire en appréciant les améliorations ou les détériorations annuelles des soldes réalisés par rapport aux augmentations ou réductions des objectifs. En ce qui concerne l'évolution de l'année budgétaire 2003 par rapport à 2002, le point de départ est constitué des soldes de financement *révisés* puisque la révision a été opérée de manière rétroactive à partir de 2002 et dans certains cas avant cette date.

Au départ d'un objectif global de +0,1% du PIB en 2002 pour l'ensemble des Communautés et des Régions, il a été décidé au terme d'accords budgétaires entre les autorités fédérées et le pouvoir fédéral d'augmenter le solde de financement à 0,2% en 2003, soit une augmentation d'environ 0,05% du PIB. Pour l'année 2004 une amélioration à peu près semblable du solde de financement a été décidée, mais le solde de financement visé est resté maintenu à 0,2% du PIB. En 2005 l'objectif fut majoré de 0,1% du PIB à +0,3% du PIB en fonction de l'évolution des recettes.

98 A partir de l'année budgétaire 2005 la Région wallonne et la Commission Communautaire française ont contribué à la réalisation des objectifs de la Communauté française. Au cours de l'année budgétaire 2006 la Région wallonne a pris à son compte une partie des objectifs de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces améliorations successives furent presque entièrement compensées par l'assouplissement de l'objectif accordé pour 2006 : le solde de financement s'élève à 0,1% du PIB seulement, soit une réduction à concurrence de 0,2% du PIB.

Lorsque l'on additionne les évolutions annuelles des objectifs au cours de la période 2003 jusque 2006 compris, l'amélioration cumulée année par année de l'objectif budgétaire s'élève à moins de 0,05% du PIB pour l'ensemble des Communautés et Régions.

En procédant à la même analyse sur base des soldes de financement réalisés plutôt que sur base des soldes-objectifs, l'amélioration du solde de financement réalisé cumulé année par année s'élève à 0,4% du PIB pour l'ensemble des Communautés et des Régions. Etant donné que dans les accords budgétaires une amélioration cumulée année par année de moins de 0,05% du PIB fut proposée, les Communautés et les Régions ont donc réalisé une prestation budgétaire qui s'élève à 0,4% du PIB de plus que nécessaire sur base des objectifs convenus (voir tableau 39).

Tableau 39
Amélioration / détérioration annuelle du solde de financement
par rapport à l'évolution annuelle des objectifs 2002-2006 (a)

(x 1.000.000 euros)

(b)	Communauté flamande	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles - Capitale	Communauté germano- phone	Commission communautaire française	Commission communautaire commune	Commission communautaire flamande	Total communautés et régions	
	(c) (d)								en chiffres absolus	en % PIB
2002-03 <i>après révision CN</i>										
réalisation	503,4	56,9	-57,1	53,1	-1,3	-3,6	5,4	-0,8	556,0	0,2%
objectif	24,4	70,5	15,7	13,7	0,0	0,1	0,0	0,0	124,4	0,0%
écart	479,0	-13,6	-72,8	39,4	-1,3	-3,7	5,4	-0,8	431,6	0,2%
2003-04										
réalisation	201,7	20,5	245,6	66,2	6,9	-2,3	-16,3	-8,3	514,1	0,2%
objectif	-105,4	-11,8	198,1	59,8	0,0	-0,1	0,0	0,0	140,6	0,0%
écart	307,1	32,3	47,5	6,5	6,9	-2,2	-16,3	-8,3	373,5	0,1%
2004-05										
réalisation	325,2	4,9	-98,9	-63,3	-1,0	-4,0	17,1	6,2	186,2	0,1%
objectif	245,6	34,0	-82,9	23,7	0,3	1,9	0,0	0,0	222,5	0,1%
écart	79,7	-29,1	-16,0	-87,1	-1,3	-5,9	17,1	6,2	-36,3	0,0%
2005-06										
réalisation	47,4	13,9	19,9	-85,6	-1,1	3,5	-12,5	1,4	-13,2	0,0%
objectif	-199,5	7,4	-88,1	-104,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-384,2	-0,1%
écart	246,8	6,4	108,0	18,4	-1,1	3,5	-12,5	1,4	370,9	0,1%
évolution annuelle cumulée 2002 - 2006 <i>après révision CN 2003</i>										
réalisation	1.077,7	96,2	109,5	-29,7	3,5	-6,4	-6,3	-1,5	1.243,1	0,4%
objectif	-34,9	100,2	42,8	-6,9	0,3	1,9	0,0	0,0	103,3	0,0%
écart	1.112,6	-3,9	66,7	-22,8	3,2	-8,3	-6,3	-1,5	1.139,8	0,4%

- (a) Signe négatif : dépassement négatif de l'objectif.
 (b) Objectif : y compris la correction SEC pour les OCPP (code 8).
 (c) - Pour l'année budgétaire 2004 : compte tenu de l'écart admis en raison de l'article 8 de la Convention du 15.12.2000 (à concurrence de 156,6 millions euros) ;
 - Pour l'année budgétaire 2005 : compte tenu de l'écart admis en raison de l'article 8 de la Convention du 15.12.2000 (à concurrence de 157,06 millions euros).
 (d) Y compris le solde de financement du Zorgfonds.

La marge positive a été la plus importante en 2003 (0,2% du PIB) mais elle s'est aussi maintenue en 2004 et en 2006 à un niveau élevé (0,1% du PIB au cours de chacune de ces années) ; il y eut un écart négatif limité en 2005. La politique budgétaire de toutes les Communautés et les Régions ensemble a par conséquent été plus restrictive en termes évolutifs que ne le nécessitait l'évolution des objectifs budgétaires sauf en 2005. C'est la Flandre qui a le plus participé à la constitution de cette marge positive et la Région wallonne y a également contribué.

Les réalisations budgétaires s'élèvent donc en termes évolutifs à 0,4% du PIB de plus que proposé (tableau 39). En termes absolus par contre (cumul des objectifs par rapport au cumul des soldes de financement réalisés, comme mentionné dans le tableau 38), la marge positive s'élève à 0,2% du PIB seulement. Cette différence est à attribuer à l'évolution des soldes de financement révisés entre 2002 (-0,1% du PIB) et 2003 (+0,2% du PIB), soit une augmentation effective de 0,3% du PIB. Les objectifs sont par contre passés de +0,1% du PIB en 2002 à +0,2% du PIB en 2003, soit une augmentation requise de 0,1% du PIB seulement.

ANNEXE AU CHAPITRE III

Tableaux détaillés de passage du regroupement économique au solde de financement des Communautés et des Régions pour la période 2003-2006.

Tableau détaillé pour l'année budgétaire 2003
(version actuelle après révision CN)

(x 1.000.000 euros)

	2003	Comm. flam. (hors Zorgfonds)	Commun. franç.	RW	RBC	Commun. german.	Comm. commun. franç.	Comm. commun. commune	Comm. commun. flam.	TOTAL C&R non consolidé (sauf soldes)
dépenses :										
1	total en RE	18.361,2	6.484,0	5.346,8	2.184,9	139,6	282,4	52,9	83,7	32.935,5
2	amortissements de capital (code 9)	432,2	9,0	27,8	270,4	2,4	0,8	0,0	2,9	745,4
3 = 1-2	dépenses hors amortissements	17.929,0	6.475,0	5.319,0	1.914,5	137,2	281,6	52,9	80,8	32.190,1
4	O CPP (code 8)	216,5	0,3	107,4	53,5	0,0	0,0	0,0	0,0	377,8
5 = 3-4	dépenses RE (hors amortissements & OCPP)	17.712,5	6.474,7	5.211,6	1.861,0	137,2	281,6	52,9	80,8	31.812,3
6	corrections SEC (ayant un impact sur le solde) :	828,3	108,7	90,4	157,8	0,6	0,0	0,0	0,0	1.084,7
	AQUAFIN (non consolidé au RE)	80,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	80,9
	ALESH	19,0	0,0	47,8	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	68,8
	De Lijn, TEC, STIB (non consolidé au RE)	412,9	0,0	133,4	165,9	0,0	0,0	0,0	0,0	712,2
	NV De Scheepvaart, NV Waterwegen en Zeekanaal (non consolidé au RE)	69,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	69,2
	VRT fonds de pension person. statutaire (non consolidé au RE)	33,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,1
	O CPP au RE = subside à l'investissement au De Lijn	149,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	149,5
	cotisation ONSS enseignement 2003-2004-2005	64,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	64,5
	RTBF & BRF (non consolidé au RE)	0,0	109,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	109,6
	rémunérations déc. payés en déc. (limitation à 12 mois max.)	0,0	0,0	-8,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-8,5
	amortissements en capital	-0,8	-0,3	-91,2	-2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-94,6
	intérêts courus	0,0	0,0	0,0	-7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-7,8
	O FI (non consolidé au RE)	0,0	0,0	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9
	Office wallon pour le Développement (OWD) (non consolidé au RE)	0,0	0,0	-3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,3
	travaux de restauration autoroutes E411 & E25 par SOFICO	0,0	0,0	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,3
7 = 5+6	dépenses après corrections SEC	18.540,8	6.583,4	5.302,0	2.018,8	137,8	281,6	52,9	80,8	32.897,0
recettes										
8	total en RE	18.324,3	6.497,0	5.305,6	2.039,2	139,9	276,6	61,7	107,4	32.751,7
9	produits d'emprunts (code 9)	0,0	47,1	226,5	166,7	7,5	0,0	0,0	3,6	451,3
10 = 8-9	recettes hors emprunts	18.324,3	6.449,9	5.079,2	1.872,5	132,4	276,6	61,7	103,8	32.300,4
11	O CPP (code 8)	10,1	0,1	31,6	27,8	0,0	0,0	0,0	0,0	69,6
12 = 10-11	recettes RE (hors emprunts et OCPP)	18.314,2	6.449,8	5.047,6	1.844,7	132,4	276,6	61,7	103,8	32.230,8
13	corrections SEC (ayant un impact sur le solde) :	312,0	101,6	191,1	237,8	0,7	0,0	0,0	0,0	843,2
	AQUAFIN (non consolidé au RE)	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
	ALESH	56,7	0,0	49,5	12,2	0,0	0,0	0,0	0,0	118,4
	De Lijn, TEC, STIB (non consolidé au RE)	134,1	0,0	126,6	207,4	0,0	0,0	0,0	0,0	468,1
	NV De Scheepvaart, NV Waterwegen en Zeekanaal (non consolidé au RE)	18,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,0
	VRT fonds de pension person. statutaire (non consolidé au RE)	32,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	32,6
	décalage de paiement des impôts régionaux :									
	- Pr I (2 mois)	-1,4	0,0	-1,6	-0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,8
	- Dr de succ. (1 mois)	0,4	0,0	0,8	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4
	- TC (1 mois)	5,3	0,0	5,8	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	14,2
	décalage de versement des impôts régionaux (1 mois)	68,7	0,0	4,7	13,7	0,0	0,0	0,0	0,0	87,1
	soustractions flamands sur l'IPP (imputation sur 2002)	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5
	RRTV (recettes années antérieures)	-2,1	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,4
	RTBF & BRF (non consolidé au RE)	0,0	101,9	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	102,6
	O FI (non consolidé au RE)	0,0	0,0	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,4
	Office wallon pour le Développement (OWD) (non consolidé au RE)	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9
14 = 12+13	recettes après corrections SEC	18.626,2	6.551,4	5.238,7	2.082,5	133,1	276,6	61,7	103,8	33.074,0
15 = 12 - 5	SNF consolidé après correction OCPP	601,7	-24,9	-164,0	-16,3	-4,8	-5,0	8,8	23,0	418,5
16 = 13 - 6	corrections SEC	-516,3	-7,1	100,7	80,0	0,1	0,0	0,0	0,0	-241,5
17 = 14 - 7	solde de financement SEC	85,4	-32,0	-63,3	63,7	-4,7	-5,0	8,8	23,0	177,0
18	ajustement statistique									-50,3
19 = 17+18	solde global de financement SEC									126,7

Source : établi en collaboration avec l'ICN

Tableau détaillé pour l'année budgétaire 2004

(x 1.000.000 euros)

2004		Comm. flam. (hors Zorgfonds)	Commun. franç.	RW	RBC	Commun. german.	Comm. commun. franç.	Comm. commun. commune	Comm. commun. flam.	TOTAL C&R non consolidé (sauf soldes)
dépenses :										
1	total en RE	20.048,6	6.661,0	5.722,0	2.520,3	142,6	293,4	73,7	92,7	35.554,3
2	amortissements de capital (code 9)	564,8	9,8	130,6	280,4	1,2	2,1	0,0	2,9	991,9
3 = 1-2	dépenses hors amortissements	19.483,8	6.651,2	5.591,3	2.239,9	141,4	291,3	73,7	89,8	34.562,4
4	O CPP (code 8)	107,2	0,2	340,8	294,0	0,0	6,8	0,0	0,0	749,1
5 = 3-4	dépenses RE (hors amortissements & O CPP)	19.376,6	6.651,0	5.250,6	1.945,8	141,3	284,5	73,7	89,8	33.813,3
6	<i>corrections SEC (ayant un impact sur le solde) :</i>	106,0	122,5	133,5	256,3	0,6	0,0	0,0	0,0	618,9
	AQUAFIN (non consolidé au RE)	28,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,3
	VRT fonds de pension person. statutaire (non consolidé au RE)	42,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	42,7
	cotisation ONSS enseignement 2003-2004-2005	46,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	46,0
	TEC et STIB (non consolidé au RE)	0,0	0,0	103,6	243,0	0,0	0,0	0,0	0,0	346,6
	RTBf & BRf (non consolidé au RE)	0,0	122,5	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	123,1
	intérêts courus	-11,0	0,0	0,0	-8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-19,2
	O FI (non consolidé au RE)	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0
	travaux de restauration autoroutes E411 & E25 par SOFICO	0,0	0,0	27,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,9
	augmentation du capital SLRB (partie couvrant les pertes)	0,0	0,0	0,0	21,5	0,0	0,0	0,0	0,0	21,5
7 = 5+6	dépenses après corrections SEC	19.482,6	6.773,5	5.384,1	2.202,1	141,9	284,5	73,7	89,8	34.432,2
recettes										
8	total en RE	20.113,9	6.642,5	5.561,4	2.332,9	143,5	277,2	66,2	107,7	35.245,4
9	produits d'emprunts (code 9)	56,4	0,0	115,1	190,9	0,0	0,0	0,0	3,2	365,7
10 = 8-9	recettes hors emprunts	20.057,5	6.642,5	5.446,3	2.142,0	143,5	277,2	66,2	104,5	34.879,7
11	O CPP (code 8)	252,9	0,1	14,8	24,7	0,1	0,0	0,0	0,0	292,5
12 = 10-11	recettes RE (hors emprunts et O CPP)	19.804,6	6.642,4	5.431,5	2.117,3	143,4	277,2	66,2	104,5	34.587,2
13	<i>corrections SEC (ayant un impact sur le solde) :</i>	41,2	119,6	134,8	214,7	0,7	0,0	0,0	0,0	511,1
	AQUAFIN (non consolidé au RE)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
	VRT fonds de pension person. statutaire (non consolidé au RE)	41,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	41,9
	TEC & STIB (non consolidé au RE)	0,0	0,0	108,9	223,9	0,0	0,0	0,0	0,0	332,8
	délai de paiement des impôts régionaux :	16,1	0,0	23,3	5,7	0,0	0,0	0,0	0,0	45,1
	- Pr I (2 mois)	-0,8	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,9
	- Dr de succ. (1 mois)	1,6	0,0	6,5	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	10,3
	- TC (1 mois)	15,3	0,0	16,9	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	35,7
	délai de versement des impôts régionaux (1 mois)	-16,9	0,0	-16,4	-14,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-48,2
	RRTV (recettes années antérieures)	0,0	0,0	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,0
	RTBf & BRf (non consolidé au RE)	0,0	119,6	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	120,3
	O FI (non consolidé au RE)	0,0	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1
14 = 12+13	recettes après corrections SEC	19.845,8	6.762,0	5.566,4	2.332,1	144,1	277,2	66,2	104,5	35.098,3
15 = 12 - 5	SNF consolidé après correction O CPP	428,0	-8,6	181,0	171,5	2,1	-7,3	-7,5	14,7	773,8
16 = 13 - 6	corrections SEC	-64,8	-2,9	1,3	-41,6	0,1	0,0	0,0	0,0	-107,8
17 = 14 - 7	solde de financement SEC	363,2	-11,5	182,3	129,9	2,2	-7,3	-7,5	14,7	666,0
18	ajustement statistique									-60,2
19 = 17+18	solde global de financement SEC									605,8

Source : établi en collaboration avec l'ICN.

Tableau détaillé pour l'année budgétaire 2005

(x 1.000.000 euros)

	2005	Comm. flam. (hors Zorgfonds)	Commun. franç.	RW	RBC	Commun. german.	Comm. commun. franç.	Comm. commun. commune	Comm. commun. flam.	TOTAL C&R non consolidé (sauf soldes)
	dépenses :									
1	total en RE	20.553,3	7.054,8	5.701,5	2.687,6	170,3	310,1	58,3	91,5	36.627,3
2	amortissements de capital (code 9)	509,9	9,3	124,6	302,8	1,1	1,2	0,0	2,9	951,9
3 = 1-2	dépenses hors amortissements	20.043,4	7.045,5	5.576,9	2.384,8	169,2	308,9	58,3	88,6	35.675,5
4	OCCP (code 8)	168,2	0,0	146,0	87,0	0,0	1,1	0,0	0,0	402,3
5 = 3-4	dépenses RE (hors amortissements & OCCP)	19.875,1	7.045,5	5.430,9	2.297,8	169,2	307,8	58,3	88,6	35.273,2
6	corrections SEC (ayant un impact sur le solde) :	53,5	131,2	136,5	89,0	0,0	0,0	0,0	0,0	410,2
	TEC (non consolidé au RE)	0,0	0,0	104,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	104,5
	De Singel en MUHKA (non consolidé au RE)	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8
	VRT fonds de pension person. statutaire (non consolidé au RE)	42,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	42,1
	cotisation ONSS enseignement 2003-2004-2005	14,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,9
	Soc. d'acquisitions foncières (SAF) (non consolidé au RE)	0,0	0,0	0,0	104,0	0,0	0,0	0,0	0,0	104,0
	RTBf (non consolidé au RE)	0,0	131,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	131,2
	intérêts courus	-8,3	0,0	-3,3	-15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-26,6
	travaux de restauration autoroutes E411 & E25 par SOFICO	0,0	0,0	35,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	35,3
7 = 5+6	dépenses après corrections SEC	19.928,6	7.176,7	5.567,4	2.386,8	169,2	307,8	58,3	88,6	35.683,4
	recettes									
8	total en RE	20.951,8	7.046,5	5.550,4	2.667,6	170,5	296,5	67,9	113,7	36.864,9
9	produits d'emprunts (code 9)	218,6	0,0	0,0	211,6	0,0	0,0	0,0	4,2	434,5
10 = 8-9	recettes hors emprunts	20.733,2	7.046,5	5.550,4	2.456,0	170,5	296,5	67,9	109,5	36.430,4
11	OCCP (code 8)	215,4	0,3	14,6	25,6	0,1	0,0	0,0	0,0	256,1
12 = 10-11	recettes RE (hors emprunts et OCCP)	20.517,8	7.046,2	5.535,8	2.430,4	170,4	296,5	67,9	109,5	36.174,4
13	corrections SEC (ayant un impact sur le solde) :	103,1	123,9	115,1	23,0	0,0	0,0	0,0	0,0	365,1
	TEC (non consolidé au RE)	0,0	0,0	97,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	97,1
	De Singel en MUHKA (non consolidé au RE)	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3
	VRT fonds de pension person. statutaire (non consolidé au RE)	41,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	41,5
	Soc. d'acquisitions foncières (SAF) (non consolidé au RE)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	droits de tirage mise au travail (retard rattrapé en 2006)	0,0	0,0	0,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,0
	décalage de paiement des impôts régionaux :	34,3	0,0	-7,2	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	27,8
	- Pr I (2 mois)	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6
	- Dr de Succ. (1 mois)	22,4	0,0	3,4	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	30,4
	- TC (1 mois)	11,9	0,0	-11,0	-4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,2
	décalage de versement des impôts régionaux (1 mois)	24,0	0,0	42,2	12,3	0,0	0,0	0,0	0,0	78,5
	RRTV (recettes années antérieures)	0,0	0,0	-17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-17,0
	RTBf (non consolidé au RE)	0,0	123,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	123,9
14 = 12+13	recettes après corrections SEC	20.620,9	7.170,1	5.650,8	2.453,4	170,4	296,5	67,9	109,5	36.539,4
15 = 12 - 5	SNF consolidé après correction OCCP	642,6	0,7	104,8	132,6	1,2	-11,3	9,6	20,9	901,2
16 = 13 - 6	corrections SEC	49,6	-7,3	-21,4	-66,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-45,1
17 = 14 - 7	solde de financement SEC	692,3	-6,6	83,4	66,6	1,2	-11,3	9,6	20,9	856,1
18	ajustement statistique									-59,9
19 = 17+18	solde global de financement global SEC									796,2

Source : établi en collaboration avec l'ICN.

Tableau détaillé pour l'année budgétaire 2006

(x 1.000.000 euros)

	2006	Comm. flam. (hors Zorgfonds)	Commun. franç.	RW	RBC	Commun. german.	Comm. commun. franç.	Comm. commun. commune	Comm. commun. flam.	TOTAL C&R non consolidé (sauf soldes)
dépenses :										
1	total en RE	21.443,7	7.324,3	5.998,6	3.218,7	173,9	320,9	78,6	90,5	38.649,3
2	amortissements de capital (code 9)	521,3	9,8	47,0	360,7	0,1	1,2	0,0	3,6	943,6
3 = 1-2	dépenses hors amortissements	20.922,4	7.314,6	5.951,7	2.858,0	173,8	319,6	78,6	86,9	37.705,6
4	OCPP (code 8)	97,1	0,2	268,3	121,4	0,0	1,1	0,0	0,0	488,0
5 = 3-4	dépenses RE (hors amortissements & OCPP)	20.825,3	7.314,4	5.683,4	2.736,7	173,8	318,6	78,6	86,9	37.217,6
6	corrections SEC (ayant un impact sur le solde) :	-129,7	139,6	143,9	-21,9	0,0	0,0	0,0	0,0	132,0
	De Singel, MUHKA, Pensioenfond, Waarborgbeheer (non consolidé au RE)	20,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,4
	VRT fonds de pension person. statutaire (non consolidé au RE)	42,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	42,8
	cotisation ONSS enseignement 2003-2004-2005	-126,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-126,8
	cotisation ONSS oct./oct., --> janv./janv. : régul. en 2006 & 2007 (chaque fois 13 mois)	-53,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-53,0
	RTBf (non consolidé au RE)	0,0	139,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	139,6
	TEC (non consolidé au RE)	0,0	0,0	93,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	93,1
	travaux de restauration autoroutes E411 & E25 par SOFICO	0,0	0,0	50,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,8
	Soc. d'acquisitions foncières (SAF) (non consolidé au RE)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	intérêts courus	-13,1	0,0	0,0	-21,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-34,9
7 = 5+6	dépenses après corrections SEC	20.695,6	7.454,0	5.827,3	2.714,8	173,8	318,6	78,6	86,9	37.349,6
recettes										
8	total en RE	21.274,7	7.329,9	5.976,5	2.967,8	174,0	317,6	75,7	113,1	38.229,2
9	produits d'emprunts (code 9)	52,9	0,0	0,0	233,3	0,0	0,0	0,0	3,9	290,2
10 = 8-9	recettes hors emprunts	21.221,8	7.329,9	5.976,5	2.734,5	174,0	317,6	75,7	109,2	37.939,0
11	OCPP (code 8)	17,3	0,3	112,0	26,7	0,1	6,8	0,0	0,0	163,2
12 = 10-11	recettes RE (hors emprunts et OCPP)	21.204,5	7.329,6	5.864,5	2.707,7	173,9	310,8	75,7	109,2	37.775,9
13	corrections SEC (ayant un impact sur le solde) :	80,2	131,7	66,1	-12,0	0,0	0,0	0,0	0,0	265,9
	De Singel, MUHKA, Pensioenfond, Waarborgbeheer (non consolidé au RE)	11,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,9
	VRT fonds de pension person. statutaire (non consolidé au RE)	41,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	41,9
	RTBf (non consolidé au RE)	0,0	131,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	131,7
	TEC (non consolidé au RE)	0,0	0,0	107,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	107,6
	droits de tirage mise au travail (retard rattrapé en 2006)	0,0	0,0	-45,6	-10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-55,6
	Soc. d'acquisitions foncières (SAF) (non consolidé au RE)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	délai de paiement des impôts régionaux :									
	- Pri (2 mois)	-11,2	0,0	-8,1	-3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	-22,9
	- Dr de Succ. (1 mois)	0,8	0,0	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
	- TC (1 mois)	22,8	0,0	3,1	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	27,0
	délai de versement des impôts régionaux (1 mois)	-34,8	0,0	-11,0	-4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-50,4
		37,6	0,0	12,1	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	51,3
14 = 12+13	recettes après corrections SEC	21.284,6	7.461,3	5.930,6	2.695,7	173,9	310,8	75,7	109,2	38.041,8
15 = 12 - 5	SNF consolidé après correction OCPP	379,2	15,2	181,1	-28,9	0,1	-7,8	-2,9	22,3	558,2
16 = 13 - 6	corrections SEC	209,8	-7,9	-77,8	9,9	0,0	0,0	0,0	0,0	134,0
17 = 14 - 7	solde de financement SEC	589,0	7,3	103,3	-19,1	0,1	-7,8	-2,9	22,3	692,2
18	ajustement statistique									pas encore disponible
19 = 17+18	solde global de financement SEC									pas encore disponible

Source : établi en collaboration avec l'ICN.